

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ÉTRANGER : 40 NF
(Compte chèque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 34^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 14 Juin 1962.

SOMMAIRE

1. — Remplacement d'un membre de commission (p. 1695).
2. — Fixation de l'ordre du jour (p. 1695).
M. Maurice-Bokanowski, ministre de l'industrie ; Mme la présidente.
3. — Rappel au règlement (p. 1696).
M. Crucis, Mme la présidente.
4. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1696).
Discussion générale (suite) : MM. Duthell, Rleusaud, Halbout, de Montesquiou, Muller, Georges Bonnet, Villon, Becker, Lejeune.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Georges-Leygues, Sablé, Cerneau, Delachenal.
Renvoi de la suite du débat.
5. — Ordre du jour (p. 1718).

PRESIDENCE DE Mme JACQUELINE THOME-PATENOTRE,
vice-présidents.

La séance est ouverte à quinze heures.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

* (2 f.)

— 1 —

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE COMMISSION

Mme la présidente. Le groupe des républicains populaires et du centre démocratique a désigné M. Maurice Schumann pour remplacer M. Meck dans la commission des affaires étrangères.

Cette candidature a été affichée le 13 juin 1962 et publiée à la suite du compte rendu de la séance du même jour et au *Journal officiel* du 14 juin.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra à partir de cet après-midi jusqu'au jeudi 28 juin inclus :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement :
Aujourd'hui jeudi 14 juin, après-midi et soir, mardi 19 juin, après-midi et soir, mercredi 20 juin, après-midi et soir, jeudi 21 juin, après-midi et soir ; suite de la discussion du IV^e plan, ce débat devant être poursuivi jusqu'à son terme, étant entendu :
1^{er} Qu'en tête de l'ordre du jour du mardi 19 juin sera inscrit le vote sans débat du projet, adopté par le Sénat,

concernant les frais de justice dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle;

2^e Que, le jeudi 21 juin, après le débat sur le plan, seront inscrits :

La suite de la discussion du projet sur les loyers d'habitation ;

Le projet sur le régime fiscal de la Corse.

Mardi 26 juin, après-midi :

Proposition de loi organique, adoptée par le Sénat, sur la durée du mandat des sénateurs ;

Proposition concernant le privilège de Fort Mardyck ;

Propositions de MM. Lolive et Schmittlein relatives à la prorogation de sursis à expulsion de locataires de locaux d'habitation ;

Suite de la proposition, adoptée par le Sénat, relative au droit de reprise en matière de baux ruraux.

Mercredi 27 juin, après-midi :

Suite de l'ordre du jour du mardi 26 :

Eventuellement, suite du projet sur les loyers ;

Projet sur l'usage des documents fiscaux ;

Deuxième lecture du projet sur la restauration des monuments historiques ;

Propositions sur l'adoption et la légitimation adoptive ;

Proposition, adoptée par le Sénat, sur le désaveu de paternité ;

Projet sur le régime fiscal des rhums dans les D. O. M. ;

Eventuellement, projet sur le régime fiscal de la Corse ;

Proposition relative aux ostréiculteurs.

Jeudi 28 juin, après-midi : loi de programme relative à l'enseignement agricole.

II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents :

Vendredi 15 juin, après-midi :

Trois questions orales sans débat, à savoir celles jointes de M. Garraud et de M. Jouault et celle de M. Peretti ;

Cinq questions orales avec débat, à savoir celle de M. Coste-Floret et celles jointes de MM. Frédéric-Dupont (deux questions), Baylot et Cassagne.

Vendredi 22 juin, après-midi :

Six questions orales sans débat, à savoir celles de MM. Valabrière, Frayssinet, Hostache, celles jointes de MM. Ballanger et Mazurier et celle de M. Rieunaud ;

Sept questions orales avec débat, à savoir celles de MM. Sy, Bégué, Mme Thome-Patenôtre, celles jointes de MM. Montalat, Sagette, Neuwirth et celle de M. Garraud.

Le texte de ces questions sera publié en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

M. Michel Maurice-Bokanowski, ministre de l'industrie. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Madame la présidente, à la séance de demain vendredi 15 juin est inscrite une question orale de M. Coste-Floret concernant mon département ministériel.

J'avais fait savoir au bureau de l'Assemblée, il y a déjà quel que temps, qu'en raison d'obligations antérieures je ne pourrais être présent à la séance de demain et, d'accord avec M. Coste-Floret, j'avais demandé que cette question soit reportée à une séance ultérieure.

Je crois savoir que la date du 22 juin agréerait à M. Coste-Floret. Pour ma part, je suis, bien entendu, à la disposition de l'Assemblée.

Mme la présidente. Monsieur le ministre, en application de l'article 137, alinéa 2, du règlement, lorsqu'un ministre intéressé est absent, la question est reportée d'office en tête des questions de même nature inscrites à l'ordre du jour du vendredi suivant.

Vous avez donc satisfaction.

M. le ministre de l'industrie. Je vous remercie.

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Michel Crucis. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme la présidente. La parole est à M. Crucis, pour un rappel au règlement.

M. Michel Crucis. Madame la présidente, mes chers collègues, j'ai eu l'occasion comme plusieurs d'entre vous certainement, d'écouter hier soir les informations de la radiotélévision française, à l'émission de 20 heures. J'ai eu le plaisir, pour la seconde fois, de voir et d'entendre M. le ministre des affaires étrangères prononcer son discours.

Je m'attendais, je ne vous le cache pas, à entendre, à la suite de ce discours...

M. André Fanton. Pas le vôtre ?

M. Michel Crucis. ... mentionner l'adresse présentée à la tribune de l'Assemblée nationale par M. Simonnet, président de la commission des affaires étrangères. Or j'ai eu la surprise d'entendre le commentateur nous informer qu'aucun autre discours que celui de M. le ministre des affaires étrangères ne serait retrasmis.

M. André Fanton. C'est plutôt gentil pour vous.

M. Michel Crucis. Je tiens à attirer une fois de plus l'attention de la présidence de cette Assemblée sur ce que je considère comme un manque d'objectivité dans l'information du public français.

Je vous demande donc, madame la présidente, de bien vouloir me faire savoir qui a interdit à la radiotélévision française de publier l'adresse présentée à la tribune par M. Simonnet et qui a été signée, je le rappelle, par plus de la moitié des membres de l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur divers bancs à droite, au centre gauche et à l'extrême gauche. — Mouvements divers à gauche et au centre.)

M. André Fanton. Signée par procuration !

Mme la présidente. Monsieur Crucis, en toute objectivité, reconnaissez que ce n'est pas tout à fait un rappel au règlement que vous venez de faire. Mais un membre éminent du Gouvernement est à son banc. Le Gouvernement a donc entendu vos observations ; il y répondra lorsqu'il l'estimera opportun. (Exclamations sur divers bancs.)

M. André Fanton. La télévision ne pouvait pas être dans les couloirs.

Mme la présidente. L'incident est clos.

— 4 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (n^{os} 1573, 1728, 1712, 1707, 1714).

Dans ses séances du 7 juin, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Dutheil. (Applaudissements au centre gauche.)

M. Charles Dutheil. Monsieur le ministre, mon souci, en prenant la parole à cette tribune, est de traduire devant vous l'inquiétude de tous mes collègues qui, comme moi, se préoccupent des problèmes qui assaillent nos industries de main-d'œuvre.

Nous sommes étonnés qu'il n'en soit pas fait mention dans le IV^e plan. Nous ne pouvons tout de même pas méconnaître l'importance de l'enjeu quand nous savons que plus de quarante départements sont menacés dans leurs œuvres vives si les mesures nécessaires à leur existence n'interviennent pas.

Avant de parler d'une décentralisation plus ou moins hypothétique, à plus ou moins long terme, ne serait-il pas paradoxal de tourner le dos à toutes ces industries qui ont, elles, le mérite d'exister ?

Quelle est l'importance économique et sociale des industries de main-d'œuvre ?

Ces industries sont la principale partie prenante de la main-d'œuvre nationale ; elles remplissent le rôle de conservatoires de main-d'œuvre de qualité. Elles font très souvent vivre des petites villes, voire des régions qui sans elles n'auraient pas de ressources. Elles constituent un facteur d'équilibre, de paix sociale et de décentralisation. Elle sont, pour la plupart, fortement exportatrices et cela, en général, sans importations préalables de matières premières. En exportant du goût français, du génie français, elles créent, maintiennent ou renforcent le renom français à l'étranger.

Que va-t-il arriver si des mesures n'interviennent pas ?

Dans un court délai — dix à quinze ans — écrasées par les charges qui les accablent, les industries de main-d'œuvre, dont le nombre a déjà considérablement diminué, auront à peu près disparu. Entre-temps, les autres industries mécanisées passeront au stade de l'automatisme. Que ferons-nous alors des jeunes qui, nombreux, seront présents sur le marché du travail et sans emploi ?

Par ailleurs, qui assurera, faute de salariés, le financement des lois sociales ?

Le problème serait mal posé si nous n'inclussions que les industries de main-d'œuvre employant près de trois millions de travailleurs ; la seule industrie hôtelière en occupe près d'un million.

Les industries de main-d'œuvre n'appartiennent pas à ces branches ou entreprises qui, pouvant se mécaniser ou se moderniser, ne l'ont pas fait. Les branches ou entreprises déjà assez forte-

ment mécanisées, mais occupant néanmoins une forte main-d'œuvre sont : d'une part, les industries non mécanisables, verrière à la main, dentelles à la main, bottiers, tailleurs, sculpteurs, coloristes, enlumineurs, potiers d'art, etc. ; d'autre part, les industries dans lesquelles les prix de revient comportent un pourcentage élevé de salaires et qui, par la nature de leur production — haute couture, maroquinerie, pelleterie, fourrure, ganterie, métiers d'art et de création — ne peuvent réduire sensiblement ce pourcentage, ni par la mécanisation ni par l'accélération des rendements ; enfin, les industries non ou peu mécanisées telles que la lingerie fine, la ganterie de peau, les vêtements de peau et les industries prestataires de services utilisant une nombreuse main-d'œuvre comme l'hôtellerie, la teinture, le nettoyage, la coiffure, etc.

Dans le domaine des salaires, il faut remarquer que, chaque année, les industries mécaniques, chimiques, sidérurgiques, électriques, automobiles, etc., accordent à leurs ouvriers des augmentations qui sont prélevées sur les fruits de leur productivité. En revanche, les industries de main-d'œuvre sont obligées d'en faire autant, sans contrepartie, d'autant plus qu'elles ont de la peine à recruter, former et conserver leurs cadres et leurs ouvriers. De plus elles sont défavorisées dans le domaine fiscal, du fait de l'impôt sur les salaires qui évidemment est plus lourd que pour les entreprises mécanisées, des patentes qui ont été augmentées depuis la prise en considération, pour leur calcul, du nombre de salariés, et du fait de toutes les charges sociales — sécurité sociale, allocations familiales, accidents du travail, chômage — qui sont exclusivement basées sur le montant des salaires soumis aux législations en cause et qui de ce fait sont en augmentation constante.

De cette situation, il résulte que les prix de revient sont sans cesse accrus sans aucune compensation, d'où mévente grandissante sur le marché intérieur et, donc, moins d'impôts perçus par l'Etat, et sur les marchés extérieurs, donc, moins de rentrées de devises.

Au surplus, les salaires féminins sont en France, et heureusement, égaux aux salaires masculins, alors que dans certains pays comme l'Italie du Sud, ils sont très faibles.

L'incidence des charges salariales en France est d'environ 55 p. 100 des salaires assujettis, alors qu'elle est de 44 p. 100 en Allemagne occidentale, 31 p. 100 en Belgique, de 30 p. 100 aux Pays-Bas, de 22,5 p. 100 aux Etats-Unis et de 14 p. 100 en Angleterre.

Je souligne que si ce dernier pays adhère au Marché commun, cela posera pour les autres pays, et en particulier pour la France, un problème de première importance en ce qui concerne les prix de revient des produits manufacturés.

Que réclament les industries de main-d'œuvre ?

D'abord, une fiscalisation au moins partielle et progressive des allocations familiales, véritable expression d'une politique que nous approuvons, certes, d'encouragement à une forte natalité et qui profite à toute la population, même non active ; ensuite, une assiette plus équitable des cotisations de sécurité sociale.

Ne nous dissimulons pas que ces réformes de structure deviendront un jour inéluctables, notamment quand la Grande-Bretagne entrera dans le Marché commun. Elles rencontrent actuellement l'hostilité d'une grande partie du patronat français qui redoute des transferts de charges moins équitables et aussi des ministères financiers, très attachés au régime actuel, par crainte d'un trop grand bouleversement.

Nous ne nous leurrerons pas car nous savons que ces modifications fondamentales demanderont beaucoup de temps. Or il faut que nous parlons au péril immédiat qui menace.

Nous préférons le moindre grain de mil à des promesses qui ne se réalisent que dans le temps, risquant fort de nous laisser mourir.

Quelles mesures pourraient aider les industries de main-d'œuvre ? Par exemple, un remboursement de la T. V. A., à fixer bien entendu ; un dégrèvement, un remboursement de cotisations patronales ou d'impôts ; envisager au poste « amortissements » la notion d'un « capital-outil de main-d'œuvre », par analogie au « capital-machine ».

M. Jeanneney avait envisagé la solution suivante : augmentation de trois ou quatre points de la T. V. A. et en même temps diminution de quelque 50 p. 100 des cotisations soit de sécurité sociale, soit d'allocations familiales. Le résultat serait heureux pour toutes les industries à l'exportation ; il apporterait également un soulagement à nos industries sans surcharger les prix de revient des industries mécanisées.

Monsieur le ministre, je vous rappelle que les industries de main-d'œuvre sont des productrices de monnaie d'or ; elles sont des ambassadrices du goût français, ayant une personnalité très originale, en un mot personnifiant la France. Il serait fou de ne pas vous employer de toute votre énergie à les conserver et à les aider à continuer leur remarquable mission.

Laissez-moi vous dire, en terminant mon exposé, monsieur le ministre, que l'Aveyron, dont je suis un élu, voit se rouvrir

ses plaies tant à Decazeville qu'à Camarès. Decazeville est le témoin d'un fait particulièrement douloureux après les dures péripéties par lesquelles elle est déjà passée : une usine, l'une des plus rentables de France, où venait à peine de s'achever le reclassement de cinquante mineurs, est menacée de chômage ; elle risque de ne plus continuer de travailler.

Pour ajouter à nos misères, une de nos usines de tissage, plus que centenaire, celle de Camarès, fermera ses portes le 1^{er} juillet, laissant sans emploi près de deux cents chefs de famille.

Je me permets de vous saisir de cette question, monsieur le ministre, et de vous signaler le prix que nous attacherons à vos conclusions.

Les milliers d'êtres employés par les industries de main-d'œuvre composent ce facteur humain que nous évoquons souvent dans cette Assemblée.

Que votre concours éclairé leur permette à tous de voir se réaliser les conditions qui leur donnent la sécurité de lendemain, en même temps que la certitude d'une promotion humaine sans cesse améliorée. (Applaudissements au centre gauche.)

Mme la présidente. La parole est à M. Rieunaud. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Edouard Rieunaud. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais à mon tour, à l'occasion de la discussion ouverte sur le IV^e plan, développer quelques points particuliers.

Les orientations générales proposées par le IV^e plan, si elles paraissent bonnes et parfois heureuses, sont quelque peu timides dans certains domaines, notamment en matière de ramassage scolaire, de regroupement des écoles rurales et d'arbitrage entre les régions.

Si les investissements prévus dans l'agriculture sont répartis au prorata de la population, pour tous les départements, entre toutes les régions, le résultat sera mauvais. Il faut donner la priorité aux régions les plus en retard. Ce disant, je pense à notre Sud-Ouest, à nos agriculteurs qui ont besoin de votre aide : pour la vente à un prix rémunérateur de leurs produits agricoles ; pour une politique d'expansion industrielle, une politique de l'énergie axée cependant sur le maintien du potentiel de nos mineurs ; pour la défense de nos artisans, surtout de nos petits artisans ruraux. Les questions sociales doivent prendre le pas sur les autres avec la défense des salaires, la suppression des zones, la surveillance particulière du salaire minimum interprofessionnel garanti, avec en parallèle l'aide à l'enseignement, au cadre des petits fonctionnaires, aux cheminots, aux retraités militaires et, maintenant, aux rapatriés...

Mais il est une catégorie à laquelle doit être réservée toute notre sollicitude : nous devons aider surtout les vieux et les économiquement faibles.

La commission Laroque a fait des propositions qui n'ont pas été entièrement suivies. Il y aurait lieu de rattraper cet écart, grâce au plan, afin qu'au point de vue logement et conditions de vie, nous puissions offrir à tous nos anciens un minimum de sécurité et de bien-être.

Ce que demandent nos vieux et économiquement faibles, c'est l'application intégrale des propositions de la commission Laroque.

En effet, pourquoi avoir créé une commission spéciale d'étude des problèmes de la vieillesse, si l'on n'accepte pas de suivre ses avis ?

Les personnes âgées ont été sacrifiées au cours des quinze dernières années ; elles doivent recevoir durant la période prochaine du plan une priorité permettant de rétablir l'équilibre aujourd'hui rompu à leur détriment ; l'un des problèmes les plus pressants est de leur garantir des ressources pour finir décemment leur vie et une politique du logement pour personnes âgées, pour personnes seules et pour vieillards.

Nous aimerions donc savoir ce que pense faire le Gouvernement dans ce domaine, d'abord dans l'immédiat et ensuite à moyen terme.

Une autre revendication tient au cœur de la vieillesse française, c'est l'abaissement de l'âge de la retraite, ainsi que je l'ai déjà demandé dans une proposition de loi, à 60 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes.

De même, je me ferai le porte-parole des syndicats et des nombreux adultes qui demandent à leur tour la diminution des heures de travail.

Sur quels arguments appuyer de telles requêtes ? Les chiffres parlent pourtant clairement ! La population active de la France, stagnante depuis plusieurs années, est appelée à s'accroître brusquement à partir de 1963 avec l'arrivée à l'âge du travail des classes nombreuses de l'après-guerre, la démobilisation d'une partie du contingent et le retour en France de nombreux Français d'Afrique du Nord.

Il existe peu de chance pour que le passage soudain d'une situation de pénurie de main-d'œuvre à la situation contraire

s'effectue spontanément dans de bonnes conditions : il conviendra, en effet, d'éviter l'inflation au cours de la première phase tout en prenant les dispositions nécessaires pour créer en temps utile dans l'industrie et les services 940.000 emplois nouveaux, afin d'absorber les 300.000 immigrants attendus, les 270.000 ruraux qui vont quitter la terre, les 190.000 jeunes rendus disponibles par la réduction de la durée du service militaire et les 180.000 adolescents issus de la vague démographique.

Nous allons donc rencontrer une certaine difficulté pour assurer à tous le plein emploi.

C'est en partant de cette base que je souhaite voir envisager dès que possible, d'une manière sérieuse, pratique et efficace, la réduction des heures de travail et l'avance de l'âge de la retraite, sauf cas particuliers pour ceux qui seraient encore dans l'obligation de travailler et qui en feraient la demande.

Lorsque le Gouvernement a rendu publiques les directives du IV^e plan, on pouvait y lire ceci : « On ne prévoira pas de diminution de la durée du travail d'ici à 1965 ».

Or qu'a déclaré M. le Premier ministre à la tribune du Sénat, le 15 mai 1962, au cours de son exposé sur la politique sociale du Gouvernement ?

« ... Ce n'est, a-t-il dit, que lorsque les jeunes et de nombreuses générations seront en âge de travailler, lorsque la diminution de la durée du service militaire aura porté ses fruits, que ce problème de la durée du travail pourra être examiné dans son ensemble, c'est-à-dire probablement dans les deux dernières années du IV^e plan ».

Un certain espoir luit donc maintenant pour les travailleurs de voir diminuer les heures de travail, que confirme d'ailleurs le IV^e plan qui indique aujourd'hui, contrairement à son premier exposé : « ... Lorsque les aléas majeurs, les incertitudes seront dissipés et que le succès du IV^e plan pourra être considéré comme acquis, une réduction de la durée du travail pourra être mise en balance avec les autres objectifs du IV^e plan.

« Si le taux d'expansion envisagé est obtenu, il apparaît possible de prendre des mesures de réduction de la durée du travail, sans attendre l'année 1965 ».

Un problème adjacent est posé par l'avance de l'âge de la retraite.

Le maintien à soixante-cinq ans de l'âge auquel la pension est attribuée au taux plein ne se justifie plus ; au contraire, il apparaît incompatible, par suite du développement des techniques nouvelles, de la mécanisation toujours plus poussée de l'industrie, de l'automatisation qui s'étend dans tous les domaines et du nombre sans cesse croissant de travailleurs qui se présentent ou vont se présenter sur le marché du travail.

Dans le dernier bulletin régional de statistique, relatif au quatrième trimestre de 1961, j'ai relevé, pour la seule région Midi-Pyrénées, 5.699 demandes d'emploi non satisfaites en décembre 1961, et ce chiffre ne comprend pas toutes les femmes de chez nous, non inscrites, mais dont beaucoup pourraient tenir un emploi.

Les bureaux de main-d'œuvre n'arrivent pas à reclasser dans des emplois complets des hommes dont l'âge dépasse la cinquantaine et cette difficulté s'accroît encore s'il s'agit de personnel administratif, de cadre ou de commandement.

Pour les femmes, la situation est encore plus dramatique : à partir de quarante-cinq ans, il leur est presque impossible de se reclasser.

Du point de vue de la justice sociale, il est inadmissible d'exiger des ouvriers du bâtiment, de la métallurgie, de la sidérurgie, des produits chimiques, des transports routiers, etc., qu'ils attendent leur retraite jusqu'à soixante-cinq ans, alors que les salariés des services publics, les fonctionnaires et autres personnels à statut bénéficient d'une pension de retraite à soixante ans, parfois même à cinquante-cinq ans.

Des pays en pleine expansion, comme les Etats-Unis d'Amérique, ont abaissé l'âge de la retraite par un palier de deux ans. La France, qui sert de pilote avec son IV^e plan, devrait suivre cet exemple tout au moins par paliers. Elle ne ferait d'ailleurs que se conformer aux propositions de l'Office international du travail qui a admis à Genève dès 1955 les quatre points suivants :

Premièrement, la mention de l'âge de soixante ans pour le droit à pension ; deuxièmement, un âge de cinq ans inférieur pour les femmes ; troisièmement, un âge inférieur pour les métiers pénibles et insalubres ; quatrièmement, l'ajustement des pensions au coût de la vie.

Ce quatrième point est très important, car donner des retraites n'est pas le principal ; il faut surtout qu'elles permettent à nos retraités de vivre dignement. L'ajustement des pensions et retraites au coût de la vie, en les alignant sur le salaire minimum interprofessionnel garanti, par exemple, est donc indispensable.

On avait parlé, au cours de cette législature, d'une année sociale. Ce n'est pas le maintien au travail des personnes du troisième âge, comme certains l'ont demandé, qui réjouira le

monde du travail. Nous sommes toujours sous le régime légal de la semaine de quarante heures. Notre objectif doit tendre à revenir à son intégrale application, dès que le IV^e plan le jugera possible.

Le plan actuel doit réaliser un compromis entre le souhaitable au regard du monde moderne et le possible dans le cadre du régime semi-libéral qui est le nôtre. (Applaudissements au centre gauche et sur divers bancs.)

Mme la présidente. La parole est à M. Halbout. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Emile-Pierre Halbout. Madame la présidente, monsieur le ministre, aux premiers jours de ce débat, notre collègue M. Le Theule, dans son rapport au nom de la commission de la défense nationale, a exposé l'incidence des crédits militaires sur l'exécution du plan.

Mon propos rejoindra le sien, un peu comme le photographe retouche le négatif d'un cliché pour que l'image principale apparaisse pleinement centrée dans les réalités.

Quand nous lisons le libellé « plan de développement économique et social », il ne faut pas que nous nous cachions la première réalité : il n'y a pas de plans économiques et surtout sociaux à long terme sans désarmement.

Ce préalable ne dépend pas de la France, ni surtout de la France seule. Si notre pays se forge telle ou telle arme moderne, cet ensemble de moyens représente, à côté des deux grands antagonistes, une bien modeste force défensive.

Notre grand Pascal, dont l'année 1962 marque — vous le savez — le 300^e anniversaire de la mort, écrivait ceci : « Quand il est question de juger si on doit faire la guerre et tuer tant d'hommes, condamner tant d'Espagnols à la mort, c'est un homme seul qui en juge et encore intéressé : ce devrait être un tiers indifférent. »

Il n'existe pas encore de « tiers indifférent » qui puisse imposer un désarmement et la France ne peut pas être ce tiers indifférent. « Nous sommes embarqués », nous devons être une partie active ou n'être rien du tout.

Par conséquent, l'on doit s'accommoder dans le plan — ou plutôt à côté du plan — des terribles sujétions de la défense nationale.

Ce n'est pas une perte totale, comme l'ont souligné les rapporteurs : la recherche scientifique, les industries de pointe sont stimulées ; et cette stimulation de la recherche chez nous est encore bien modeste comparée à celle de nos alliés américains dont une information nous apprend hier que les crédits demandés par la N. A. S. A. s'élevaient à 3.787 millions de dollars pour 1963.

Je ne reviendrai donc pas sur l'exposé de M. Le Theule mais, le complétant, j'indique que le plan n'apporte pas les moyens civils de notre défense et, ce qui est plus grave, il ne prévoit pas les éléments de survie en cas de cataclysme.

Je n'interviens pas pour critiquer. Mais je supplie la direction du plan et les ministres intéressés de réfléchir à la question. — de prévoir l'essentiel dans le V^e plan — et, dans l'immédiat, ce qui est vital.

En votant la « force de frappe », nous nous sommes engagés dans une politique militaire qui comporte, dans les dix premières années, plus de risques que d'avantages.

Je ne demande pas qu'on construise d'immenses abris qui multiplieraient par dix ces travaux de lignes Maginot nouvelles, bien que notamment la Suède — pourtant nation neutre — ait décongestionné sa capitale dès le temps de paix en utilisant les souterrains qu'elle construit comme garages et parcs à voitures.

Ce qui convient, à mon avis, ce n'est pas de prévoir de grands travaux qui peuvent être improductifs, mais d'inclure dans tous les aspects du plan la préoccupation permanente de la défense civile.

Une relation du cataclysme de la Montagne Pelée, que je lisais récemment rappelait que la « nuée ardente », malgré ses 1.100 degrés, avait épargné une seule personne : un prisonnier au fond d'un cachot sordide.

Les cataclysmes perpétrés par la folie des hommes atteindraient une autre ampleur et seule la dispersion préalable permettrait de sauver le maximum de vies humaines.

Vous y avez pensé dans le plan et c'est tout à votre honneur. Transporter les usines et le travail là où sont encore les hommes et leurs familles, revigorer les régions dépeuplées par des implantations nouvelles : non seulement tout cela est dans le plan, mais toute doctrine saine de l'aménagement du territoire doit en tenir compte.

Prévoyez de disperser davantage tout ce qui est essentiel pour les besoins vitaux. Repensez surtout l'urbanisme en fonction de la défense civile. Déjà, le ministère de la construction a fixé dans les ensembles des maxima d'habitants à l'hectare à ne pas dépasser. Diminuez ces maxima dans les nouveaux ensembles envisagés.

M. Jean-Paul Palowski, vice-président de la commission. Très bien !

M. Emile-Pierre Halbout. Et surtout n'appliquez pas les mêmes règles d'urbanisme à Paris, où l'on est bien obligé de construire en hauteur, et aux villes de la province. Augmentez donc dans les ensembles de la province la part des constructions individuelles. Inspirez-vous de l'urbanisme américain qui, mieux que d'autres, se prête à la défense civile.

En voulez-vous un exemple ? Dans ce pays, l'ampleur de l'effort demandé aux individus, au nom de la survie nationale, est exceptionnel. La *Revue de la défense nationale*, dans un article de son numéro de juin, du colonel du Lattay, indiquait que le nombre des abris personnels, à la fin de 1962, s'élevait à 50 millions et qu'ils n'auraient rien coûté à l'Etat.

Mais un tel résultat n'a été possible que grâce à la dispersion — des arbres ou des jardins, des espaces verts au milieu des villes — ou des maisons disséminées dans la campagne.

Le processus d'urbanisation qui caractérise notre temps, et contre lequel je ne m'élève pas, ne doit pas faire fi des droits imprescriptibles de la survie et nous serions impardonnables si, très rapidement, nous ne changions pas de fond en comble toutes nos règles d'urbanisme notamment pour la province.

Je pourrais donner d'autres exemples où — je n'en doute pas — l'efficacité de ceux qui travaillent au plan permettrait d'obtenir des résultats ; par exemple, la dispersion, à travers tout le territoire, des productions pharmaceutiques, des industries alimentaires, des stocks de vivres.

Dans une nation de rang moyen, comme la nôtre, tout cela importe autant que l'approvisionnement en matières premières stratégiques.

Mais, avant de conclure, je voudrais insister sur l'urgence d'établir un rapport constant entre les crédits supplémentaires résultant des impératifs de la défense civile et l'ensemble des crédits de recherche scientifique et de dépenses militaires.

En fixant ce rapport aux environs de 1 p. 100, à partir du budget de 1963, jusqu'à la fin du IV^e plan et dans le V^e plan, ne pensez-vous pas que le Gouvernement compléterait utilement son œuvre, ce qui n'apparaît pas dans le plan soumis à notre approbation ?

C'est un devoir du Gouvernement et aussi du Parlement de constater que les progrès scientifiques et leurs applications ont bouleversé totalement la stratégie. La stratégie de la « dissuasion », avec ses nouvelles armes ultra-modernes, n'existe pas sans défense civile car, pour dissuader l'adversaire, il faut qu'il sache que vous y croyez vous-mêmes. Or, vous laissez supposer que vous n'y croyez pas si vous n'acceptez pas de consentir l'effort correspondant pour la défense civile. (Très bien ! très bien, à gauche et au centre.)

Il n'est jamais trop tard pour commencer d'entreprendre. Si le désarmement des haines entre les peuples doit aboutir, comme nous l'espérons tous, à un désarmement général, simultané et contrôlé, alors vous éprouverez la même satisfaction, vous ou vos successeurs à la tête du gouvernement, que l'homme qui, après s'être assuré sur la vie, jouit, au soir de celle-ci, de la tranquillité au milieu des siens.

Ce n'est pas une vue idyllique des choses. C'est le but, selon Teilhard de Chardin, de l'énergie humaine : « la totalisation, par l'amour, des individus dans l'humanité ».

Mais, en attendant, votre devoir, à vous Gouvernement, est tracé : il n'est pas de plan économique et social sans défense civile. (Applaudissements.)

Mme la présidente. La parole est à M. de Montesquiou.

M. Pierre de Montesquiou. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement soumet au Parlement un plan qui a été mis au point, en dehors de lui, par un très grand nombre de commissions et de techniciens. Il est déjà entré en application et nous avons aujourd'hui à approuver des déclarations d'intention sans pouvoir les amender. Nous nous trouvons dans une situation paradoxale puisque, quel que soit notre vote, le plan est en marche.

Il serait inconcevable pour nos mandants que nous n'élèvisions pas des protestations légitimes contre ce qu'il est de notre devoir d'appeler l'ignorance de nos régions par le pouvoir. Depuis près de cinquante ans, le Sud-Ouest est ignoré.

Un autre reproche que l'on peut adresser au plan est l'absence d'option, dans l'avenir, entre trois impératifs : la France, les pays sous-développés et la force de frappe. On veut aménager les crédits en fonction de ces trois options ; il n'y en a qu'une seule à prendre : la France.

En tant qu'Européens, nous n'admettons pas plus l'isolement de notre patrie dans l'ensemble européen que celui de notre province dans la Gaule retrouvée.

Si la France peut espérer, dans un avenir meilleur, nous devons admettre que l'harmonie et l'équilibre doivent être rétablis le plus rapidement possible dans notre pays limité récemment à l'hexagone.

Depuis la dernière guerre, il n'est question dans le monde que des pays sous-développés. L'homme blanc est même écrasé par des complexes de culpabilité. Les gouvernements réclament à

leurs citoyens et, en particulier, aux contribuables français, un très grand effort, un effort disproportionné par rapport à la reconnaissance que nous devrions quelquefois attendre de certains Etats.

Ainsi, nous pouvons indiquer des chiffres qu'il est bon de rappeler : 477 milliards au titre de l'assistance civile et militaire accordés aux républiques africaines et malgache ; et demain plus de 1.000 milliards pour la nouvelle république algérienne. Je passe sous silence les frais de rapatriement qui sont indéterminés. Près du tiers du budget national est consacré à ces nouveaux Etats.

A titre d'anecdote qu'il est bon de connaître, rappelons que le palais d'un de nos très grands amis, M. Houphouët-Boigny, a coûté huit milliards et que le nombre nécessaire à cet édifice a été transporté en avion.

M. André Fanton. La démagogie coule à pleins bords !

M. Pierre de Montesquiou. Constatons par ailleurs que le déséquilibre entre les régions du Nord de la France et le Midi grandit et est accentué par le plan.

Rappelons aussi que les crédits pour adductions d'eau sont moins importants dans le quatrième plan que dans le troisième.

M. Raoul Bayou. Très juste !

M. Pierre de Montesquiou. L'équipe des parlementaires du Sud-Ouest, créée spontanément quelle que soit leur appartenance politique, est d'accord pour demander au pouvoir de porter son attention sur les problèmes qui se posent dans nos départements.

Il est impossible, dans une courte intervention, de philosopher sur le plan. Il faut, au contraire, s'attacher à certains principes, sur lesquels tous nos amis sont d'accord, afin d'attirer l'attention du Gouvernement sur ce qu'il appelle « l'économie d'accompagnement ».

La majorité des départements de la région Midi-Pyrénées sont des départements agricoles.

Trois questions sont à l'ordre du jour : la productivité, la commercialisation des produits et la décentralisation industrielle et intellectuelle.

En ce qui concerne la productivité, il est fait allusion dans le plan à la société d'aménagement des coteaux de Gascogne.

Cette société ne dispose pas de crédits suffisants pour réaliser son programme et le terminer rapidement. Ces crédits devraient être portés au minimum à 30 millions de nouveaux francs par an alors qu'ils ne sont que de 12 millions. Il faudrait en fait 4 milliards d'anciens francs supplémentaires par an.

Les investissements accordés au compte-gouttes ne permettent ni l'amortissement ni la rentabilité des travaux. Ce projet doit être complété par l'irrigation dans les bassins, non seulement de la Neste mais de l'Adour, et par la création des lacs collinaires qui sont autant de réserves pour les agriculteurs décidés à augmenter le rendement de certaines cultures.

Si la société d'aménagement des coteaux de Gascogne doit disposer des crédits qu'elle réclame et que nous réclavons tous, il ne faut pas perdre de vue que la recherche et le développement de la technique agricole sont deux questions primordiales.

La France, depuis la construction des lignes de chemin de fer, ne s'est jamais préoccupée de l'axe Nord-Sud. A l'heure présente, on ne parle que de l'axe Rhin-Rhône. Il y a un autre axe transversal, c'est l'axe Bordeaux-Sète par le canal du Midi. Et au passage, puisqu'on parle de voies fluviales, il faut signaler que la politique de construction de routes transversales est aussi importante.

Nous attendons depuis plus de deux ans le financement du laboratoire agronomique et oenologique de l'Armagnac, à Eauze, institution indispensable pour améliorer la qualité de nos produits par une technique mise à la disposition des viticulteurs pour lutter contre les maladies et perfectionner la vinification. Le département du Gers a déjà prévu le financement ; les crédits sont votés et nous attendons avec impatience les crédits de l'Etat pour la réalisation de ce laboratoire.

Nous reparlerons plus loin de l'enseignement agricole, qui fait partie de l'enseignement technique, mais qui est oublié depuis bien longtemps par le pouvoir central. Quant à l'adduction d'eau de nos départements, en prenant au passage le cas du mien, le volume des crédits mis à la disposition de ce département est de 600 millions. A ce rythme là, il faudra plus de trente ans pour réaliser l'adduction d'eau dans ce département. Le III^e plan prévoyait un crédit de 70 milliards d'anciens francs ; le IV^e plan prévoit seulement 55. Si la masse des crédits était portée de 600 millions à un milliard, les entreprises pourraient s'équiper et réaliser rapidement un programme qui permettrait aux agriculteurs de jouir d'un bien-être relatif.

La production agricole de ces départements a suivi une progression remarquable ; il reste à assurer l'écoulement et la commercialisation des produits. Le plan fait vaguement allusion au financement du stockage des céréales ; c'est pourtant un problème majeur, et la capacité de logement de ces productions céréalières doit être doublée.

En ce qui concerne la production animale, le marché de la viande adulte doit être structuré pour permettre de répondre aux appels du marché international. Le plan d'abattoirs accepté par Paris est malheureusement trop limité et il devra être complété par d'autres créations, en particulier dans notre département.

Reste le grand problème de la décentralisation. Et, sous ce nom, nous devons grouper non seulement la décentralisation industrielle mais la décentralisation intellectuelle.

Comme nous l'avons dit il y a quelques instants, l'enseignement technique sous toutes ses formes doit être à l'ordre du jour. Si nous faisons une comparaison avec ce qui se passe dans certains pays — en Russie, par exemple — nous constatons que les techniciens existent même, et en très grand nombre, dans des circonscriptions que l'on peut comparer à nos cantons. Absence de technique dans l'agriculture et dans l'industrie : telle est la conclusion.

Le maintien des jeunes à la terre est la base de la prospérité agricole. Si nous considérons l'agriculture, le besoin de lycées et de collèges agricoles s'impose de plus en plus, surtout dans un département comme le Gers où plus de 72 p. 100 de la population vit de l'agriculture. J'insiste tout particulièrement auprès de M. le ministre pour que le Gers ait priorité dans la construction de ces établissements. Et, me tournant vers M. le ministre de l'éducation nationale, je réclame la réalisation des trois projets de lycées à Auch et de deux collèges d'enseignement technique à Leetouze et à Nogaro.

Il est inadmissible que l'on continue à bernier les parents et à hypothéquer l'avenir des enfants avec le mirage de projets inscrits sur le plan départemental, dans la carte scolaire, admis par le rectorat et transmis à Paris avec des numéros qui promettent des réalisations rapides. Mais, entre le moment où les commissions admettent le rang d'inscription et la réalisation, il y a un si grand nombre de navettes et d'opérations diverses que le projet inscrit en 1961 ne verra sa réalisation qu'en 1967 ou 1968.

Les commissions qui doivent fixer les programmes pédagogiques prennent leur décision après six mois de réunions et de discussions et, le programme une fois admis, le préfet attend des mois avant qu'il soit notifié.

L'architecte ne peut étudier l'avant-projet qu'après un très long délai et la navette de cet avant-projet dure aussi des mois. Je ne parle pas des voyages aller et retour que font les projets. A titre d'exemple précis, le projet de construction d'un établissement d'enseignement primaire à Fleurance a fait quatorze aller et retour entre Auch et Paris.

J'estime indispensable de mettre le Gouvernement devant ses responsabilités, et de faire connaître la lenteur voulue pour la raison que les crédits sont donnés au compte-gouttes.

Dans le rectorat de Toulouse, il n'est question que de deux projets : celui de Decazeville qui, lui, s'impose à cause de la situation particulière de cette ville, et peut-être d'un autre qui serait à déterminer.

Il ne faudrait pas que l'on applique à nos régions du Midi les principes de colonialisme tant réprouvés ailleurs, qui consistent à tirer de nos régions l'énergie humaine en attirant dans la capitale les jeunes sans instruction, et l'énergie du sol sous la forme du gaz que l'on envoie dans l'Est et à Paris.

M. Hervé Laudrin. Voudriez-vous le garder pour vous seuls ?

M. Pierre de Montesquiou. Voulez-vous que je vous dise, monsieur l'abbé Laudrin, ce que l'on fait pour la Bretagne ?

M. Hervé Laudrin. Cela me ferait plaisir !

M. Pierre de Montesquiou. On a porté l'écartement métrique d'une certaine voie de chemin de fer à l'écartement normal.

M. Hervé Laudrin. Cela a été promis, mais ce n'est pas réalisé. Vos renseignements sont faux !

M. Pierre de Montesquiou. Voici la référence : « L'Etat a mis à l'écartement normal certaine voie métrique du réseau breton, celle de Guingamp à Carhaix.

M. Hervé Laudrin. Monsieur de Montesquiou, vous prenez les promesses pour des réalités. C'est bien dangereux en matière politique.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Je me réjouis de voir un membre de la majorité souligner cet écart !

M. Hervé Laudrin. Il s'agit d'un écart de voie.

M. Jean-Baptiste Biaggi. C'est préférable à un écart de langage !

M. Pierre de Montesquiou. Cette situation ne peut pas durer, car elle condamne nos régions à la mort et à la misère.

Le Gouvernement a annoncé que cette année 1962 serait une année sociale. Je ne veux pas entrer dans le détail du programme social concernant les agriculteurs. Je signale, au passage, que j'ai réclamé la possibilité de rachat des cotisations pour les vieux agriculteurs à qui manquent les cinq ans de cotisations.

Il serait souhaitable aussi que la retraite des vieux fût augmentée, pour leur permettre une vieillesse heureuse, et pour

donner aux enfants la responsabilité entière de leur exploitation.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour réclamer à M. le ministre de l'agriculture la discussion du projet de loi d'assurance contre les calamités agricoles. Cette promesse a été faite lors de la discussion de la loi d'orientation.

Pourquoi donner la sécurité aux ouvriers et ne pas l'accorder aux agriculteurs ?

Si j'ai parlé de décentralisation intellectuelle, c'est parce que j'estimais que le développement de l'enseignement technique nous permettrait de bénéficier un jour de la décentralisation industrielle. A ce sujet, nous lisons depuis de nombreuses années de magnifiques articles ou nous entendons de très beaux discours sur les avantages de l'implantation d'industries dans les départements agricoles. Cette décentralisation a pour but de fixer une masse de jeunes gens qui, à cause de la démographie, ne peuvent pas vivre sur l'exploitation de leurs parents.

Sans vouloir espérer la venue miraculeuse d'une industrie importante dans nos régions, hypothèse qui ne se justifierait pas à cause de l'absence de matières premières et d'énergie, il est du devoir du Gouvernement d'encourager les installations existantes. On ne peut admettre que les dossiers des petits industriels, généralement d'anciens artisans, qui sont étudiés par les services de la préfecture avec le visa du préfet, se voient toujours refuser l'octroi de primes d'équipement.

Sans vouloir attirer les industriels d'une manière autoritaire, puisque c'est contraire aux principes du Gouvernement, il faut encourager ceux qui, courageusement et sans moyens, ont permis à quelques centaines d'ouvriers de vivre normalement et de faire prospérer leur région.

L'étude des dossiers devrait maintenant être faite non pas à Paris, mais dans de grands centres, afin qu'elle ne soit plus faite systématiquement et avec un esprit hostile, mais sur la base d'éléments permettant une plus grande compréhension.

Il est de mon devoir d'insister sur la réalisation de l'usine de traitement du maïs, dont les études ont été financées par le conseil général du Gers et par la région, et celui du traitement du sorgho pour sa transformation en pâte à papier.

Après avoir évoqué les trois questions que nous estimons primordiales, il en est une autre qui semble d'un intérêt non moins grand : l'industrie des vacances.

Le Gouvernement a mis à la disposition de nos départements l'application des formules de logements complémentaires sous le vocable du tourisme social : gîtes ruraux, villages de vacances. Les crédits sont malheureusement insuffisants et la publicité qui est faite trop voilée pour que cet équipement soit réalisé rapidement.

Or l'industrie des vacances permet aux différents éléments de la population française de mieux se connaître, de combler le fossé qui existe entre ruraux et citadins, sur le plan philosophique de réaliser le brassage des esprits, sur le plan matériel de redonner de la vie aux villages, de réparer les ruines, et de permettre à une population ouvrière qui ne peut pas s'offrir des vacances coûteuses, de vivre en famille dans le calme et le repos des campagnes agréables.

Le problème des rapatriés qui se pose à l'heure actuelle a pour corollaire celui du logement. Il serait possible, semble-t-il, de profiter des logements qui vont être mis à leur disposition pour équiper nos régions en villages de vacances habités temporairement par les rapatriés et qui serviraient d'infrastructure au tourisme social dans les années à venir. C'est une suggestion que je me permets de faire au Gouvernement et qui serait bénéfique à nos régions, tout en apportant une solution à un problème angoissant sur le plan humain.

Voilà quelques idées que je me suis permis d'ajouter aux intentions du Gouvernement. Je voudrais maintenant conclure en montrant ce que notre voisine, l'Italie, a réalisé.

Si j'ai tout à l'heure parlé de la décentralisation, en mentionnant l'étude des dossiers bénéficiaires de primes d'équipement, je n'ai pas pour cela oublié une décentralisation du crédit et des organismes techniques. J'ai vu personnellement les réalisations de l'organisme qui a été créé en Italie du Sud et qui est communément appelé la « Cassa per il mezzo giorno », c'est-à-dire la Caisse pour les ouvrages extraordinaires d'intérêt public en Italie méridionale. Cette caisse est gérée par un conseil d'administration dont les membres sont choisis par des techniciens connaissant les problèmes du Midi et nommés par le président du gouvernement.

M. André Fanton. C'est ce qu'on appelle la technocratie.

M. Pierre de Montesquiou. Ce conseil a sous ses ordres des services d'études, d'exécution et de contrôle.

La caisse a pour tâche d'élaborer un programme dont les objectifs principaux sont la coordination efficace des ouvrages envisagés, une rentabilité optimale des investissements nécessaires et une répartition aussi équitable que possible de ces travaux sur le territoire dépendant de la caisse. L'administration

de la caisse réalise ce qu'on peut appeler des « ouvrages de choc ».

Je n'entrerai pas dans les détails du financement. Ils sont, comme on peut le prévoir, fort importants, puisque cette caisse a été dotée de 1 milliard de francs et que cette somme a été progressivement augmentée. Les fonds sont soustraits aux aléas du budget annuel, ce qui permet d'assurer la continuité des travaux entrepris.

L'octroi de tels crédits d'aide aux différentes régions françaises donnerait plus de souplesse et d'efficacité.

La caisse italienne s'est attaquée d'abord à la mise en valeur agricole grâce au consortium de bonifications. Les Italiens appellent « consortium » une association de propriétaires qui se donne pour but d'étudier d'abord, de réaliser ensuite la mise en valeur d'une zone de dépression.

Cet organisme s'est intéressé aussi à la mise en valeur industrielle en créant des zones industrielles dans certaines villes et en obtenant l'implantation autoritaire d'usines comme celle d'Olivetti à Naples.

Secteur agricole, secteur industriel, c'est surtout dans ces domaines que la caisse a déployé la plus grande activité mais elle s'est aussi intéressée au secteur touristique puisque les investissements atteignent dans ce domaine 33 milliards de francs.

En bref, cet organisme créé par le gouvernement italien a réussi à introduire dans une des régions les plus désertées de l'Europe des circuits économiques grâce auxquels la population, restée jusqu'ici à l'écart, a pu revivre.

Grâce à une infrastructure que le gouvernement a imposée, l'augmentation des salaires distribués à la main-d'œuvre autochtone a augmenté inévitablement le pouvoir d'achat et a permis ainsi l'implantation d'un secteur industriel.

Autre exemple : le gouvernement anglais a décentralisé, dans le pays de Galles, 350 usines et mis à la disposition de ce programme l'équivalent de 40 milliards de francs.

Je termine donc en suggérant au Gouvernement de s'inspirer de ce que les Italiens ont réalisé.

Je crois que le temps est révolu où les Français pouvaient se contenter de promesses. Nous ne pouvons admettre en 1962 qu'il y ait encore des Français qui soient ignorés par le pouvoir, laissés dans la détresse, sans enseignement technique, que les circuits commerciaux soient obérés par la « déperdition » des chemins de fer et que toute la vie soit concentrée au Nord de la Loire.

Nous faisons partie d'une équipe d'élus qui n'ont qu'une seule mission, celle d'attirer la pensée du Gouvernement pour qu'un jour, reprenant la phrase de Jean Botrot concernant un paysan usé par le tacheronnage ressuscité dans une maison bien à lui, on puisse dire : « Je mets tous les jours ma face contre terre pour remercier le bon Dieu. » (Applaudissements sur certains bancs au centre.)

Mme la présidente. La parole est à M. Muller. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Emilio Muller. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. le Premier ministre, en présentant le IV^e plan, n'a pas manqué de souligner d'entrée que celui-ci était capital parce que pendant quatre ans il conditionnait la vie de la nation même et, qui plus est, il engageait au-delà de ces quatre années, l'avenir lointain de notre pays.

Il ajoutait : « C'est enfin la nécessité pour la France de jouer son rôle et de continuer à pouvoir figurer et faire entendre sa voix, que ce soit dans le cadre européen ou dans le cadre mondial ».

C'est sur ce dernier aspect de sa déclaration que je voudrais m'attarder quelques instants, convaincu que les options contenues dans ce IV^e plan n'ont pas toujours été prises en fonction de « cette nécessité pour notre pays de jouer son rôle dans le cadre européen » ou mondial.

Ce n'est pas une mauvaise querelle que je cherche à M. le Premier ministre, pas plus qu'un plaidoyer que je veux présenter en faveur d'une région que j'ai l'honneur de représenter dans cette Assemblée et qui, à travers ses problèmes propres, n'oublie pas et n'a jamais oublié que son bien-être est conditionné par celui de l'ensemble de la Nation.

Non, ce que je voudrais tout simplement aujourd'hui, c'est souligner la nécessité de l'inscription au IV^e plan de la liaison mer du Nord-Méditerranée. C'est de ce problème, et de ce problème seul que je voudrais vous entretenir quelques instants.

Si la liaison fluviale entre le Rhin et le Rhône a fait ces dernières années l'objet d'études très complètes et de prises de position très nettes, ce n'est en vérité pas la première fois que le problème occupe la scène politique. La controverse est ancienne.

C'est ainsi qu'en 1870 déjà, un comité pour la défense de la navigation, composé d'élus des grandes villes de l'Est, en étroite collaboration avec les chefs d'entreprises, avait, dans un mémoire

adressé au ministre des travaux publics d'alors, souligné la nécessité d'une telle liaison.

« Pour ne pas laisser l'industrie de la France dans un état d'infériorité relative, disaient-ils, il convient d'établir sérieusement, durablement, la concurrence par les fleuves et les canaux. »

Depuis lors, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts trop étroits de nos canaux. La révolution industrielle, bouleversant l'économie du siècle passé, a changé les données politiques et économiques et, malgré cela, le problème de la liaison mer du Nord-Méditerranée, non seulement a survécu à cette révolution, mais est plus brûlant que jamais.

Je pense pouvoir en conclure que, se justifiant géographiquement, cette liaison est inscrite dans l'évolution même de l'économie de notre vieux continent. Cette affirmation est d'ailleurs contenue dans le rapport du conseil supérieur de l'aménagement du territoire qui, au mois de février de cette année, après que le Gouvernement eut pris la décision d'écarter du IV^e plan la réalisation du canal Rhin-Rhône, concluait en ces termes, parlant des régions de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France :

« Ces régions défavorisées ne peuvent pratiquement parvenir à cette jonction que par le truchement de l'axe Nord-Sud prolongeant le développement économique de ces régions... » — celles du nord de l'Europe et de l'est de la France — « ... vers la Méditerranée. »

C'est le long de cet axe que les régions occidentales de la France pourront se relier pratiquement à l'Europe économique et y trouver le débouché de leur activité : le Sud-Ouest, par la vallée de la Garonne et le Languedoc ; l'Ouest, par la vallée de la Loire et sa jonction entre Dijon et Lyon.

Dans la perspective de l'aménagement du territoire, le projet de jonction de la mer du Nord à la Méditerranée par le bassin rhénan et la vallée du Rhône, par l'ensemble des moyens de communication correspondant aux divers besoins, apparaît donc comme l'initiative fondamentale et constitue l'une des conditions d'une politique efficace d'aménagement du territoire, de l'association utile de la France au développement de l'Europe et du rééquilibre économique et démographique entre les divers secteurs du territoire français. »

Ainsi concluait le conseil supérieur de l'aménagement du territoire, rejoignant d'ailleurs par là les propres préoccupations de M. le Premier ministre, celles qui consistent à permettre à notre pays de jouer un rôle et de faire entendre sa voix dans le concert des nations européennes et, bien au-delà, sur le plan mondial.

Cette épine dorsale de l'aménagement du territoire nous permettra non seulement de jouer notre chance en ce qui concerne le commerce futur avec le continent africain, Madagascar et l'Asie, mais offrira, à côté d'un développement certain de nos ports sur la Méditerranée, l'occasion de mettre en valeur des régions qui se meurent, tout en permettant la jonction sur d'autres qui s'hypertrophient.

Je pense que cette politique d'aménagement rationnel du territoire n'a pas besoin d'être spécialement défendue dans cette enceinte, puisqu'elle est souhaitée par tous ceux qui voient, dans un tel aménagement, la seule possibilité d'un équilibre économique et social permettant de tenir compte du facteur humain qui, dans une société techniquement évoluée comme la nôtre, doit plus que jamais rester au centre de nos préoccupations.

Oui ! C'est en fonction de ces données, tant économiques qu'humaines, que nous croyons devoir insister sur la nécessité de ne pas repousser la décision définitive de mise en œuvre de ce que vous me permettrez d'appeler « la chance de la France dans le nouvel espace économique de demain ».

L'enjeu, mesdames, messieurs, est suffisamment de taille pour que le Parlement se batte avec la dernière énergie afin d'amener le Gouvernement à tenir compte de la volonté de cette Assemblée de voir se réaliser le plus vite possible, et en tout cas avant qu'il ne soit trop tard, cette artère vitale qui permettra à notre pays de tenir sa place dans l'Europe de demain.

J'entends bien l'argument essentiel opposé par le Gouvernement à une telle entreprise et que je permets de rappeler : « les avantages attendus pour la collectivité risquant d'être inférieurs au niveau nécessaire pour justifier les investissements proposés dans le cadre des orientations économiques du IV^e plan » écartent de celui-ci la réalisation de ces travaux.

Je comprends d'ailleurs les préoccupations de M. le ministre des finances de n'investir les fonds de la nation que dans des affaires qui paraissent rentables à plus ou moins longue échéance. Aussi faudrait-il que cette logique implacable jouât sur d'autres terrains que sur celui qui paraît être, pour l'Assemblée, vital pour le développement de l'économie nationale dans les perspectives d'avenir.

Je ne voudrais pas une nouvelle fois répéter ce qui a déjà été dit à cette tribune. Mais si cette rigueur financière avait pu s'imposer au Gouvernement lors de la discussion sur la force de frappe, croyez-moi, nous aurions été nombreux dans

cette enceinte à vous applaudir. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je suis d'ailleurs prêt à admettre ce que le Gouvernement a lui-même admis en nous proposant la force de frappe, à savoir que ce n'est pas la dépense qui doit être déterminante lorsqu'on a à prendre de grandes options engageant l'avenir du pays, mais bien le résultat recherché.

La différence entre le Gouvernement et nous réside dans l'appréciation du rôle que notre pays aura à jouer dans le monde de demain.

Alors que votre Gouvernement pense que c'est grâce à la force de frappe que la France s'imposera dans le monde, mes amis et moi sommes convaincus que c'est par son développement économique, social et culturel que l'influence française, une fois de plus, pourra entraîner le monde vers des destinées meilleures.

Dans ces perspectives, que représentent les quelque 300 milliards d'anciens francs étalés sur dix ans ?

Je passerai d'ailleurs sur les considérations d'ordre technique et de rentabilité, mon collègue M. Mondon ayant eu l'occasion, il y a huit jours, d'insister sur quelques-uns de ces aspects.

Une importante documentation est d'ailleurs venue infirmer certaines affirmations mettant en doute la rentabilité de l'opération, bien sûr, dans le but de retarder la mise en route de ces travaux avec, peut-être, la secrète arrière-pensée de voir définitivement enterré ce dossier.

A ceux qui poursuivent un tel but, je me permettrai de lancer un cri d'alarme, car ce ne sont ni les régions en pleine expansion de l'Est de la France, ni les ports sur la Méditerranée qui seront touchés le plus durement, mais l'ensemble des régions du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest, qui se trouvent actuellement devant des difficultés énormes pour garantir le maintien de leurs activités économiques, ces régions qui voient avec anxiété se dépeupler villes et villages, ce qui entraîne sur le plan humain des drames auxquels nous n'avons pas le droit de rester insensibles.

Que ceux-là, de grâce ! ne viennent pas nous opposer l'argument que l'argent nécessaire pour réaliser la liaison Rhin-Rhône serait mieux employé pour la construction d'usines nouvelles dans ces régions déshéritées.

Dans cette compétition au sein du Marché commun et les perspectives du commerce mondial, l'expansion économique de ces régions aujourd'hui encore délaissées ne pourra se faire que si elles peuvent être raccordées à une voie d'eau moderne permettant les débouchés vers le Nord et le Sud. Ce n'est donc qu'en partant d'un tel axe que les chances seront égales pour tout le monde et que retrouveront vie ces régions qui, aujourd'hui, se désespèrent. C'est dans cette perspective qu'il faut placer mon intervention.

Si M. le ministre des finances et des affaires économiques était présent, je lui dirais que j'ai été désagréablement surpris en l'entendant déclarer l'autre jour, en réponse à l'intervention de M. Mondon :

« L'ordre de grandeur de la dépense, tel qu'il a été évalué par la commission et qui serait sans doute dépassé, selon l'expérience que nous avons de ce genre de travaux, représenté, par exemple, l'installation complète de trois usines sidérurgiques en bordure de la mer, produisant chacune un million de tonnes d'acier par an. »

Vous me permettez de ne pas suivre sur ce plan M. le ministre des finances.

Le problème qui est posé n'est pas celui de savoir si la dépense entraînée par la liaison Rhin-Rhône correspond à l'installation de trois usines sidérurgiques, mais si, dans la confrontation de demain, nous serons à même d'amener ces produits sidérurgiques dans des régions aujourd'hui encore délaissées, et ceci à des prix compétitifs.

La vraie question est celle de savoir si nous sommes prêts à jouer l'avenir avec les meilleures chances de succès ou si nous voulons faire de la politique à la petite semaine.

J'entends bien M. le ministre dire que « la position du Gouvernement tend à ce que les études techniques soient conduites et à ce que les réserves et acquisitions de terrains indispensables soient effectuées de telle façon que l'exécution pratique de l'ouvrage ne souffre pas d'un retard initial lorsqu'elle sera décidée dans le cadre de plans ultérieurs.

« Ces opérations entraîneront, disait-il, des dépenses supplémentaires non prévues dans le IV^e plan et qui s'ajouteront donc au chiffre de 67 millions de nouveaux francs que vous avez indiqué ».

Je pense interpréter fidèlement la pensée de M. le ministre des finances en concluant qu'il est donc prêt à dégager des crédits complémentaires dans le cadre du plan pour pousser les études et passer à l'achat des terrains.

Pourquoi dès lors ne pas fixer définitivement l'objectif même dans le plan ?

Monsieur le ministre, puisque votre Gouvernement approuve la perspective de cette liaison, et cela est dit en clair, rien ne vous empêche de calmer les appréhensions de nos collègues — ils sont nombreux — qui pensent, comme moi, que le IV^e plan ne peut pas négliger une question aussi vitale pour le développement harmonieux de nos régions de France.

Monsieur le ministre, que le Gouvernement s'engage donc résolument dans cette voie qui permettra à notre pays de jouer son rôle dans l'organisation future de l'Europe, que nous appelons de tous nos vœux, tout en gardant intactes les chances pour un aménagement rationnel de nos régions de France.

Tel est l'appel que je vous adresserai en concluant, dans l'espoir que le Gouvernement n'y restera pas insensible. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Georges Bonnet. (*Applaudissements.*)

M. Georges Bonnet. Mes chers collègues, après les exposés que nous avons entendus, je vais présenter quelques brèves observations.

Quel sera l'avenir de ce IV^e plan économique et social que nous examinons aujourd'hui ?

Aurons-nous vraiment une croissance économique de 24 p. 100 dans les quatre années du plan ? On le prévoit, mais personne ne peut l'affirmer.

On prévoit que nos exportations vers l'étranger passeront de 20 milliards de nouveaux francs en 1959 à 32 milliards de nouveaux francs en 1965. Cette prévision n'est-elle pas trop optimiste ? Les dernières statistiques, qui ne sont pas aussi favorables que les précédentes, nous le font penser.

Si nous avons pu exporter jusqu'ici, c'était en raison du niveau relativement peu élevé de nos prix à la suite de la dévaluation, mais vous savez que l'attraction des prix français a diminué sensiblement au cours de ces dernières années, M. le commissaire général du plan l'a d'ailleurs lui-même constaté à cette tribune.

D'autre part, tous les pays, à l'heure actuelle, font un effort énorme en vue de stimuler leurs exportations. Il apparaît donc que les pays exportateurs rencontreront des obstacles de plus en plus difficiles à franchir.

Enfin, la baisse brutale qui vient de survenir sur le marché de New York, avec ses conséquences en Europe, nous rappelle que l'expansion n'est jamais continue. Une crise peut toujours survenir. Les Etats-Unis en sont menacés à tout instant, tant que le dollar restera évalué au taux actuel et que le gouvernement américain n'acceptera pas d'envisager l'augmentation du prix de l'or.

Une récession aux Etats-Unis, qui reste toujours possible, aurait incontestablement ses conséquences en Europe.

Mais nous nous contentons d'évoquer ces considérations générales ; nous voudrions maintenant insister plus particulièrement sur les problèmes agricoles et régionaux.

Tout d'abord, la reconversion de la population agricole.

M. le rapporteur général estime, dans son rapport, que la population agricole passera, au terme du IV^e plan, de 4.540.000, en 1959, à 4.100.000, à la fin du plan, en 1965, soit 400.000 de moins, ce qui correspond à une diminution de 10 p. 100.

Qu'a-t-on préparé pour reclasser ces agriculteurs qui vont quitter la terre ? Rien !

Où iront-ils, que deviendront-ils ? Alors surtout que dans cette même période le nombre des gens en quête d'un emploi va plus que doubler, à la fois par l'arrivée de nombreuses personnes venant d'Algérie, par la diminution de la durée du service militaire et par l'augmentation du nombre des naissances depuis 1945-1946, qui fait passer en 1965 le nombre des jeunes gens en état de faire leur service militaire de 200.000 à 450.000.

Or rien n'a été proposé, soit pour maintenir à la terre, soit pour occuper ailleurs ces agriculteurs condamnés à quitter leur maison et leur terre et à augmenter la population des grandes villes déjà surpeuplées.

Le sort de ces 400.000 agriculteurs rappelle celui des mineurs de Decazeville, sort plus infortuné peut-être encore puisque rien, absolument rien, n'a été prévu pour les reclasser.

Nous ne pouvons donc que partager l'inquiétude du rapporteur général lorsqu'il écrit : « Les problèmes posés pour la reconversion sont décrits dans le plan, mais aucune mesure concrète n'est proposée pour les résoudre ».

Si les agriculteurs sont menacés, les artisans ne le sont pas moins. Ceux-ci suivent le sort de ceux-là. Le rapport général souligne que le nombre des artisans est passé de 77.000 en 1955 à 68.000 en 1960, soit une diminution de 12 p. 100. Cette évolution va évidemment continuer au cours des cinq ans à venir.

Que nous propose-t-on ? M. le rapporteur général reconnaît lui-même que la constitution de sociétés de remembrement pourra jouer un rôle utile. Mais il recommande sagement de ne pas se faire trop d'illusions à ce sujet.

A la vérité, il n'y a qu'un remède efficace pour lutter contre cette dépopulation des campagnes et pour éviter l'afflux de

toute cette jeunesse vers les grandes villes : ce serait l'implantation d'usines qui pourraient utiliser cette main-d'œuvre très importante.

Sur ce point, le gouvernement de M. Michel Debré avait fait miroiter les plus grands espoirs. Tout devait être facilité pour les industries qui s'installeraient dans les régions de France sous-développées, pour employer le terme à la mode : prime d'équipement largement distribuées, exonérations d'impôts départementaux et communaux, terrains offerts aux industries par les collectivités locales, larges prêts accordés par les organismes d'Etat aux industries désirant s'installer ou moderniser leurs usines.

Une large publicité a été faite autour de ces prétendus avantages et de tous les côtés, les populations si légitimement inquiètes de leur avenir ont demandé à en bénéficier.

En réalité, aucun de ces avantages ne s'applique aux départements du Sud-Ouest. Ils n'ont pas bénéficié de primes d'équipement. Il suffit de lire le rapport général du budget pour constater que les départements du Sud-Ouest, parmi lesquels la Dordogne, la Creuse, le Lot, la Corrèze, la Haute-Vienne, en particulier, n'ont pratiquement rien touché depuis six ans, quels que soient les dossiers qu'ils aient présentés.

Done, les primes d'équipement pour nos régions n'existent pas. Mais le reste n'existe pas davantage.

A un industriel qui veut s'installer dans l'une de nos régions, la commune ne peut même pas offrir le terrain ; elle ne peut pas renoncer à toucher la patente ; elle ne peut même pas souscrire un emprunt auprès d'une caisse publique.

Qu'il s'agisse d'un emprunt, de la patente ou des primes d'équipement, tout cela est entre les mains d'un comité dénommé « comité 1 ter » dont personne ne connaît les membres et qui est l'alibi des ministères intéressés. En vérité, les fonctionnaires dévoués et compétents qui y représentent le Gouvernement ont reçu des instructions formelles de refuser les primes à toute industrie nouvelle, du moment qu'elle ne vient pas de la région parisienne.

Telle est la réalité. Il vaudrait mieux la dire et cesser de faire courir les députés, les maires, les conseillers généraux, de la rue de Rivoli au quai Branly, de la rue Saint-Dominique à la rue de Grenelle, pour que, après des journées perdues en démarches inutiles, on leur apprenne qu'en raison de la non-publication d'une circulaire ils ne peuvent obtenir ni prime d'équipement, ni emprunt.

De ce fait, la situation de notre Sud-Ouest devient de plus en plus désastreuse. Elle risque de le devenir davantage encore par les projets de nouvelles tarifications ferroviaires de la S. N. C. F. qui auraient pour conséquence d'augmenter considérablement pour les petits parcours — de 5 à 33 p. 100 — le prix des transports de marchandises de nos régions.

Tous les conseils généraux intéressés, sans exception, ont voté des motions protestant contre de tels projets et demandant, au contraire, que les régions les moins favorisées bénéficient, comme autrefois, de tarifs privilégiés.

Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que la S. N. C. F. ait le devoir de tenir uniquement compte des prix de revient et que se pose seulement pour elle une question de bénéfice. J'ai moi-même préparé, en tant que ministre des finances et de l'économie nationale, le décret-loi qui a créé la S. N. C. F. Je l'ai élaboré avec Léon Blum, alors vice-président du conseil, et Henri Queuille, qui était ministre des travaux publics. Si nous avons décidé à l'époque de fonder une société nationale des chemins de fer, c'est justement parce que nous reprochions aux anciennes compagnies d'être trop souvent guidées par le seul souci d'assurer des bénéfices à leurs actionnaires et de fermer ainsi sans pitié des lignes déficitaires ou d'imposer à leurs usagers des tarifs excessifs.

En signant la convention créant la Société nationale des chemins de fer français, mon collègue Queuille et moi-même avons publiquement affirmé qu'en la matière la S. N. C. F. devait être uniquement inspirée par l'intérêt général de la nation et non pas par des considérations d'équilibre financier.

Ce sont là des observations que j'ai fait valoir dernièrement devant la commission des finances en présence de M. le ministre des travaux publics, qui était venu nous faire un exposé, d'ailleurs remarquable, qui marquait que nos besoins n'étaient pas méconnus. Mais M. le ministre des travaux publics ne nous a pas caché que la tarification prévue entrerait en vigueur dès le 1^{er} octobre. Par conséquent, la seule concession qui nous est faite est que la nouvelle tarification prendra effet du 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} juillet.

En même temps, M. le ministre des travaux publics nous a annoncé que des correctifs seraient apportés pour certaines régions. Nous avons demandé avec curiosité quelles étaient ces régions. Il nous a répondu : le Massif Central.

Nous ne nous sommes pas étonnés d'apprendre ainsi que les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, dont M. le Premier ministre et M. le ministre des finances sont originaires, compte-

raient parmi les régions favorisées qui bénéficieraient du correctif de 15 p. 100.

M. Guy Fric. Ce ne sont pas les seules raisons !

M. Georges Bonnet. ...eux bien que ce ne soient pas les seules raisons. Mais alors nous demandons que les départements voisins de ces régions favorisées et si heureusement représentées bénéficient des mêmes avantages.

J'ai vivement protesté, au nom des départements de la Dordogne et du Lot, en constatant que la Haute-Vienne et la Corrèze bénéficieraient du correctif de 15 p. 100, ce qui est juste et ce qu'elles estiment d'ailleurs insuffisant puisqu'elles demandent le maintien du *statu quo*. M. Regaudie, député de la Haute-Vienne, a protesté très vivement contre les nouvelles mesures.

Cependant, la Dordogne, département limitrophe de la Haute-Vienne, de la Corrèze et du Lot, qui se trouve dans une situation économique aussi dramatique qu'eux, n'a pas droit au correctif de 15 p. 100.

Or non seulement aucune industrie n'est venue s'y installer, mais encore les anciennes industries ferment leurs portes.

M. le ministre des travaux publics a d'ailleurs bien voulu reconnaître la justesse de mes observations. Quand je lui ai demandé la raison de cet état de choses, il m'a répondu simplement : il faut bien s'arrêter quelque part. J'ai déploré que son effort ne puisse aller au-delà et s'appliquer au département que je représente.

Il a toutefois bien voulu dire qu'il prendrait notre sort en considération. Mais je dois rappeler que nous avons obtenu les mêmes assurances publiques de deux ministres qui se sont succédés rue de Rivoli, M. Baumgartner, qui est parti, et M. Giscard d'Estaing, l'actuel ministre, et que nous ne voyons toujours rien venir. De là notre inquiétude.

Or, si le projet de tarification proposé par la S. N. C. F. était promulgué, la plupart des usines de nos régions n'auraient plus qu'à fermer leurs portes. C'est ce que j'ai démontré d'une manière très claire à M. le ministre des travaux publics et qu'il a bien voulu prendre en considération.

Le Sud-Ouest est dans une situation dramatique. Il a perdu en un demi-siècle le tiers de ses habitants. Le dernier recensement vient de faire apparaître que le rythme de sa dépopulation s'est considérablement accentué. Pour sept départements de cette région, la population ne représente que 6,8 p. 100 de la population française, alors que leur superficie atteint 10 p. 100 de l'ensemble du pays. Dans le Sud-Ouest un quart de la population est occupé dans l'industrie, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 34 p. 100. Ces chiffres prouvent à quel point nous sommes sous-industrialisés.

Sur cette situation, on ne cesse depuis des années d'appeler l'attention des pouvoirs publics. M. Delaunay, préfet igame de la IV^e région, l'a fait dans un très remarquable article de la *Revue historique de l'armée*, comme M. Lajugie, professeur à la faculté de droit de Bordeaux, et j'ai entendu, il y a plusieurs années déjà, M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, déclarer à la présidence de l'Assemblée, devant 300 journalistes français et étrangers venus pour l'écouter : « Si l'on continue ainsi, si l'on ne fait rien pour le Sud-Ouest, avant dix ans ces régions seront devenues un véritable Sahara ».

Il avait raison. Mais trois ans ont passé et nous n'avons vu aucune modification, aucune amélioration. Bien au contraire, il existe une sorte de volonté des pouvoirs publics d'accepter notre disparition.

Des technocrates à qui je me suis adressé m'ont dit : « Vous êtes encore trop nombreux dans votre département ; vous étiez autrefois 600.000 ; vous êtes maintenant 400.000 ; c'est encore trop. Quand vous serez 200.000, vous aurez à vous partager un revenu qui vous permettra de vivre honorablement ».

Mais alors, peut-on se demander, pourquoi construire ces écoles, ces collèges, dans nos communes, comme vous le faites avec raison à mon avis, si vous pratiquez volontairement une politique qui vous obligera à les fermer un jour peut-être, faute d'élèves ?

Toute cette politique est parfaitement incohérente et contradictoire. Elle est redoutable pour notre région, éloignée du centre du Marché commun et qui, de ce fait, se trouvera de moins en moins capable de prendre part à la compétition.

En présence de cette menace, que proposons-nous ? Nous demandons d'abord qu'on aide les petites industries existantes, qu'on facilite l'expansion d'industries nouvelles, même si elles ne viennent pas de la région parisienne, car ces industries peuvent parfaitement vivre localement dans nos régions et employer une main-d'œuvre excellente qui ne demande qu'à être utilisée, alors qu'aujourd'hui tous les efforts que nous consentons sont régulièrement contrecarrés, sous prétexte que nous ne sommes pas aptes à l'industrie.

Nous demandons ensuite que l'on mette en œuvre le plan régional Aquitain, actuellement en instance au commissariat du plan et dont M. le préfet Delaunay, au nom de la IV^e région, demande instamment la réalisation.

Enfin, nous demandons que l'on tienne compte que le péril est particulièrement grave et urgent.

Or, le IV^e plan ne nous apporte, à ce point de vue, aucun réconfort. Au contraire, il ajoute un supplément d'inquiétudes.

En effet, les investissements qu'il affecte à l'Est et au Nord pour la modernisation de leur outillage et pour l'accélération de leurs transports vont accroître davantage encore le déséquilibre entre ces régions et celles du Sud-Ouest.

J'avais exposé cette opinion à M. le ministre des finances Giscard d'Estaing. Il avait bien voulu me promettre, en commission des finances, de transmettre mes suggestions à M. le commissaire général du plan « pour que cet argument soit pris en considération ». Malheureusement, je me suis aperçu que rien n'avait été modifié.

Je ne sais si l'on se rend compte de la détresse, proche de l'exaspération, qui s'empare de nos populations en constatant l'abandon dans lequel elles se trouvent et l'aide que l'Etat apporte aux pays sous-développés.

L'annuaire statistique, publié ces jours-ci à New York par les Nations unies, donne à la France, en ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés, une place d'honneur. En 1960, quatre milliards de dollars ont été donnés aux pays sous-développés, lit-on dans ce rapport ; les Etats-Unis arrivent premiers, avec deux milliards ; la France deuxième, avec 774 millions de dollars ; l'Angleterre troisième, avec 341 millions de dollars. Nous donnons plus du tiers de la part des Etats-Unis et deux fois plus que les Anglais. Si l'on tient compte de notre revenu national, on constate, d'après la même statistique — qui, encore une fois, émane d'un organisme international — que nous consacrons 2,5 p. 100 aux pays sous-développés d'Afrique, alors que les Etats-Unis n'en consacrent que 0,50 p. 100 et l'Angleterre encore moins.

Nous ne pouvons plus nous permettre ces largesses à une heure où ces pays ont retrouvé leur indépendance. Il faut que les sacrifices soient consentis par tous les Etats, sans exception, proportionnellement à leur richesse.

Nous demandons donc au Gouvernement d'élaborer un plan d'action pour les régions de France qui sont aussi sous-développées que celles que nous aidons. Nous demandons que le Sud-Ouest ait aussi, si je puis dire, son plan de Constantine. C'est ce que nous proposons, avec M. Ebrard, dans un article additionnel que le commission des finances a adopté. Ce texte s'oppose à la réforme tarifaire de la S. N. C. F. et tend à une équitable répartition des primes d'équipement à travers la France, particulièrement pour le Sud-Ouest.

Il y a quelques jours, les députés de toutes opinions représentant la Dordogne, la Creuse, la Corrèze, le Lot-et-Garonne, le Gers, le Lot, la Haute-Vienne, la Gironde, les Landes, les Basses-Pyrénées se sont réunis et ont adressé au Gouvernement le même appel angoissé en projetant une action de protestation commune s'ils n'étaient pas entendus.

Nous espérons que nous serons compris puisque nous avons la chance que M. le Premier ministre et M. le ministre des finances représentent des départements du Sud de la Loire, qu'ils en connaissent la situation et qu'ils nous ont donné l'assurance qu'ils partageaient nos inquiétudes. Ils savent bien que, seule, une action d'ensemble et solidaire peut éviter l'effondrement économique de ces régions si importantes pour l'avenir de la France. (Applaudissements.)

Mme la présidente. La parole est à M. Villon.

M. Pierre Villon. Mesdames, messieurs, depuis 1958 nous assistons à une dégradation continue des prix agricoles à la production par rapport aux prix des produits nécessaires à l'agriculture, aussi bien par rapport à l'ensemble des prix de détail.

L'indice des prix agricoles des dix premiers mois de 1961 est seulement de 5,6 p. 100 plus élevé que celui des campagnes 1957 à 1958. L'indice des prix des produits nécessaires à l'agriculture a subi, dans la même période, une hausse de 20 p. 100, tandis que l'indice d'ensemble des prix de détail a augmenté de 11 p. 100.

Or il faut noter qu'en 1957-1958 les prix agricoles à la production étaient déjà de 9 p. 100 en retard sur les prix des produits nécessaires à l'agriculture si on les compare à ceux de 1948.

Les petits et les moyens paysans sont les victimes immédiates de ces distorsions car, contrairement aux gros producteurs, ils n'ont pu les compenser par une augmentation de la productivité et du rendement. En outre, ils ont subi plus lourdement que les gros l'augmentation des charges sociales qui ont passé de 28.550 millions de francs en 1958 à 80.165 millions en 1961. On sait, en effet, que les grandes exploitations ne paient généralement qu'une seule cotisation alors que les exploitations familiales en versent plusieurs.

Enfin, tant pour le blé que pour le vin, la répartition des charges de résorption des excédents a été modifiée au détriment

des petites et des moyennes exploitations et au profit des grosses.

Pour toutes ces raisons, le malaise agricole s'est encore aggravé. Le IV^e plan permet-il d'espérer l'arrêt de la politique de liquidation des exploitations familiales ? C'est ce que je me propose d'examiner.

En ce qui concerne le relèvement des prix à la production, les auteurs du plan y sont franchement hostiles. Ils prétendent à la page 344 du projet que le relèvement de ces prix n'entraînerait qu'une satisfaction souvent illusoire. Ils avouent que le mécanisme d'orientation des prix n'apportera pas, pendant la période d'application du plan, une garantie de prix de revient, même calculée sur la référence d'exploitations productives et efficientes.

Cet aveu permet de mesurer la distance qui sépare les promesses contenues dans la loi d'orientation agricole et les espérances soulevées par ces promesses de leur réalisation pratique. Pas plus que du relèvement des prix agricoles à la production, les auteurs du plan ne se soucient de l'agriculture familiale que l'on pourrait aider par des investissements dans l'infrastructure agricole, comme nous le verrons par la suite. Ils placent au premier plan de leurs préoccupations l'adaptation des marchés et des circuits de commercialisation et la réforme des structures par une politique d'aménagement foncier.

Pour savoir ce qui signifie cette notion de réforme de structure, il suffit d'examiner le tableau de la page 140, qui prévoit que la population agricole active diminuera de 440.000 personnes en 1965 par rapport à 1959, c'est-à-dire de 75.000 par an. Le plan précise même que la diminution sera de 13 p. 100 entre 1960 et 1965 dans les régions de l'Alsace et du Massif Central, de 11 p. 100 dans les trois régions de l'Ouest, l'Aquitaine et la région du Rhône. Réforme de structure signifie donc liquidation massive des exploitations familiales, accélération de la concentration agraire.

Quant à l'autre remède proposé par les auteurs du plan, à savoir la rénovation des méthodes de commercialisation, elle peut être jugée en étudiant la façon dont ils veulent réformer le marché de la viande.

Voici ce qu'on lit à la page 484 :

« La réorganisation du réseau d'abattoirs est la pierre angulaire d'une solution au problème irritant et ancien du circuit de la viande. Seuls de grands abattoirs d'une capacité minimum de 5.000 tonnes, pour la construction desquels la loi programme du 30 juillet 1960 a ouvert une possibilité d'investissement de 450 millions de nouveaux francs, permettront, en effet, une rationalisation technique et économique de ce circuit. »

Pour apprécier correctement les conséquences de cette orientation, il faut se rapporter, d'une part, aux décisions du comité interministériel, dont la commission de l'équipement collectif de l'agriculture du IV^e plan a eu connaissance et, d'autre part, à la circulaire du ministère de l'agriculture du 22 août 1961 notifiant à chaque préfet le plan d'équipement en abattoirs publics de son département, arrêté par le Gouvernement.

Le comité interministériel a décidé de fixer à 637 le nombre définitif des abattoirs publics correspondant à une capacité d'abattage de 1.800.000 tonnes, ce qui suppose la fermeture d'environ 1.000 abattoirs publics et de 18.000 tueries particulières existant actuellement.

D'ailleurs, la circulaire du 22 août 1961 prescrit qu'« en dehors des abattoirs retenus au plan aucune tuerie particulière ne devra plus être tolérée et que les autres abattoirs publics devront être progressivement fermés ».

De plus, par la circulaire du 31 mars 1962, les préfets ont été informés de l'implantation des abattoirs publics, arrêtée de façon définitive par le Gouvernement dans le département. C'est ainsi que, dans le département de l'Allier, il ne subsistera que cinq abattoirs, à Moulins, Montluçon, Vichy, Gannat, Lapalisse, c'est-à-dire que le nord du département ne disposera plus que de deux abattoirs, à Moulins et à Montluçon, éloignés l'un de l'autre de 75 kilomètres.

Dans le département de Seine-et-Oise qui compte 29 abattoirs publics et 330 tueries particulières, l'ensemble des moyens d'abattage sera réduit à cinq abattoirs publics, situés à Mantes, Pontoise, Versailles, Etampes et Rambouillet.

Une telle concentration ne peut s'expliquer par le souci de remédier à la vétusté ou d'améliorer l'hygiène de certaines installations. Elle est dictée uniquement par la volonté de placer le marché de la viande sous la domination de puissants groupements capitalistes. Elle suppose l'accélération de la concentration de la production de la viande, donc de la concentration agraire, donc de l'élimination de dizaines de milliers de petites exploitations agricoles. Elle postule la généralisation du commerce de gros de la viande, c'est-à-dire d'un nouvel intermédiaire. Elle ne présentera aucun avantage pour le consommateur ni pour le boucher détaillant. Elle aboutira en définitive à une augmentation du prix de la viande au détail sans que les producteurs y trouvent leur compte.

Si l'abattoir public est situé dans un centre de consommation, ce sont les producteurs qui, d'abord, feront les frais de l'éloignement de l'abattoir. Si l'abattoir est situé sur les lieux de production, ce sont les consommateurs qui, d'abord, supporteront les conséquences de son éloignement du centre de consommation. Quant au boucher détaillant, s'il ne veut pas effectuer, pour l'exercice de sa profession, des trajets longs, fréquents et coûteux, il sera mis dans l'obligation de s'approvisionner chez un grossiste du type de ceux qui, à Paris, sévissent à la Villette ou aux Halles centrales.

Nous le disons nettement, le plan d'implantation des abattoirs arrêté par le Gouvernement est inacceptable et nous demandons qu'il soit reconsidéré, modifié, après discussion avec les représentants des organisations professionnelles de la production et de la distribution, ainsi que des représentants des collectivités locales qui sont, elles aussi, directement intéressées, puisque, en particulier, le problème des abattoirs municipaux se trouve également posé.

Sans l'examiner d'aussi près, on peut affirmer que la réforme de la commercialisation des fruits et légumes aboutira à la même concentration de la production et à la domination des groupements capitalistes sur ce secteur.

Le plan prévoit une augmentation de la production agricole dans son ensemble de 4,5 p. 100 par an, grâce à l'accroissement de la productivité. Mais, au lieu de prévoir des mesures pour favoriser un accroissement parallèle de la consommation intérieure, notamment l'augmentation du pouvoir d'achat des masses laborieuses, par exemple de nombreux vieux qui n'ont pas 4.000 francs par mois pour vivre, les auteurs du plan affirment que la production agricole « excède de plus en plus les possibilités de la demande intérieure » et ils postulent une augmentation des exportations.

Pour que l'indice 186 prévu pour les exportations agricoles puisse être atteint, « cela suppose surtout... », disent-ils à la page 111, « ... que les exportations trouvent des débouchés solvables, grâce, entre autres, à la mise à exécution de la politique agricole commune du Marché commun, en ce qui concerne aussi bien les échanges entre membres de la Communauté qu'entre celle-ci et l'extérieur ».

Ils ajoutent :

« Il faut souligner très nettement que, si cette hypothèse n'était pas réalisée, l'équilibre extérieur du IV^e plan se trouverait assez fortement affecté ».

Or, précisément, l'accord conclu à Bruxelles le 15 janvier dernier par le conseil des ministres des Six sur la politique agricole commune, accord intervenu après la rédaction de ces textes, bouleverse complètement cette hypothèse.

En effet, avant la conclusion du compromis de Bruxelles, on avait fait miroiter aux yeux des paysans français la perspective d'un écoulement vers les autres pays du Marché commun, notamment vers l'Allemagne de l'Ouest, de la surproduction agricole française, à des prix relativement élevés. Les monopoles français espéraient soulager ainsi d'autant la charge qui pèse sur l'économie. Ils espéraient, en outre, que l'Allemagne de l'Ouest pourrait être amenée à s'approvisionner en produits alimentaires dans des conditions de prix proches de celles du marché français, afin de rétablir, dans le domaine industriel, des possibilités de concurrence plus favorables pour le capitalisme français.

Le compromis réalisé à Bruxelles est assez loin de ses objectifs. Les produits français ne sont pas assurés de la préférence sur le marché européen. L'Allemagne fédérale est parvenue à sauvegarder son droit de s'approvisionner hors du Marché commun et à conserver l'essentiel du bénéfice de ses importations. Elle s'est assurée un avantage en ce qui concerne le système du prélèvement intercommunautaire qui remplacera la protection douanière à partir du 1^{er} juillet, pour les céréales, la viande porcine, les œufs et la volaille. Au lieu de prélever la différence entre les prix réels pratiqués chez elle et les prix obtenus par les pays exportateurs, elle ne prélèvera que la différence plus petite entre des prix de « seuil » théoriques qui bénéficieront encore d'un abattement forfaitaire.

On comprend, dans ces conditions, que la lettre rectificative au IV^e plan remplace les formules péremptoirement optimistes contenues dans le IV^e plan par des formules plus nuancées et que les prévisions d'exportation du blé tendre aient été réduites, pour 1965, de cinq millions de quintaux.

Alors que disparaît ainsi le mirage des débouchés vers le marché européen, la deuxième étape du Marché commun ouvrira largement le marché français à la pression de la concurrence des agriculteurs déjà industrialisés ou ayant des niveaux de vie plus bas.

La suppression des droits de douane, du contingentement et des prix minima permettra d'envahir le marché français d'œufs, de poulets, de viande de porc de Hollande, de fruits et légumes d'Italie. Ce sera une nouvelle et grave cause de ruine pour les petites et moyennes exploitations de notre pays.

C'est ainsi qu'il faut comprendre le « remodelage » de l'agriculture française que le ministre de l'agriculture attend de l'application des accords de Bruxelles.

Certes, on alléguera la clause de sauvegarde figurant à l'accord et qui permet à chaque Etat de suspendre les importations pour protéger son agriculture contre « les conséquences trop brutales de la formation du marché unique européen ».

Toutefois, cette possibilité ne peut jouer efficacement que pour les céréales, ce qui n'intéresse que les gros agrariens. Par contre, pour les autres produits, l'appel n'est pas suspensif.

Mieux ! Pour les fruits et légumes aucune suspension d'importations ne peut être décidée sans l'accord préalable de la commission européenne qui, de surcroît, ne peut autoriser la suspension des importations que si les prix sont descendus durant trois jours consécutifs au-dessous de 82 p. 100 du prix de référence sur les marchés de gros.

Dès cette année, les organismes supranationaux se substitueront progressivement au Gouvernement et au Parlement dans le domaine des prix, dans celui de l'organisation des marchés agricoles, ainsi que dans celui des importations et des exportations.

Pour cette raison d'ailleurs, le projet de loi sur les prix agricoles a été définitivement retiré par le Gouvernement de l'ordre du jour de notre Assemblée. Les décisions seront imposées à la France par une majorité qualifiée de 12 voix sur 17, ce qui consacre un nouvel abandon de la souveraineté nationale et montre le caractère limité des divergences entre partisans d'une Europe des Etats et d'une Europe intégrée.

Il faut souligner que le Fonds d'orientation et de garantie, qui, en 1970, devra assurer le financement communautaire du marché unique, sera alimenté à partir de 1965, d'une part, par le produit des prélèvements et, d'autre part, par des contributions budgétaires, mais que ces dernières sont fixées à 28 p. 100 pour la France, pour l'Allemagne de l'Ouest et pour l'Italie. Les pays importateurs, comme l'Allemagne de l'Ouest, sont placés sur le même pied que les pays exportateurs comme la France.

Si l'on y ajoute qu'un plafond a été institué qui limite le total des contributions budgétaires et des prélèvements à 31 p. 100 pour l'Allemagne et à 26 p. 100 pour l'Italie, on comprend que les charges de résorption incomberont pour l'essentiel aux pays exportateurs.

Le journal *Les Echos* peut donc écrire avec quelque raison : « Un gagnant, l'Allemagne ; un perdant, le budget français. » Celui-ci a déjà à sa charge plus de deux milliards de nouveaux francs par an ; il en aura probablement cinq milliards en 1965.

La liquidation de milliers d'exploitations agricoles familiales aggravera les zones de déperissement économique. Les cultures céréalières se concentreront davantage sur les terres les plus fertiles ; la production laitière, l'aviculture familiale reculeront. La production légumière et fruitière sera, elle aussi, fortement atteinte dans certaines régions, dont les conditions matérielles sont moins favorables que celles de l'Italie, par exemple.

Nous avons donc raison lorsque, dès le début et les seuls en tant que parti, nous montrions la nocivité du Marché commun, celui-ci ne pouvant qu'accélérer la liquidation d'un grand nombre de petites et moyennes exploitations.

Avec d'aussi sombres perspectives pour les exploitations familiales, le problème du déséquilibre économique de différentes régions de France se posera de façon plus urgente encore que ne le reconnaissent les auteurs du plan.

Or ce que prévoit le plan dans le domaine dit de l'expansion régionale est sans rapport avec les exigences de la situation.

Selon les régions, on pratiquerait soit une politique d'encouragement ne comprenant pas d'aide de caractère massif, soit une politique d'entraînement avec création de pôles de développement. La pratique du saupoudrage qui, jusqu'à présent, avait eu la faveur du pouvoir semblerait abandonnée en raison sans doute de son échec quasi total.

Les efforts seraient portés sur trois régions : la Bretagne, le Nord et le Pas-de-Calais, le Massif Central. Les moyens envisagés ne sont pas nouveaux puisqu'ils consistent :

Premièrement, dans la localisation des investissements publics, enseignement, transports, infrastructure agricole ;

Deuxièmement, dans une politique tarifaire — combustibles, énergie, transports — et d'incitation sélective ;

Troisièmement, dans l'institution de cinq zones spéciales de conversion : Montpellier, Limoges, Bordeaux, Nantes, Saint-Nazaire, Brest.

Quelques réflexions viennent à l'esprit à l'examen de ce programme d'action régionale.

D'une part, il est illusoire d'espérer que les mesures prévues puissent attirer des entreprises importantes dans les régions désertées, lorsqu'on constate la modicité des crédits prévus pour la construction de voies d'accès et de pénétration en faveur de ces régions, tant par la construction de routes que de voies

navigables, quand on constate également que, loin d'augmenter, les crédits d'adduction d'eau ont encore diminué.

D'autre part, conformément aux recommandations du comité Rueff-Armand, la S. N. C. F. continuera à porter ses efforts uniquement sur les lignes à grand trafic et pratiquera une politique de déperdition de ses tarifs.

Or, ces mesures sont uniquement favorables aux régions industrielles dominées par les monopoles capitalistes, tandis que les régions en déséquilibre, au lieu de s'industrialiser, verront s'accroître leur désindustrialisation et le recul de leur agriculture par la fermeture de lignes secondaires et par l'augmentation des tarifs ferroviaires.

Enfin, le plan précise bien que les plans régionaux de développement ne comportent ni échéancier de réalisation ni perspective de financement.

Que fera-t-on, par exemple, dans les régions de Châtelleraut, de Decazeville, du Boucau, de Béziers, d'Hennebont où les entreprises sont vouées à la disparition et où les travailleurs n'ont guère de possibilité de trouver un emploi ?

Le caractère illusoire des mesures prévues en faveur de l'expansion régionale apparaît quand on lit dans le plan que « le développement industriel prendra appui sur certains pôles actifs », parmi lesquels figure Montluçon, pour ses pneumatiques, alors qu'il existe également à Montluçon une industrie mécanique et métallurgique — celle-ci d'ailleurs en pleine liquidation — et qu'en ce qui concerne les pneumatiques, on sait que les établissements Dunlop, au lieu d'agrandir leurs usines de Montluçon ont préféré en construire à Amiens et qu'ils projettent de licencier 600 ouvriers au moins à Montluçon et quelques centaines également à Amiens.

En outre, la compression de la production charbonnière française prévue par le plan parallèlement à une augmentation des importations de coke aboutira à de nouvelles fermetures de mines, donc à la mort lente de régions dont l'économie dépendait de l'existence de ces mines.

Au lieu d'utiliser les richesses charbonnières existantes comme celles du bassin de l'Aumance pour alimenter de nouvelles centrales thermiques, on semble s'orienter vers l'alimentation des centrales par des hydrocarbures à importer.

Si le plan souligne justement que le développement des régions en stagnation ou en régression exige le développement des équipements urbains et ruraux ou encore le développement touristique, il est décevant quant aux prévisions concrètes dans tous ces domaines.

En ce qui concerne, par exemple, la construction ou l'agrandissement des hôpitaux et hospices, le plan ne satisfait qu'un tiers des besoins constatés. Aucun effort particulier n'est prévu pour l'amélioration du réseau routier d'intérêt local.

Quant à la lutte contre les inondations, on nous promet « des études appropriées ».

Pour le tourisme, le plan ne prévoit aucun effort d'équipement collectif pour des régions telles que le Massif Central, le Languedoc et les Landes qui aiment vocation touristique.

Pour la mise en valeur de notre patrimoine architectural, ses auteurs reconnaissent qu'ils ne prévoient, en dehors de la loi programme concernant la restauration de sept grands monuments nationaux, que « des opérations très modestes ».

Or l'abandon où sont laissés nos monuments historiques constitue un manque à gagner pour le développement du tourisme et une cause de disparition pour des professions aussi hautement qualifiées, et que l'étranger nous envie, que celle des tailleurs de pierre.

Les autres parties du chapitre concernant l'équipement culturel et artistique sont tout aussi décevantes, eu égard à ce qu'un tel équipement devrait comporter pour rendre vie à nos provinces.

Les actions nouvelles envisagées par le IV^e plan, au titre de l'équipement culturel, se limitent à la création d'une vingtaine de maisons de la culture avec affectation de crédits n'atteignant même pas 60 millions de nouveaux francs.

Ai-je besoin de souligner l'insuffisance de ces crédits, compte tenu des besoins clairement exprimés et chiffrés par les municipalités ?

Au début de cette année, la fédération nationale des centres culturels communaux, qui poursuit une œuvre méritoire, a procédé à une vaste enquête auprès des 500 villes de plus de 5.000 habitants, les interrogeant sur leurs projets en matière d'équipement culturel. Près de 400 villes ont répondu, ce qui témoigne de l'intérêt qu'elles portent à l'équipement culturel.

Les résultats fort intéressants de cette enquête — je les signale à l'attention de M. le ministre d'Etat — ont permis à la fédération nationale des centres culturels communaux d'établir un premier projet d'équipement culturel. Pour la réalisation de ce projet, le Gouvernement devrait prévoir des crédits d'un montant de 250 millions de nouveaux francs, représentant la participation financière de l'Etat sur la base d'une subvention de 50 p. 100 aux communes.

Je demande donc au Gouvernement si, pour mettre en accord ses affirmations sur la nécessité de donner à la culture une place plus grande dans la société et ses actes, il envisage — et selon quel rythme — d'engager cette dépense au cours de la période couverte par le IV^e plan.

A ces considérations sur l'expansion régionale, je voudrais ajouter quelques mots seulement sur les prévisions du plan quant aux départements d'outre-mer. Ce plan se borne à faire référence aux lois de programme du 30 juillet 1960 et du 23 juin 1961.

Or la situation désastreuse de ces départements, due à la structure coloniale de leur économie, exigerait bien autre chose.

Aussi, je demande au Gouvernement d'inscrire très prochainement à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée un débat particulier sur cette question.

Mesdames, messieurs, pour résumer, le IV^e plan, combiné avec les effets de l'accord de Bruxelles, loin de préparer une amélioration de la situation de l'exploitation familiale agricole, laisse prévoir une nouvelle et importante aggravation.

Loin de préparer une expansion de l'économie régionale, il permet de prévoir un accroissement des disproportions existantes.

C'est seulement en arrachant le pays à l'emprise du grand capital monopoliste (*Exclamations au centre*), en remplaçant le pouvoir personnel par une démocratie renouvelée et en pratiquant une politique d'indépendance nationale et de paix...

M. André Fanton. Tout cela est nouveau !

M. Pierre Villon. ... qu'il sera possible d'aider les petits et moyens paysans et, particulièrement, de favoriser la constitution de coopératives viables et d'assurer l'écoulement de leurs produits par l'extension de la consommation intérieure.

C'est seulement ainsi et à condition de nationaliser tous les monopoles de fait, comme il était demandé dans le programme du Conseil national de la Résistance, qu'il sera possible de mettre en valeur toutes les ressources naturelles de notre pays, toutes ses possibilités techniques et son potentiel intellectuel, et de transformer les déserts économiques français, abandonnés aujourd'hui parce que les trusts n'y trouvent pas une source de profits pour eux, en des régions florissantes. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Becker. (*Applaudissements au centre.*)

M. Georges Becker. Monsieur le ministre, la demande que je vais présenter, au nom de mon groupe unanime, est d'une originalité saisissante, en ce sens qu'il n'en coûterait rien de la satisfaire !

Il y a un an, le Parlement a voté une loi de programme en vue de la constitution de parcs nationaux et de réserves naturelles. Cette loi, excellente en elle-même et qui pourrait être efficace, n'a même pas encore reçu un commencement d'application, ou si peu que mieux vaut ne pas en parler.

Il me semble que si l'on saisissait l'occasion de ce IV^e plan pour y inclure cette loi de programme et donner une existence réelle aux parcs nationaux, nous ferions, tous ensemble, une excellente action.

Je vais vous en donner la preuve.

Les parcs nationaux et les réserves deviennent de plus en plus indispensables. En effet, à mesure que n'importe qui peut aller n'importe où en raison des facilités actuelles de communication, les sites les plus remarquables de France sont à la merci de l'ignorance et de la barbarie à la fois des touristes et des technocrates — ces derniers semblant prendre un malin plaisir à les défigurer par toutes sortes d'ouvrages qu'on qualifie d'art — à la merci également de mercantis abominables qui n'hésitent pas à piller la faune et la flore de la façon que je vais dire.

Dans le Jura, on peut voir, en automne et au printemps, des camionnettes venant d'un pays voisin — la Suisse pour ne pas le nommer ! — dont les occupants ramènt non seulement toutes les plantes fleuries, pour les vendre sur les marchés helvétiques, mais encore toutes les plantes rares qui poussent dans les rochers et en altitude, pour les offrir, à des prix exorbitants, aux amateurs, de plus en plus nombreux, de plantes alpines.

Ce qui se passe dans le Jura se passe aussi dans les Alpes.

Il y a quinze jours, en Suisse, a eu lieu un référendum pour la protection intégrale de la flore alpine, référendum auquel la population helvétique a répondu dans un sens favorable à une majorité écrasante...

M. Jean-Baptiste Biaggi. Enfin un référendum utile !

M. Georges Becker. Faut-il donc maintenant que les Suisses viennent s'approvisionner en France, dépouillant nos montagnes de toutes leurs raretés en vue de poursuivre leur commerce ?

Il y a là une situation qui ne peut durer et qui, je le répète, se retrouve dans de nombreuses régions des Alpes, des Pyrénées et du Massif Central.

Du jour où des réserves seraient vraiment constituées, où il serait interdit de récolter quoi que ce soit de nature à compro-

mettre la flore et la faune, je pense qu'un grand pas serait fait vers la protection de nos richesses.

Si vous pouviez, monsieur le ministre, faire inscrire dans le plan cette loi de programme et lui donner vie, vous auriez bien mérité non seulement de tous les naturalistes français qui l'attendent et de tous les naturalistes du monde qui la réclament parce que notre flore est célèbre et qu'on ne peut la laisser dévaster, mais aussi de la nation tout entière qui voit là un héritage que l'on ne saurait laisser dilapider.

Toutes les fois que notre flore ou notre faune voient mourir une espèce, il se produit un phénomène d'appauvrissement irréversible dont nous portons la responsabilité.

Si une telle loi avait été votée plus tôt, nous n'assisterions très probablement pas au massacre et au viol de la forêt de Fontainebleau et de bien d'autres sites aussi précieux, aujourd'hui dangereusement menacés.

Monsieur le ministre, je voudrais que vous puissiez nous assurer que vous avez conscience de la gravité de la situation, pour nos paysages, pour notre flore et pour nos richesses naturelles et que le IV^e plan pourra inclure, sans dommage et sans frais, cette loi de programme de manière à lui donner l'application qu'elle mérite. (Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur divers bancs.)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Il faut sauver notre flore et l'Algérie !

M. Guy Jarrosson. Madame la présidente, je demande la parole.

Mme la présidente. A quel sujet ?

M. Guy Jarrosson. Sur celui-là même que vient d'évoquer M. Becker.

Mme la présidente. Monsieur Jarrosson, je ne pourrai vous accorder la parole qu'à la suite des orateurs inscrits dans la discussion.

La parole est à M. Max Lejeune. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Max Lejeune. Mes chers collègues, j'ai longuement cherché, dans les documents qui nous ont été remis, les mots « Picardie » et « région Somme-Aisne-Oise ».

Je ne les ai trouvés qu'une fois dans la récapitulation des disponibilités de main-d'œuvre pour les activités agricoles, disponibilités évaluées dans ce document à 29.000 personnes.

Certes, le plan dont on nous a indiqué prudemment qu'il n'a que valeur indicative doit connaître ultérieurement des perspectives régionales, après avoir été défini à l'échelon national.

Mais, alors que les informations officielles ou officieuses ont fait connaître les intentions du Gouvernement favorables à l'équipement industriel de certaines régions qui se sont signalées par les déclarations de leurs assemblées représentatives ou par les manifestations plus ou moins tumultueuses de leurs populations, si on discute des incidences heureuses que tel grand axe de transport moderne pourra provoquer le long de son tracé, si l'on enregistre à cet égard les récriminations de tel puissant ensemble économique, par contre, pour nous, c'est le grand silence.

La Picardie est terre d'épreuve et les noms de Somme, Aisne et Oise sont des noms de guerre. Le Picard convient qu'il s'est fait beaucoup de tapage chez lui, et qu'il n'aime pas le vacarme. S'il œuvre pour le mieux, accoutumé au fait depuis la constitution de ses communes du haut Moyen-âge, la publicité n'est pas son fort.

Pourtant, j'ai pensé, dans ce débat singulier, avoir le devoir de rappeler que, ravagée cruellement par la guerre deux fois en trente ans, la Picardie représente le plus fort ensemble agricole de France dans la production de céréales et de betteraves, que ses villes reconstruites et ses campagnes héritières d'un passé industriel ont commencé à s'équiper récemment sans aide exceptionnelle de l'Etat, qu'Amiens et Saint-Quentin sont devenues places industrielles par l'effort de dirigeants tenaces, qu'Abbeville et Beauvais sont sorties de leur torpeur d'un siècle, que les départements qui composent cette province ont été dans le peloton de tête chaque fois que l'Etat a fait appel à l'emprunt, qu'ils sont également en très bonne place dans la démonstration de leur vitalité démographique soulignée par le taux de leur natalité.

Ces données flatteuses pourraient, semble-t-il, laisser penser que les problèmes, là, sont faciles. Or il n'en est rien, bien au contraire et je tiens à porter à votre connaissance bien des lacunes et la préoccupation des représentants de la région quant à son avenir.

La Picardie est zone de parcours. Deux équipements antérieurement déclarés sont connus de vous : le canal du Nord et l'autoroute Paris-Bruxelles.

Sur le canal du Nord, qui emprunte de Ham à Péronne le cours supérieur de la Somme, on reprend les travaux interrompus par la guerre de 1914-1918. Mais il importe de souligner que les normes anciennes ont été reconduites concernant gabarit et écluses.

L'autoroute à péage ne comporte que deux points d'accès dans la traversée du département de la Somme, Roye et Comblas. Nous craignons qu'elle ne traverse notre région comme un gigantesque pont en raison de l'insuffisance d'entretien du réseau national qui devrait normalement s'y accrocher ?

En effet, en 1961, 164 kilomètres de routes nationales ont été goudronnés dans le département de la Somme pour 409 kilomètres de routes départementales ; 4 kilomètres seulement de routes nationales ont été rechargés pour 29 kilomètres de routes départementales. Ces chiffres font apparaître une réalité pénible : l'Etat ne dépense pas assez pour les routes du travail, si quelquefois les routes touristiques bénéficient de son attention.

Il me faut, d'ailleurs, faire observer que l'autoroute du Nord, favorable au trafic lourd en liaison avec la Belgique et les Pays-Bas, ne semble pas devoir attirer les touristes et voyageurs venant de Grande-Bretagne, et que la modernisation de la route nationale n° 1 de Paris à Beauvais doit être poursuivie jusqu'à Boulogne, sauvegardant un itinéraire devenu traditionnel pour les Anglais, qui l'empruntent, d'ailleurs à des vitesses modérées. Si le pont sur la Manche était réalisé, il en imposerait l'aménagement complet, les Britanniques qui débarquent sur le continent étant d'abord attirés par Rouen et Paris, avant de descendre vers les régions du soleil. C'est là un facteur à ne pas négliger dans la mise au point du réseau nordique de nos communications.

Mais il n'y a pas chez nous que de nécessaires liaisons Nord-Sud. L'axe de la vieille province, la Somme, aujourd'hui canalisée d'Ouest en Est, est une réalité constatée au siècle précédent mais systématiquement négligée au cours des récentes décennies. La distance par voie d'eau de la mer jusqu'au Rhin, en passant par le relais de Condé-sur-Marne, est de 953 kilomètres entre Rouen et Strasbourg, de 773 kilomètres de Dunkerque à Strasbourg et elle n'est que de 689 kilomètres entre Saint-Valery-sur-Somme et Strasbourg. Vers l'Est, les voies fluviales s'épanouissent également vers Epinal, Chaumont et vers d'autres bassins.

La direction des ports au ministère des travaux publics réserve ses crédits à de grands ports et ne laisse même pas de miettes aux petits ports.

En ce point, je me dois d'indiquer que le conseil général du département de la Somme a sans cesse, depuis 1945, demandé l'entretien et la fixation du chenal maritime dans l'estuaire de la Somme dont les ports d'Abbeville et de Saint-Valery, grâce à l'action de la chambre de commerce et des municipalités, ont été entretenus et agrandis, atteignant en 1961 un trafic non négligeable de 56.000 tonnes de marchandises avec 158 navires.

Le ministère des travaux publics n'a pas le droit de condamner l'activité maritime de notre région sur laquelle se greffe un trafic fluvial et nous ne cessons pas de demander la réalisation de ces travaux nécessaires aux activités commerciales ainsi qu'à la protection des Bas-Champs. Cette zone de 5.000 hectares cultivés est actuellement menacée, aux grandes marées, par l'invasion marine parce que l'Etat ne veut pas apporter sa quote-part au financement des travaux indispensables de protection auxquels ont, par ailleurs, souscrit les collectivités locales intéressées. En raison de cette carence, une zone de polders, peuplée de 4.500 habitants, peut être recouverte par les eaux sur 3.660 hectares et 600 maisons peuvent être inondées.

Le 16 mai dernier, le ministre des travaux publics a informé le préfet que le ministère des finances veut réduire considérablement les crédits de défense contre les eaux.

Quand on enregistre de telles réponses, on éprouve l'impression que le présent débat est bien académique !

Quand on parle de la Picardie, on pense communément que les problèmes y sont mineurs, leurs données s'inscrivant dans une honnête moyenne.

Il est bien vrai que la densité kilométrique picarde est, pour le peuplement, analogue à la densité nationale. Les trois départements picards, placés qu'ils sont entre les fourmilères humaines du Nord et de la région parisienne, semblent donc aux statisticiens, avoir vocation à recevoir les excédents voisins. Or les études faites chiffrent les emplois nouveaux à créer pour les jeunes enfants sortant des écoles du seul département de la Somme à 22.000 d'ici 1970 et 30.000 d'ici 1975.

Ainsi, avant d'être zone de recueil, la Picardie doit-elle enrayer l'actuel exode de sa propre population vers des régions actuellement surpeuplées.

Il importe de soutenir son agriculteur, de poursuivre son industrialisation et d'assurer ses besoins en logements.

Si l'on veut éviter que la riche campagne picarde ne soit demain un désert parsemé de villages ou survivront quelques exploitations mécanisées avec, de loin en loin, quelques villes surpeuplées, il est nécessaire de retenir à la terre le maximum de familles.

Si le département est en tête du remembrement sur le plan national, ce qui ne s'est d'ailleurs pas réalisé sans drames pour les petits, il existe encore actuellement 15.038 exploitations agricoles de plus de cinq hectares, le nombre de celles qui sont inférieures à cinq hectares étant tombé à 6.684 au recensement de 1955.

La moyenne de superficie de l'exploitation agricole picarde s'établit aux environs de 23 hectares, le tiers des entreprises ayant une superficie de 20 à 50 hectares. Les exploitations de 50 à 100 hectares ne représentent que 9 p. 100 et celles de plus de 100 hectares que 2 p. 100.

La population rurale est de 267.000 habitants, soit 57 p. 100 de la population active du département, le pourcentage pour la France étant de 44. Quant à la population active agricole, elle est de 57 p. 100, soit 30 p. 100 de la population active, le pourcentage pour la France étant de 27 p. 100.

Je sais bien que tel Premier ministre disait un jour que devaient disparaître la moitié des exploitations agricoles. Nous affirmons que l'exploitation familiale reste valable sur le plan matériel et aussi, il ne faudrait pas l'oublier, sur le plan moral.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Très bien !

M. Max Lejeune. Il ne s'agit pas de condamner à mort sommairement au nom de la rentabilité la moitié des exploitations françaises, mais bien de faire une politique qui accroisse la rentabilité du plus grand nombre par la garantie des prix, le développement de la coopération allant jusqu'à la coopération de culture et la préparation des agriculteurs français à la compétition du Marché commun.

Encore faut-il assurer la modernisation de la vie à la campagne et je me bornerai à indiquer, pour souligner combien il reste à faire dans nos régions, que 329 communes du département n'ont pas encore une adduction d'eau potable.

L'accroissement de la natalité, qui a bouleversé complètement la physionomie de nos villages, nous pose dès maintenant le problème de l'emploi pour les jeunes campagnards qui cherchent du travail dans les boucs et les villes voisins.

Si des zones industrielles ont été créées à la périphérie des villes, si des entreprises, quittant les départements de Seine et Seine-et-Oise, se sont installées à la limite sud de la région picarde dans le département de l'Oise, il importe de concevoir et de mettre en place un ensemble industriel régional susceptible d'utiliser pleinement les qualités particulières d'une main-d'œuvre qui traditionnellement s'est adonnée au tissage, à la bonneterie et à la serrurerie et qui par atavisme a hérité d'une certaine dextérité.

D'ici à 1975, 30.000 emplois nouveaux doivent être créés dans le seul département de la Somme, selon les conclusions des différents comités qui ont étudié ce problème et ce pour faire face aux seuls besoins locaux.

En ce qui concerne le logement, les besoins en immeubles locatifs H. L. M. ont été évalués sur un programme de quatre ans à 5.000 pour le département, soit 1.250 par an. Or, en 1960 le département n'a obtenu des crédits que pour 697 opérations, en 1961 que pour 613, en 1962 que pour 608. La situation est la même pour les immeubles réservés à l'accession à la propriété où les besoins ont été évalués dans le même temps à 7.000 logements, alors que 800 opérations ont été effectuées en 1960 et 795 en 1961. Les besoins se sont donc couverts qu'à demi. Que sera-ce dans quelques années quand les jeunes enfants nés au lendemain de la Libération deviendront des chefs de famille ?

Les départements voisins de l'Aisne et de l'Oise enregistrent, pour la réalisation de leur programme, la même insuffisance, l'Oise connaissant un chiffre plus élevé en raison des opérations particulières du district de Creil proche de la région parisienne.

L'ensemble économique ainsi évoqué ne peut se concevoir sans l'unité. La Picardie est une province sur le plan historique ; elle est une entité sur le plan économique et il faut qu'elle devienne une unité sur le plan régional.

Les chambres de commerce, d'agriculture et de métiers, les conseils généraux ont collaboré directement et le plus souvent indirectement dans les comités d'expansion, mais il importe que soient précisées au plus tôt les modalités d'action et accrues les pouvoirs du préfet coordonnateur.

Il ne suffira pourtant pas de tracer sur le papier les schémas de cette expansion. Encore faudra-t-il que l'éducation nationale assure la formation de la jeunesse appelée à faire de cet ensemble une réalité vivante et compétitive. Faute d'écoles professionnelles et techniques, de facultés, les jeunes Picards seront condamnés à ne devenir, pour la plupart, que les manœuvres des régions voisines, lointaines ou même étrangères.

Si le département de la Somme occupe, sur le plan national, le quatorzième rang pour sa progression démographique, il n'est que le quatre-vingt-sixième au titre de la scolarisation du second degré, l'Oise étant au soixante-douzième rang et l'Aisne au soixante-seizième. Ce sous-développement scolaire est scandaleux et inadmissible.

La Somme ne doit plus dépendre de Lille, l'Aisne de Reims et l'Oise de Paris, car la carence que je viens de dénoncer s'explique par cet écartèlement universitaire.

Puisque le regroupement des services administratifs et économiques dans le cadre de la circonscription a été décidé, il faut le parfaire en donnant à la région sa propre académie.

Les documents que nous avons étudiés font état de la « ceinture de centres universitaires » qui doit envelopper et soulager Paris. Mais si les universités de Reims et Orléans ont été créées, on regrette fort, en notre province, qu'Amiens ait été négligé. Nous n'avons pas voulu y trouver trop de malice. Peut-être nous sommes-nous trompés.

Actuellement, 60 p. 100 des étudiants de la Somme se partagent entre Lille et Paris, alors que des écoles de médecine, de droit, des collèges de sciences et de lettres ont été créés à Amiens à la faveur d'un effort essentiellement local. Les universités peuvent donc aujourd'hui s'y installer.

L'académie d'Amiens doit voir le jour bientôt. Elle rappellera pour d'aucuns l'existence de la nation picarde dans la vieille et primitive Sorbonne, et elle apportera à la Picardie en pleine vitalité la garantie d'avenir de notre terre et de notre jeunesse.

Avant de conclure, mesdames, messieurs, je veux dire qu'il me semble indispensable de consulter davantage les collectivités locales pour connaître non seulement les besoins mais aussi les possibilités et les potentiels de nos régions.

Le Pouvoir n'aime guère ces intermédiaires, que ce soit sur le plan politique, sur le plan professionnel, sur le plan économique ou sur le plan syndical. Il croit qu'il lui suffit d'avoir des commis — aux mérites desquels d'ailleurs nous rendons hommage — pour tracer les traits du devenir français. Pour notre part, nous sommes convaincus qu'il ne peut modeler seul le visage de la France de demain. L'héritage du passé, les impératifs de la géographie, la connaissance pratique des faits et les espoirs de la génération montante ne doivent pas être négligés.

Si l'Assemblée nationale doit être amenée — elle qui vote les crédits budgétaires — à connaître davantage le pourquoi d'une politique économique et sociale, les assemblées locales, conseils municipaux pour certaines grandes villes et conseils généraux doivent, avec les préfets, travailler à dresser le catalogue des possibilités et l'inventaire des besoins. Le bon sens, mes chers collègues, ne pourrait qu'y gagner et l'efficacité du plan en serait accrue. (Applaudissements.)

Mme la présidente. La séance est suspendue pour quelques instants.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures quarante minutes.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à M. Raphaël-Leygues.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Mesdames, messieurs, l'aménagement du territoire est, tout le monde l'a dit, l'objectif majeur de l'équipement et de la modernisation du pays.

Le IV^e plan « définit les objectifs de croissance économique et de développement de la France pour la période 1962-1965 », ce sont là les termes mêmes de l'exposé des motifs du projet de loi. Il prévoit les actions à entreprendre pour que les objectifs et les moyens ainsi fixés soient atteints.

Ce document recouvre l'ensemble de la vie économique et sociale du pays et va orienter sa politique jusqu'en 1965. C'est dire l'importance du présent débat, importance encore accrue par le problème de l'accueil et d'une intégration qui peut se révéler nécessaire de certains de nos compatriotes d'outre-mer.

A ce sujet, l'accueil généreux des rapatriés est un devoir prioritaire s'ils sont en danger. Leur afflux de ces jours-ci montre la sottise et l'échec de l'action de l'O. A. S. en face des vrais problèmes posés pour ces hommes et pour leurs familles.

Notre mission n'est donc point seulement une mission d'humanité où il faut ménager l'intérêt même du pays au sens le plus élevé du terme. L'intégration en métropole de ces rapatriés — si les événements la rendent utile, ce qui n'est heureusement pas sûr — doit constituer un élément de force et non de division, de vigueur et non de faiblesse dans la poursuite de l'expansion. C'est en tout cas ce vers quoi il faut tendre.

Une telle politique de solidarité commande une répartition géographique des activités économiques dans le cadre d'un aménagement rationnel du territoire. A cet égard, le plan s'attache à définir une politique d'aménagement du territoire.

En conclusion de son remarquable rapport, notre ami le rapporteur général Marc Jacquet a fort justement souligné que ce qui donne son caractère original au IV^e plan, c'est, en particulier, la place de choix qu'il réserve au développement des économies régionales. Il prévoit dans les régions fortes une « politique d'accompagnement » qui leur permet de poursuivre leur expansion normale. Dans les régions moins favorisées dont l'économie est plus ou moins stagnante, il définit une « politique

d'entraînement » qui comporte des « anticipations plus audacieuses et des aides plus importantes » pour combler leur retard.

M. le Premier ministre, au surplus, a mis tout particulièrement l'accent sur la nécessité d'une action régionale rationnelle et hardie. En termes excellents, il a, au demeurant, reconnu à l'ouverture du débat que « des corrections devront être apportées et que dans son exécution le plan devra être orienté de façon à accentuer en faveur des régions désignées cet effort que représente l'aménagement du territoire ».

Mais les intentions manifestées se concrétisent-elles dans la réalité ? La régionalisation du plan n'est-elle pas plus théorique que réelle ?

Notre rapporteur général a répondu à la question, reprochant à la politique de développement régional des instigateurs du plan de procéder d'un conservatisme excessif.

Vous me permettez de citer là le rapport général n° 1712 de M. Marc Jacquet, page 85, ce qui donnera au moins l'occasion aux lecteurs du *Journal officiel* de le lire deux fois. (*Sourires.*)

« Alors qu'une véritable politique d'action régionale devrait consister à réaliser, dans chaque région, un développement économique optimum et à rechercher les moyens par lesquels elle peut faire le maximum d'apports à l'économie nationale, la politique prévue semble s'inspirer, à l'excès, des situations acquises et ne pas tenir un compte suffisant des possibilités de développement ou de transformation des régions. Elle pêche, en réalité, par un manque d'anticipation, dans la mesure notamment où elle se résigne à l'accompagnement ou au freinage. »

Parmi les exemples qu'il cite pour illustrer son propos, notre ami Marc Jacquet indique notamment le secteur du Sud-Ouest. Je le cite textuellement :

« Le secteur du Sud-Ouest dispose d'importantes richesses potentielles, mais jusqu'à présent inexploitées. Il peut et doit devenir une incomparable terre d'accueil, tant pour les industries que sur le plan humain. Il serait aberrant que dans la compétition économique européenne qui se dessine, la France n'utilise pas les richesses en puissance dont elle dispose dans cette région. »

C'est tout le problème de l'aménagement du territoire qui est posé. Le développement économique, en s'effectuant selon un processus cumulatif dans les secteurs d'activité et dans les régions déjà favorisées, tend à aggraver le déséquilibre dans la répartition de ces activités sur l'ensemble du territoire. De ce fait, on risque d'accroître sans cesse les progrès déjà acquis dans les secteurs les plus évolués, au lieu de les susciter dans les secteurs défavorisés.

C'est pourquoi il est nécessaire de considérer l'expansion régionale dans une vaste vue prospective et de l'insérer dans le cadre d'un véritable plan d'ensemble d'aménagement du territoire dont le conseil supérieur de la construction, sous la dynamique et éclairée direction de M. Philippe Lamour, a déjà dressé les grandes lignes d'ailleurs.

L'exemple du Midi garonnais illustre parfaitement la nécessité d'un aménagement rationnel du territoire et de l'apport qu'il représente pour l'économie du pays. Un survol rapide de l'économie de ce secteur qui couvre la vallée de la Garonne et celle de ses affluents est, en effet, des plus saisissants. Cette région peut s'orienter vers une régénérescence durable ou sombrer vers un fatal dépérissement. Tout dépend de l'effort exceptionnel, rapide et massif que nous ferons pour lui apporter l'équipement qui lui manque.

Le problème de survie de l'Aquitaine est d'une gravité telle qu'il intéresse la France tout entière. C'est pourquoi c'est au Parlement et dans le IV^e plan qu'il doit être traité et traité vite.

M. Edmond Thoraillet. Très bien !

M. Jacques Raphaël-Leygues. L'Aquitaine ne doit pas être le pays des occasions manquées. Personnellement, je serai toujours un peu obsédé par ce que nous raconte Chamfort en évoquant ce dentiste de Lunéville qui travailla plusieurs années pour obtenir le poste de dentiste du roi de Lorraine Stanislas Leczinski et qui l'obtint le jour où le roi perdit sa dernière dent.

M. Edmond Thoraillet. Nous sommes loin de la Garonne.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Lunéville et Stanislas Leczinski sont loin de la Garonne, certes, mais le symbole demeure ; ne soyons pas dans le Sud-Ouest le dentiste de Lunéville ! N'arrivons pas trop tard !

Mais voyons les faits avant les plans et permettez-moi à cet instant de mon propos d'ouvrir une parenthèse qui a peu de rapport en apparence avec le IV^e plan... futur.

En matière d'expansion économique, il y a en effet, le Gouvernement, il y a l'Administration et, entre les deux, il y a le Plan qui est un tamis, une passoire, mais qui ne doit pas être un écran, le plan d'où ne sortent que des « grandes solutions » conformément au sacro-saint « calibrage » des grands projets.

La Moyenne-Garonne dans les faits est un peu oubliée. C'est pourtant une entité qui se dessine grâce aux vallées fertiles

du Lot et de la Garonne et où une arboriculture nouvelle où la prune d'Ente a sa place de choix naît à la vie économique dans des conditions remarquables. Les conditions climatiques pour l'arboriculture sont là exceptionnelles. Il y a dans l'Aquitaine, les extrémités, la peau du fruit, Bordeaux et Toulouse, et il y a le noyau, le noyau fécondant de ce fruit et cela personne ne le sait « dans les faits ».

On nous « profère » de très grandes promesses, mais sur les problèmes spéciaux de l'hydraulique agricole, des adductions d'eau, et sur tout ce qui concerne la domestication de l'eau, les travaux d'assainissement dépendant d'un remembrement nécessaire, pour tous ces programmes en cours, nous n'avons jamais — je dis bien jamais — satisfaction.

Or je suis comme le bonhomme Chrysale : avant de faire de la science fiction, « je vis de bonne soupe et non de beau langage ».

Je voudrais donc qu'on réalise nos « grands programmes de petits travaux » qui sont en cours ou qui sont tout au moins prévus, qu'on poursuive ce qui est entrepris et que là on nous aide.

Comme disait William James : « Il faut continuer avant de commencer. » (*Très bien ! au centre.*)

Cette parenthèse reflétant mon amertume étant fermée, en présence du IV^e plan, quelles sont les richesses potentielles du Sud-Ouest ? Entendons-nous bien sur la notion d'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas de faire porter à bout de bras par les secteurs actifs les régions dénuées de toute ressource qui sont irrémédiablement condamnées. L'aménagement du territoire, ce n'est pas l'Assistance publique. Il s'agit, bien au contraire, de donner aux secteurs en stagnation la possibilité de mettre pleinement en valeur les richesses latentes dont ils disposent. Equiper une région qui est riche de ressources en puissance, pour la porter au niveau des secteurs les plus prospères, il est de l'intérêt de l'ensemble de l'économie nationale de procéder à cette adaptation.

Or le Sud-Ouest dispose effectivement de richesses potentielles importantes qui lui ouvrent les perspectives de développement économique les plus favorables, si elles sont rationnellement exploitées, ce qui n'est pas fait pour le moment.

Le maire de Bordeaux — dont il m'est interdit de dire le nom (*Sourires*) car on ne peut pas mettre en cause le président de l'Assemblée nationale — craignait que l'Aquitaine devint un désert français. Or, lorsqu'on se promène à travers les rangs serrés de nos vignes ou de nos arbres fruitiers en fleurs, on a au contraire une impression d'abondance et d'agriculture moderne.

Le maire de Bordeaux avait cependant raison de pousser ce cri d'alarme car, si la polyculture d'autrefois est morte, si nous observons une sorte de mutation de notre agriculture grâce à toute une jeunesse agricole qui monte et à laquelle je veux ici rendre hommage, si la terre d'Aquitaine et ses paysans veulent revivre, si, suivant l'expression de Mallarmé, il y a, en Aquitaine, le « vivace et bel aujourd'hui », les conditions de survie ne sont pas toutes remplies.

Permettez-moi, sur ce point, d'insister. Notre métier, à nous, parlementaires, est de dire plusieurs fois la même chose et excusez-moi si, sur l'Aquitaine, je vous redis ce que je vous ai déjà dit souvent depuis trois ans.

Un homme politique de la III^e République disait de son épouse : « Ma femme, c'est l'insistance publique ! » Eh bien ! il faut que, nous autres parlementaires, nous soyons également un peu l'insistance publique ! (*Sourires.*)

Oui ! le Midi garonnais est une incomparable terre d'accueil : sites remarquables, tant pour les industries que sur le plan humain ; tourisme charmant, nourriture délicieuse, moyens de réception peu communs dans une Europe surpeuplée où, en maints endroits, l'espace finit par manquer ; région d'implantation humaine de tout premier ordre ; nature, comme disait André Gide, à la taille de l'homme. Les faits sont là qui en témoignent : sur 75.000 familles repliées d'Afrique du Nord, 15.000 se sont installées dans le Sud-Ouest.

Doté de solides armatures urbaines, le Sud-Ouest est structuré autour de deux fortes et grandes métropoles, Bordeaux et Toulouse, les deux capitales sœurs de deux provinces complémentaires et qui connaissent les mêmes problèmes. Il possède, en outre, à mi-chemin, des départements-charnières, notamment celui que je représente, le Lot-et-Garonne, qui est un jardin de la France, mais un jardin qui comptait 350.000 âmes il y a un siècle et n'a plus aujourd'hui que 274.000 habitants.

Je vous parlais tout à l'heure de la moyenne Garonne ; je ne veux pas préciser le Lot-et-Garonne, car je veux englober dans mon propos tout le Sud-Ouest. Si cette campagne du Sud-Ouest fait bonne impression, pensons que, si elle est fertile, elle est désarmée.

L'abbé Maury, à la Constituante, s'était fait dire, par l'un de ses collègues : « Qui es-tu ? » Il avait répondu : « Peu de chose

quand je me juge, beaucoup quand je me compare ! » Eh bien ! le Sud-Ouest, c'est le contraire : il est beau quand on le parcourt ; mais, quand on le compare aux autres régions de la France, on s'aperçoit qu'il a été un peu oublié.

Or, si le Sud-Ouest est une incomparable terre d'accueil, douée d'une solide armature urbaine, il offre des avantages considérables pour les industriels : des sites nombreux et bien desservis, des sources d'énergie abondantes, des facilités d'approvisionnement en produits pétroliers, des possibilités offertes par le gaz naturel qui sillonne tout le secteur, et le rendement et la qualité d'une main-d'œuvre intelligente, pondérée et souple.

Le Sud-Ouest apparaît donc comme une région riche de possibilités, mais « en attente » avec ses richesses inexploitées.

On a dit que la patience était une forme supérieure du courage. Il ne faut pas en abuser cependant, mais regarder le problème au fond.

Quel est le problème ? Je ne dis pas « de quoi s'agit-il ? » parce que le maréchal Foch l'a dit un jour et que, depuis, on l'a dit trop souvent !

Quel est donc le problème ? Les trois maux dont souffre le Midi garonnais sont son éloignement, l'exode des éléments jeunes, son sous-équipement.

L'ensemble du Midi garonnais a été jusqu'à maintenant une région excentrée, une des plus éloignées des zones prospères de l'Europe.

La situation périphérique du secteur a été aggravée par l'insuffisance des moyens de transports et leur excessive centralisation qui ont entraîné son isolement. Aucun des axes internationaux traversant la région ne répond à ses besoins. La prééminence donnée aux liaisons Nord-Sud a fait sacrifier l'axe Atlantique-Méditerranée. Le tracé routier très sinueux est lent. La voie ferrée qui relie Bordeaux et Toulouse à Marseille, non électrifiée de Bordeaux à Montauban, est encore insuffisante. Quant au canal qui fut créé par un ingénieur génial, Riquet, il n'a pas évolué depuis sa construction en 1635. La navigation fluviale ne peut s'effectuer qu'au moyen de bateaux au gabarit de 150 tonnes. Les ports de Bayonne, Bordeaux et la Rochelle sont à moderniser. Les communications aériennes dans le sens Est-Ouest sont presque inexistantes.

Cet isolement s'accroît dangereusement aujourd'hui dans le cadre du Marché commun ; le Sud-Ouest tourne le dos au cœur économique de l'Europe.

L'ensemble du Sud-Ouest est un secteur essentiellement sous-peuplé. J'ai cité tout à l'heure l'exemple de Lot-et-Garonne mais ce que je vous ai dit alors est également vrai pour toute l'Aquitaine. La densité moyenne y est de 48 habitants au kilomètre carré contre 80 pour l'ensemble de l'hexagone.

La dépopulation porte essentiellement sur la population rurale et sur celle des petites villes, accusant un déséquilibre au profit des immenses cités et de leurs banlieues.

A cela, il n'y a pas que des raisons économiques ; il y a aussi des raisons sociales. Il y a le vieux *pater familias* paysan qui n'a pas de retraite, qui n'a donc pas de quoi vivre, et qui est obligé de rester à la tête de l'exploitation. Il ne dispose pas encore de cette retraite agricole pourtant essentielle. Le jeune préfère quelquefois être libre à la ville qu'en tutelle chez lui.

L'exode des éléments jeunes de la population est la cause déterminante de cette anémie. La population active est passée de 2.861.111 personnes en 1954 à 2.765.000 en 1960, soit une perte de 96.000 personnes actives, ou 3,40 p. 100. Et nous voyons bien cela aux conseils de revision, quand nous disons aux jeunes hommes : « Où travailles-tu ? Où vis-tu ? » et que ces jeunes gens natifs de Villereal ou de Tournon-d'Agenais répondent : « Je travaille à Paris », « je travaille à Bordeaux », « je travaille à Lyon ».

La dévitalisation des campagnes s'accompagne nous venons de le dire, d'une concentration de la population urbaine. En vingt ans la population de Toulouse a augmenté de 26 p. 100 ; en trente ans, Albi, Montauban et Tarbes ont vu augmenter la leur respectivement de 30 p. 100, 47 p. 100 et 60 p. 100. La population de Villeneuve-sur-Lot s'est accrue de 18 p. 100 en huit ans.

Mais c'est surtout vers les régions plus prospères du Nord de la Loire, notamment vers la région parisienne qui constitue le centre attractif principal, que s'effectuent les migrations qui privent la région de ses éléments jeunes et dynamiques au profit de contrées plus favorisées mais déjà souvent hypertrophiées.

Cette émigration de la jeunesse entraîne le vieillissement de la population. Pour les enfants de moins de quinze ans, la proportion des jeunes est inférieure à la moyenne française : 22 p. 100 contre 23,5 p. 100 pour la France entière ; 13 p. 100 contre 14,2 p. 100 pour les jeunes de quinze à vingt-quatre ans. Par contre, celle des personnes de plus de soixante-cinq ans y est supérieure : environ 15 p. 100, constitués en majorité par la population féminine, car nos calmes épouses de la calme Aquitaine nous survivent là-bas. La vieillesse est douce en terre gasconne, mais il ne faut pas non plus que cette terre soit seulement une contrée de retraités.

Le secteur du Midi garonnais souffre enfin d'un sous-équipement notoire. Malgré le dynamisme de la nouvelle génération d'agriculteurs, les efforts intelligents et hardis des maires, l'agriculture reste en perte de vitesse.

Le déséquilibre entre le secteur primaire agricole et le secteur secondaire industriel pour les prix et pour tout est absolument effrayant.

L'industrialisation du secteur est, d'autre part, insuffisante pour pallier la faiblesse des structures agricoles. Elle est nettement plus faible, en effet, que la moyenne française.

Quels sont donc les remèdes ?

Les faiblesses dont souffre le Sud-Ouest commandent les remèdes suivants : retenir les jeunes à la terre ; développer simultanément l'industrialisation ; renforcer l'infrastructure.

Des efforts ont été accomplis en ce sens. De nouveaux efforts sont prévus dans le cadre du IV^e plan, mais j'y insiste encore — comme l'« insistance publique » de la III^e République — ces efforts ne sont pas à l'échelle du mal et ne parviendront pas, tels qu'ils nous sont annoncés, à stopper l'étiollement de l'ensemble du Sud-Ouest. Nous risquons, comme le dentiste de Lunéville, dont parlait Chamfort, d'arriver trop tard.

Pour être efficace, la politique d'entraînement envisagée par le Gouvernement doit tendre à des investissements massifs en dehors même du problème social de la retraite agricole dont j'ai parlé et qui sera favorablement réglé. Pour qu'elle ait un effet de choc sur les régions sous-équipées, l'injection de capitaux doit être d'une ampleur telle qu'elle soit capable de modifier radicalement les conditions de base de la structure économique. Le volume des investissements doit, en définitive, être comparable au volume des investissements qui a été accumulé au cours de plusieurs générations dans les régions industrialisées. Il doit donc être massif et concentré dans le temps.

L'agriculture est et restera longtemps encore la vocation prédominante du Sud-Ouest qui, dans son ensemble, est une région d'agriculture riche.

Comme dans le reste de la France, elle y est en pleine évolution ; mais elle devrait bénéficier d'une révolution. Cette révolution doit être accomplie parce que l'agriculture du Sud-Ouest doit cesser d'être une « agriculture de subsistance » comme elle l'était pour une trop large part, pour devenir une agriculture de marché.

Les structures d'exploitation trop réduites ou dispersées doivent faire l'objet d'une réforme systématique par les S. A. F. E. R., quels que soient les défauts de ces organismes, notamment par le fameux droit de préemption où un prix minimum n'est pas imposé. Une concurrence peut s'affirmer à la hausse, auquel cas les S. A. F. E. R. ne joueraient pas leur rôle.

Les compagnies d'aménagement des landes et des coteaux de Gascogne doivent recevoir tous les moyens humains, techniques et financiers qui leur permettront d'amplifier leur activité qui constitue un moyen important de l'aménagement et du développement du Sud-Ouest.

Je vous ai souvent parlé à cette tribune, monsieur le ministre, des marchés-gares, de ces marchés d'intérêt national pour lesquels on peut dire que beaucoup des objections techniques n'étaient faites que de politique antigouvernementale de la part de certains services irresponsables pas assez tenus serrés par des ministres trop surmenés.

Vous êtes surmené, monsieur le ministre, mais vous n'êtes pas en cause. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Quoi qu'il en soit, ce qui a été fait pour les landes et les coteaux de Gascogne devra être étendu pour l'aménagement de la vallée de la Garonne et de ses affluents en vue de l'irrigation de plus de 200.000 hectares entre Pamiers et Castelnau-d'Aud, d'une part, et Bordeaux, d'autre part ; ce qui est fait pour les marchés-gares devra être continué et les ministres devront distinguer les objections vraiment techniques des arguments de « sciage » politique.

La question des barrages hydro-électriques qui seront utiles à l'agriculture a également été vue par certains services avec un manque d'objectivité au sujet duquel je me permettais de poser un jour une question orale avec débat.

En ce qui concerne l'industrialisation, il faut apporter au Midi garonnais des activités industrielles nouvelles. Cette condition est essentielle pour l'absorption de l'exode rural, la résorption du sous-emploi, pour garder les jeunes dans la région, pour, en un mot, conserver la population actuelle et ses forces vives.

Il ne faut pas que l'agriculteur qui n'a pas de quoi vivre sur sa terre soit simplement un « chauffeur de coopérative ».

Pour l'industrialisation, je vous répéterai ce que je vous disais il y a un instant pour la domestication de l'eau. Il y a des réalisations en cours ; c'est bien beau les grands plans, mais nous devons commencer par leur donner « des assises solides ». Nous avons demandé des primes d'équipement pour des opéra-

tions d'extension et de conversion industrielle et nous sommes encore à la veille d'avoir vu un seul de nos projets satisfait !

L'enseignement est l'élément précurseur de tout.

Le développement industriel est avant tout dépendant d'un effort important de formation professionnelle. Indépendamment du renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, il faut plus que doubler la capacité actuelle des établissements d'enseignement technique, créer de nombreux établissements scolaires du cycle d'observation et du second degré, créer des centres d'apprentissage, développer à tous les échelons l'orientation professionnelle pour préparer la répartition de la main-d'œuvre en fonction des exigences du marché du travail.

Il faut aller même plus loin et décentraliser, si on le peut, l'enseignement supérieur et l'attire votre attention sur le centre universitaire de Pau, et le centre universitaire nouveau de Lot-et-Garonne qui sont en projet.

Les activités industrielles du Sud-Ouest sont très diffusées. Pour exploiter les ressources locales à plein, il faut utiliser à la fois la voie maritime pour les importations et ce grand axe de relation et de développement entre l'Océan et la Méditerranée que constitue la vallée de la Garonne et son prolongement, le couloir de l'Aude.

C'est sur le triépid formé par les trois complexes Bordeaux, Toulouse, Laeq, que doit reposer l'aménagement industriel du Sud-Ouest.

Il faut donc, certes, considérant que l'itinéraire Bordeaux-Toulouse deviendra un véritable boulevard de peuplement par l'implantation d'ensembles industriels et agricoles harmonieusement fondus les uns dans les autres, penser d'abord aux industries nées de l'agriculture.

Ces industries doivent s'implanter un peu partout dans la moyenne Garonne et ses affluents, en liaison avec le développement considérable et harmonieux de l'arboriculture fruitière et des outils mis à la disposition des producteurs par les marchés-gares. L'industriel doit donc d'abord être alimentaire mais pas uniquement cela. Une grande partie en effet de l'industrie des U. S. A. fabrique des choses dites futiles ; ce sont les industries dites de civilisation.

La raffinerie de pétrole, près de Bordeaux, qui a coûté 15 milliards d'anciens francs, donne 203 emplois et, à Redon, en Bretagne, une fabrique de briquets emploie plusieurs centaines de personnes. Il y a dans un chef-lieu de canton une usine de moulinets de pêche qui utilise 200 ouvriers.

Il faut donc favoriser des créations d'industries en amont et en aval de celles qui existent déjà : industries chimiques, d'une part, en renforçant la spécialisation de nos universités, de l'autre, en aidant l'aménagement d'Ambsès et en poussant les raffineries à étendre leur gamme de produits.

Il faut penser à la sidérurgie maritime à l'embouchure de la Garonne.

Mais il ne faut pas penser qu'à cela. Penser qu'entre la concentration industrielle voulue par les technocrates et le saupoudrage voulu par les hommes politiques, il y a un moyen terme. On peut songer à des usines de 20 à 50 ouvriers dans les chefs-lieux de canton, à moins de 1.000 ouvriers dans les chefs-lieux d'arrondissement et à plus de mille aux chefs-lieux de département.

Mais, pour avoir ces industries, il importe surtout auparavant de désenclaver l'ensemble du Sud-Ouest.

L'objectif primordial que doivent s'assigner les pouvoirs publics, c'est de désenclaver le Sud-Ouest actuellement dissocié des zones actives de la France et de l'Europe.

C'est l'insuffisance des liaisons directes, commodes et rapides avec le marché européen qui paralyse le développement économique et spécialement industriel du Sud-Ouest.

La carte des réseaux fluvial et routier de grande circulation de l'Europe occidentale — même en y incorporant les projets prévus au programme routier dit « plan de 15 ans » — est on ne peut plus éloquente. Elle souligne le vide de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France, ainsi que leur isolement à l'égard du reste du pays et du marché européen.

Trois actions-clés sont à prévoir à cet égard : les autoroutes Bordeaux—Toulouse—Montpellier—Marseille—l'Italie et Paris—Bordeaux—Hendaye, reliant l'Europe du Nord à l'Espagne et à l'Afrique ; l'aménagement des canaux du Midi pour les mettre à un gabarit plus important ; les transports aériens qui, à l'échelle de la Communauté européenne, revêtent une importance capitale.

En ce qui concerne les transports routiers, le rapport de la commission de la production et des échanges insiste sur l'insuffisance du programme des autoroutes et notamment de la part faite aux grands itinéraires transversaux.

Je suis très heureux de voir à son banc mon collègue et ami Lavigne qui doit évoquer avec son éloquence coutumière, le problème et souligner l'importance que la radiale Paris—Bordeaux—Hendaye et la transversale Bordeaux—Toulouse—Marseille ont pour la revitalisation du Midi garonnais.

Dans le domaine des voies navigables, de très longs et importants débats, vous le savez, ont eu lieu. De larges études, en particulier, ont été faites sur la réalisation éventuelle d'une voie fluviale Mer du Nord—Méditerranée. Nos commissions des finances et de la production et des échanges ont elles-mêmes longuement étudié ce problème.

En ce qui me concerne, je puis exprimer ceci : le préjugé favorable de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, sont responsables de l'avenir économique et social du Sud-Ouest, mais à la condition expresse que soit conjointement créée la bretelle Océan-Méditerranée, sous peine d'engendrer alors un nouveau déséquilibre entre l'Est et l'Ouest.

Notre rapporteur général l'a bien senti qui a souligné dans son exposé la nécessité de compléter l'axe fluvial Nord-Sud par une série de raccords à hauteur de la Seine, de la Loire et de la Garonne et qui, dans son remarquable rapport, a spécialement insisté sur l'intérêt que présente l'aménagement des canaux du Midi.

M. Douzans également a évoqué cette question avec pertinence. Pour ma part, je veux simplement souligner que le projet d'aménagement et de modernisation des canaux du Midi constitue la pièce maîtresse d'une politique générale et à longue échéance d'aménagement du Sud-Ouest.

Avec beaucoup de réalisme, le projet dans l'immédiat écarte la solution idéale mais utopique du canal dit des Deux-Mers, renoncée même à la création d'une voie au gabarit de 1.350 tonnes, pour s'en tenir à la proposition d'un canal ouvert aux péniches de 350 tonnes.

Villeneuve-sur-Lot ne sera pas un port de mer et je le regrette car j'aurais pu concilier les deux amours un peu contradictoires de ma vie, le Lot-et-Garonne et la marine. (Sourires.)

L'intérêt que présente ce projet d'aménagement des canaux du Midi ne réside pas seulement dans l'amélioration notoire d'un moyen de transport, ni même dans la création d'un incomparable axe d'industrialisation. C'est l'agriculture qui, en tout premier lieu, doit en être bénéficiaire. Cette voie fluviale modernisée permettrait, en effet, de réaliser un aménagement de grande envergure du bassin de la Garonne. Etroitement associé à l'aménagement et à l'irrigation des régions du Bas-Languedoc, du Roussillon et des coteaux de Gascogne dont il est le prolongement et le complément naturel, ce vaste projet, irriguerait 200.000 hectares dont plus de 100.000 par simple gravitation, donc à frais très réduits.

Je ne vous donnerai pas le projet complet d'irrigation notamment de la vallée du Lot ; je poserai une question orale sur l'hydraulique agricole. Ce que je puis vous dire c'est que nous n'avons pas encore reçu le premier sou et que l'aménagement prévu est absolument squelettique.

Cet aménagement dans le plan plus large permettrait l'installation d'exploitations agricoles de structure rationnelle orientée vers des productions de haut rendement conformes aux normes de qualité, et aussi l'accueil de nombreux émigrants en provenance d'autres régions métropolitaines et même d'Afrique du Nord, s'il en est besoin.

Même dans le cas où de nouvelles études seraient estimées indispensables pour l'axe Rhin-Méditerranée, la voie d'eau Océan-Méditerranée se justifierait pleinement, même réalisée isolément. Cet aménagement doit, en tout cas, être entrepris sans délai. Le projet est prêt à l'exécution et il représente, au reste, un investissement raisonnable à étaler sur quatre ou cinq ans, de 220 millions de nouveaux francs environ, sur lesquels 110 millions représentent des dépenses d'entretien différé.

A l'ouverture du débat, M. le Premier ministre a bien voulu nous donner l'assurance que le Gouvernement attacherait le plus grand prix aux observations, propositions et suggestions que nous serions appelés à présenter. Leur nombre est grand puisque nous sommes cent vingt orateurs inscrits.

C'est dans cet esprit coopératif avec le Gouvernement que se situe mon intervention.

Mon propos n'est pas de présenter le cahier de doléances, de revendications d'une région, mais, à travers l'exemple d'un secteur que je connais bien, de souligner la nécessité d'insérer les programmes de développement économique et social dans le cadre d'un plan à long terme d'aménagement du territoire ; montrer que l'aménagement rationnel du territoire impose des interventions clés déterminantes pour l'expansion et pour l'avenir du pays.

J'ai d'autant plus volontiers choisi le Midi garonnais comme exemple que ce vaste secteur couvrant à peu près le quart de notre hexagone et rassemblant environ le septième de la population métropolitaine, fait partie de cette « deuxième France » en voie de dépérissement, située à l'Ouest de la ligne Cherbourg-Montpellier, et qu'au surplus votre collègue M. le ministre des finances, le 22 mai dernier, dans un exposé toujours brillant, nous assurait de la volonté du Gouvernement

d'entreprendre, en première urgence » la « promotion de l'agriculture » et « un très vigoureux effort d'industrialisation dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest ». Que ces promesses ne soient pas vaines !

Mais le problème d'Aquitaine est eclui des débouchés et, là, ce n'est plus le député d'Aquitaine qui vous parle, c'est le vieil Africain. Notre destinée est singulière : l'Aquitaine, au Moyen Age, s'orientait vers les îles britanniques et les pays du Nord ; nous étions les hommes de l'hémisphère Nord.

La fin des temps modernes oblige l'Aquitaine à s'infléchir vers l'Ouest, à se diriger vers les Amériques. Nous sommes alors les hommes des Tropiques et de l'Equateur.

Au XX^e siècle, nous devons regarder vers le Sud, vers l'Afrique. C'est l'hémisphère Sud qui est important pour nous.

L'Aquitaine est maintenant une région dont les débouchés doivent être sur trois continents. Elle doit avoir des débouchés vers toutes les mers et vers tous les climats ; elle doit être riche de toutes les possibilités.

On nous parle de l'axe du Marché commun Rhône-Rhin, on a raison mais c'est l'axe d'hier. Si nous pensons à une Europe à huit, à dix ou à onze — dont M. le ministre des affaires étrangères parlait hier avec beaucoup de calme éloquence — si nous évoluons vers une Europe qui comprendra d'autres pays latins — l'Espagne, par exemple — l'Aquitaine est déjà un axe vital pour la France.

Pensez maintenant à notre réussite dont l'opinion publique et la presse parlent si peu, à notre réussite dans cette Afrique noire, grande comme les deux tiers de l'U. R. S. S. et entièrement d'expression française et dont, de Cerbère à Bordeaux, nous sommes le quai de départ.

Sauvez l'Aquitaine pour préparer la France de 1975 où l'Afrique d'expression française ne sera pas « le plat que l'on mange » de l'Europe d'Hitler, mais « le convive assis au banquet », le client riche et amical de l'Europe de de Gaulle.

Ne croyez donc pas que je veuille défendre une région que j'aime, seulement parce que je l'aime. Je la défends surtout parce que je sais qu'elle représente une force non employée encore, mais qualitative et remarquable, dans une France de demain dont le rôle n'est pas un rôle finissant mais un rôle commençant.

Seulement, pour cela, il faut voir que l'Aquitaine est, je le répète, le meilleur des quais de départ vers l'Afrique noire, qui est pleine de richesses encore insoupçonnées, vers ce pays où nous n'avons jamais fait la guerre, où les seuls monuments aux morts sont ceux de 1914-1918 et de 1939-1945, sur lesquels sont inscrits les mots : « Morts pour la liberté », vers ce pays où nous avons donné l'indépendance à des peuples qui restent, dans l'inviolabilité de leur patrie, nos amis.

Pour cela, il faut, au-delà des « vieilles rubriques », des « vieux refrains connus », essayer de comprendre des choses et des hommes nouveaux ; il faut comprendre la chose qui n'a jamais été pour l'Aquitaine et le Midi garonnais. Eh bien ! cette Aquitaine vivra si le IV^e plan le veut, si le Gouvernement, si vous, monsieur le ministre, le voulez également. (*Applaudissements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Sablé.

M. Victor Sablé. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici engagés aujourd'hui dans un nouveau débat sur l'avenir économique des Antilles, sans que rien, dans le projet qui nous est soumis, ne nous permette de modifier les jugements que nous avons tant de fois portés sur les idées que s'en font les auteurs du plan et les buts que visent les populations intéressées.

A quinze années d'intervalle, du I^{er} au IV^e plan, il n'y a pour ainsi dire rien de changé : même insuffisance de crédits, même conception d'ensemble et même vocabulaire. Et, s'il est vrai que, comme le révèlent les statistiques, des progrès incontestables ont été réalisés dans les domaines de l'infrastructure, de l'équipement, de la construction et de l'expansion, on ne peut dire qu'ils aient contribué à éclairer d'un jour nouveau les perspectives de notre devenir économique et social.

De ce IV^e plan nous espérons l'avènement d'une économie dynamique de type moderne, à la mesure des nouvelles générations antillaises et l'on ne nous offre que les panacées d'un empirisme désuet.

Toutes les malédictions qui pèsent sur ces îles infortunées ont été d'abord mises en évidence : pauvreté des productions agricoles tropicales, éloignement de la métropole, insalubrité, exigüité des surfaces cultivables, démographie galopante et, brochant sur le tout, menace de rupture entre les besoins croissants de la population et les possibilités d'augmentation du revenu global.

Autant d'excuses, semble-t-il, à la médiocrité du programme qu'on nous propose, mais aussi autant de preuves de l'échec des plans précédents !

Partant de ce diagnostic inquiétant, on a le droit de s'étonner que nos planificateurs persistent à préconiser la vieille thérapeutique qui est à l'origine de nos paralysies économiques lesquelles coûtent si cher à la métropole aux yeux des « cartésiens » et provoquent cependant un si grand mécontentement des élites et des masses qui ne trouvent plus leur compte dans les structures coutumières de la société antillaise.

Tout se passe comme si les seules Antilles françaises étaient condamnées par une fatalité géographique insurmontable à une économie d'assistance, de type agricole et patriarcal, sans que rien, ni le mouvement des personnes et des capitaux, ni l'évolution des échanges commerciaux, ni la transformation des techniques ne leur laisse la moindre chance de se mettre à leur tour au rythme du monde moderne.

Après avoir mis au point un plan d'émigration vers la métropole et vers la Guyane du trop-plein de la population qui peut d'ailleurs donner d'excellents résultats, on abandonne ceux qui demeureront dans leur pays sur les sentiers battus d'une époque dépassée.

Pour le reste, on nous répète pour la centième fois qu'il faut développer nos productions traditionnelles pour élever notre niveau de vie. Mais on nous objecte en même temps que notre sucre de canne ne peut être écoulé sans intervention du budget et sans heurter les intérêts des sucreries et raffineries de la métropole et de la zone franc ; que notre rhum n'a pas droit à l'aide accordée par la régie commerciale à tous les autres alcools français, même lorsqu'on parle de supprimer la loi du contingentement ; que nos jus d'ananas doivent être livrés à la concurrence étrangère alors que les jus fabriqués en métropole continuent à être protégés, et que notre banane doit rester le seul fruit, dans un marché libre et concurrentiel, qui ne doit pas dépasser le prix moyen fixé en 1948 par le ministre du ravitaillement de l'époque, sous peine de déclencher — et j'ai le plaisir de voir M. le secrétaire d'Etat au commerce intérieur au banc du Gouvernement — une grève des ménagères, alors que depuis trois ans l'endettement global de la production martiniquaise atteint un milliard et demi d'anciens francs.

Comment concilier cette incitation à l'expansion agricole avec la conclusion que je trouve à la page 59 du tome premier des documents en discussion : « La situation du marché mondial, les perspectives propres à la zone franc et les prévisions relatives à l'agriculture métropolitaine conduisent à maintenir au niveau actuel, pour le prochain plan, l'objectif global de production de la zone franc et la part réservée aux départements d'outre-mer. »

Aucune allusion n'est faite à d'éventuels rajustements de contingents de sucre à un prix minimum garanti, ni à la participation des productions agricoles de ce qu'il reste de la France d'outre-mer dans les accords qui se nouent autour du Marché commun.

Sans doute, avec beaucoup d'imagination et de persévérance, les auteurs du plan nous concilient-ils l'introduction de cultures dites nouvelles comme le café, le cacao, le coton et le tabac qui ont fait, en raison de leur rareté et de leur prix, la richesse des îles, mais au XVIII^e siècle.

Quelles garanties d'écoulement et de rémunération offre-t-on à ces cultures dites nouvelles dans la surproduction mondiale d'aujourd'hui ?

C'est à ma demande expresse que l'expérimentation du tabac est commencée à la Martinique. Cette culture a au moins l'avantage de pouvoir être familiale et artisanale et elle est moins sujette que les autres aux fluctuations des cours.

Mais le S. E. I. T. A. vaudra-t-il prendre en charge ce tabac français et modifier les circuits commerciaux dont Miami est la plaque tournante et où il achète à coup de dollars le tabac de Cuba, de Saint-Domingue et de Maryland ?

Ni dans le projet de loi, ni dans les rapports qui ont été présentés, je n'ai trouvé les assurances qui nous avaient été données par le précédent gouvernement.

Les manifestations paysannes qui se sont produites l'an dernier en France métropolitaine ont hâté la parution d'une série de décrets pris en application de la loi d'orientation agricole dont le but essentiel est « de porter la situation sociale des exploitants et des salaires agricoles au même niveau que ceux des autres catégories professionnelles ».

Le maître-mot de toutes les controverses suscitées par les problèmes agricoles est le mot « parité ».

Or je suis obligé de rappeler ici que sur l'initiative de plusieurs parlementaires et de M. le ministre de l'agriculture lui-même, l'article 42 de la loi du 5 août 1960 faisait obligation au Gouvernement d'étendre l'application de ce texte, après les adaptations nécessaires, aux départements d'outre-mer.

Quel cas le Gouvernement a-t-il fait depuis deux ans de cette prescription législative ?

Depuis 1953 et malgré des dispositions précises, nos départements d'outre-mer ont été écartés du bénéfice du fonds de garantie mutuelle alors que des décrets spéciaux avaient été

pris pour sauvegarder les productions agricoles des territoires d'outre-mer de l'époque.

Aujourd'hui, sous une République nouvelle, je pose la question : le Gouvernement a-t-il, oui ou non, l'intention de prendre les décrets qui s'imposent pour rattacher les productions des Antilles au F. O. R. M. A. conformément aux lois du 21 juillet et du 5 août 1960 ?

C'est, en effet, le rattachement au F. O. R. M. A. qui seul peut donner un sens à la réforme foncière que nous avons votée ici l'an dernier et assurer son succès.

Distribuer des terres à ceux qui n'en ont pas sans prévoir les moyens financiers de la faisance-valoir et sans garantir l'écoulement et le prix des productions nouvelles peut bien être un acte de philanthropie mais ne constitue pas une étape de la croissance économique.

C'est à sa réponse ou à son silence que nous saurons si le Gouvernement considère les productions antillaises comme des productions nationales ou non et c'est par cette interrogation qui donne la mesure de notre perplexité que j'en termine avec le chapitre agricole en ajoutant que s'il est évidemment indispensable de soutenir financièrement et politiquement l'agriculture et toutes les branches de notre agriculture qui, tant bien que mal, ont fait vivre nos populations pendant les trois siècles de colonisation, le moment est venu pour le Gouvernement, qui a l'entière responsabilité de ces départements, d'ouvrir délibérément et au besoin impérativement les voies d'accès aux activités nouvelles.

En effet, il est pour le moins étrange que dans un IV^e plan élaboré pour des régions sous-développées, on s'obnubile sur la seule agriculture dont les revenus sont déjà bas et incertains et qui demain, peut-être, ne suffiront pas à satisfaire les besoins d'une population en expansion et que l'on garde un silence persistant sur les deux autres facteurs de la croissance économique que sont, dans tous les pays du monde, le commerce et l'industrie.

S'agit-il d'une lacune ou bien plutôt du respect d'un système ? Le caractère sacro-saint des prétendues orthodoxies financières et l'attachement aux vieilles routines administratives finissent par institutionnaliser l'immobilisme économique en un temps où les Américains, les Anglais et les Hollandais ont déjà pris de l'avance dans les domaines de l'industrie et des échanges commerciaux dans toute la région caraïbe.

Je suis au regret de dire que les plans précédents contenaient des vues plus hardies et reflétaient davantage les besoins et les aspirations de nos populations. La pêche et le tourisme, par exemple, étaient considérés comme les piliers de l'expansion dans le III^e plan. La prospection et les études avaient été poursuivies par les meilleurs spécialistes de France et de la commission internationale des Caraïbes. De nombreuses missions se sont succédées avec les objets les plus divers ou les plus semblables, absorbant plus de 38 p. 100 des crédits consacrés à nos départements par la Caisse centrale de coopération.

Si les impressions touristiques des experts s'accordent toujours à reconnaître la beauté des îles, leurs conclusions techniques sont souvent contradictoires d'une année à l'autre, ce qui justifie le renvoi aux calendes grecques des décisions qui s'imposent.

Et c'est ainsi que les Antilles, mesdames, messieurs, sont devenues de grands cimetières de plans sous la lune.

Pour la pêche, le progrès consistera désormais à placer de petits moteurs marins sur des embarcations dont se servaient, jadis, les Caraïbes à l'époque précolombienne. Mais rien n'est prévu pour la conservation et la distribution des poissons par l'implantation d'une chaîne de froid et d'un marché moderne capable de mettre les produits de la mer à la disposition des consommateurs.

Mais nos marins pêcheurs, sans équipement et sans installation, qui ne touchent les allocations familiales que depuis quelques mois seulement, paient leur rôle d'équipage au même tarif que leurs collègues des grands ports de la Manche et de la Bretagne.

Cependant, lorsque nous réclamons que fonctionne aux Antilles le crédit maritime, qui a rendu aux gens de mer de si grands services en métropole, les objections sont si grandes qu'il nous faut y renoncer.

Quant au tourisme, à l'exception de deux hôtels en cours de réalisation à la Guadeloupe, on se borne à constater la carence et les réticences des capitaux privés, sans en chercher la cause et sans prévoir les moyens de supprimer les complications qui naissent du côté de la Martinique à l'occasion de la constitution des dossiers ou de la cession des cinquante pas géométriques.

La France est la seule puissance occidentale qui n'ait pas compris l'intérêt du tourisme dans le bassin des Caraïbes, au point que les produits français coûtent plus cher à la Martinique et à la Guadeloupe qu'à Trinidad ou à Porto-Rico.

Le délégué du comité national du commerce extérieur a signalé, dans un document détaillé, les dangers de cette situa-

tion. Les services ministériels étudient la question depuis deux ans. Cela signifie qu'une mission est nécessaire pour faire une étude comparée des mécanismes du commerce international dans cette partie du monde.

En attendant, le commerce étranger fait fortune avec les articles de Paris, tandis que le commerce français, lui, périclète sous le poids de réglementations mal adaptées.

Une société américaine est intéressée par l'achat de ponces volcaniques à la Martinique. La matière première est là, les capitaux sont prêts, les ouvriers sont à pied d'œuvre, mais l'administration des finances nous rappelle que nous sommes soumis à la rigueur de la législation fiscale et douanière et qu'aucune dérogation ne peut être envisagée pour faire aboutir les pourparlers.

Mais une étude plus poussée fait découvrir que tout serait encore possible si seuls les départements français situés dans l'hémisphère américain n'avaient pas été exclus de la convention franco-américaine sur les doubles impositions. Le résultat, c'est que la société américaine, qui attend depuis 1956, a décidé de transférer ses installations dans l'île anglaise de la Dominique, où toutes facilités lui seront accordées.

Des industriels martiniquais, confiants dans la politique du Gouvernement, ont créé une fabrique de menuiserie métallique. C'est une expérience industrielle intéressante : emploi de main-d'œuvre locale, utilisation de ce nouveau matériau dans les constructions publiques et privées, et surtout, en raison de sa qualité et de son prix, exportations importantes vers les autres îles étrangères. Mais, les brevets étant américains, les approvisionnements en matières premières nous viennent de Porto Rico ou de Floride. Alors, le ministre de l'industrie fait aussitôt pression pour l'achat d'aluminium français, dont l'alliage n'est pas encore au point pour ce genre de fabrication et ce climat tropical, bien qu'il coûte deux fois plus cher que l'aluminium américain et soit, paradoxalement, meilleur marché à Porto Rico qu'à Fort-de-France. Les marchés anglais, que nous sommes en train de conquérir tout seuls, sans le concours de quiconque, refusent de confirmer leurs commandes si l'aluminium n'a pas la qualité américaine. Mais, le ministère n'accordant le bénéfice de l'admission temporaire que pour six mois seulement, les industriels martiniquais, qui ont fait des investissements importants, envisagent de transférer leurs usines à Trinidad, où ils seront reçus à bras ouverts.

Est-ce que, mesdames, messieurs, ces quelques exemples ne suffisent pas à donner une idée de l'incohérence qui règne dans l'économie de nos îles ? La mystique de modernisation, née de la loi de programme portant réforme fiscale, de la réforme foncière et de toutes les lois que nous avons votées ici même depuis quatre ans, débouche finalement sur une mystification qui prélude à la fuite des capitaux français et étrangers vers les pays voisins et concurrents.

Quand nous parlons de la nécessité de promouvoir le commerce et l'industrie à côté de l'agriculture, en plus de l'agriculture, il ne s'agit pas, dans notre esprit, d'une naïveté idéologique ou d'une mégalomanie technocratique ; il ne s'agit pas d'installer des hauts fourneaux, des complexes sidérurgiques ou des usines de construction d'automobiles, mais tout simplement d'implanter des entreprises industrielles à la mesure du potentiel de notre pays et de donner plus d'aisance et plus de diversité aux activités commerciales dans le cadre de règlements et de lois qui conviennent à nos climats et à nos coordonnées géographiques, sans pour autant porter atteinte aux grands intérêts nationaux.

Eh bien ! en dépit de l'avis des experts, nous avons acquis la certitude, par ce que nous voyons réaliser dans les autres îles de l'archipel et dans les autres parties du monde que nous avons visitées et qui ont comme nous une économie dépendante, qu'il est possible d'implanter des industries alimentaires, des industries de transformation et de complément comme la sucrerie, la cartonnerie, la verrerie, ce qui nous permettrait de peser sur nos coûts de production, sur l'indice de nos prix, et d'améliorer, ainsi, notre balance commerciale.

Alors pourrait naître, à côté de nos échanges extérieurs qui ont tant souffert, au temps de la colonisation, du système de l'exclusif, une économie interne qui subviendrait aux besoins locaux immédiats en résorbant le chômage et atténuerait progressivement les servitudes de l'insularité et les aléas inhérents à l'agriculture.

Nous avons maintenant la certitude, je le répète, qu'un tel plan est parfaitement réalisable dans le respect des intérêts économiques et des droits sociaux de tous, si les hautes instances administratives et financières de Paris veulent se prêter à une collaboration plus confiante avec les élites qualifiées des pays intéressés.

Car, enfin, à quoi sert d'avoir des provinces françaises au carrefour des Amériques si elles ne sont pas rationnellement organisées en vue de restituer à l'économie nationale les dépenses qu'entraînent les obligations de l'Etat ?

Combien de temps encore va-t-on accorder à ces pays des crédits d'assistance qui se perdent dans les sables, alors qu'avec un égal montant de crédits destinés aux investissements rentables et l'établissement de réglementations adéquates, nous pourrions transformer les conditions de développement économique de la région caraïbe ?

Va-t-on continuer longtemps encore à laisser croire que la prospérité économique des Antilles est incompatible avec la souveraineté politique de la France ?

Nous avions mis beaucoup d'espoir dans la politique d'expansion des économies régionales et de décentralisation administrative. Réclamée par les départements métropolitains eux-mêmes, il nous semblait qu'elle apparaîtrait plus nécessaire encore dans les départements ultra-marins.

Si le centralisme est dénoncé comme un obstacle à la croissance économique à l'intérieur même de l'hexagone continental, comment ne pas comprendre qu'il devient un véritable péril dans l'outre-mer, où les carences administratives et l'éloignement géographique favorisent la pénétration de la propagande anti-française ?

Le succès du plan, je l'ai déjà dit, ne dépend pas seulement du montant des crédits et du contrôle de leur utilisation, mais aussi de l'adaptation rationnelle de la législation générale à la spécificité des problèmes antillais dans le cadre de la solidarité nationale.

Le Gouvernement serait bien inspiré s'il voulait se souvenir que les Antillais ne sont pas Français depuis trois siècles sans avoir acquis assez « d'usage et raison » pour discerner les grandes options de leur avenir économique et assez d'expérience pour collaborer plus efficacement à la direction des affaires qui, les concernent dans l'intérêt de la nation à laquelle ils sont fiers d'appartenir.

C'est dans ce sentiment que les Antillais entendent ne pas prêter l'oreille aux sirènes du cartérisme de droite ou de gauche qui incitent hypocritement à la sécession ce qu'ils appellent avec dédain « les résidus de l'Empire ».

Mais c'est avec force qu'ils demandent aussi au Gouvernement et au Parlement de les aider enfin à faire des Antilles une réussite française. (Applaudissements.)

Mme la présidente. La parole est à M. Cerneau.

M. Marcel Cerneau. Madame la présidente, mesdames, messieurs, que ce soit par les interventions de leurs représentants à cette tribune ou par les rapports de missions rédigés par les députés qui ont bien voulu se rendre sur place, la situation des quatre départements d'outre-mer est maintenant bien connue de cette Assemblée.

À l'aube du IV^e plan, il me paraît utile de rappeler quelques chiffres de base concernant le département de la Réunion.

Placée à quelque 12.000 kilomètres de la métropole, entre Madagascar, Etat indépendant à 600 kilomètres à l'Ouest, et l'île Maurice, possession anglaise, à 200 kilomètres à l'Est, cette province française connaît une situation difficile malgré une aide appréciable de l'Etat depuis quelques années.

Cette situation difficile est due à un certain nombre de facteurs, mis en lumière ou simplement rappelés par les comptes économiques de 1958 les seuls que nous possédions et les études du plan. Ils sont les suivants :

Suppression démographique avec un taux annuel d'accroissement de 3,4 p. 100 et une densité de 440 habitants au kilomètre carré cultivable, plus de 60 p. 100 des terres étant inexploitable ; population d'une extrême jeunesse, 122 jeunes de 0 à 19 ans pour 100 adultes de 20 à 59 ans ; le nombre des actifs réels ne représentant que 30 p. 100 de la population globale ; produit intérieur très bas qui atteignait, tous secteurs d'activité réunis, 130.000 anciens francs par habitant en 1958, contre 535.000 francs, soit quatre fois plus, en métropole la même année.

Circonstance aggravante et caractéristique de cette île : importation et exportation très importantes de produits végétaux pondéreux grevés de charges de transport très lourdes, au point que le déficit du commerce extérieur est dû essentiellement au coût des transports maritimes et des frais annexes. La différence entre les prix fob et les prix C. A. F. pour les produits exportés et importés représente en moyenne 15 p. 100 de la valeur des marchandises, la charge des frets étant en outre une perte sèche pour l'économie réunionnaise.

On travaille pour l'exportation, on achète des articles d'importation, d'où, comme le dit le rapport de la S. E. D. E. S., une rémunération nominale des facteurs de production et un pouvoir d'achat du franc courant structurellement dévalorisés.

À cela il faut ajouter de fréquents et violents cyclones et une absence quasi totale d'industries, en dehors des sucreries et de la construction, et, pour couronner l'édifice, une pression fiscale lourde pour ces territoires, 21,4 p. 100 de la production intérieure brute contre 23,4 p. 100 pour la métropole en 1958.

En définitive, fiscalité élevée, économie entièrement dépendante de l'extérieur, pays à très forte démographie dont le sous-développement est tel que les salaires et traitements administratifs représentaient 17,6 p. 100 des ressources des ménages contre 9 p. 100 en métropole en 1958.

Le revenu disponible du Réunionnais, inférieur à celui de nos amis Antillais, n'a été que de 92.000 anciens francs en 1958. J'ajoute qu'il s'agit d'un revenu moyen, et un rapport récent de M. Guézé, publié par la chambre de commerce de la Réunion, précise que 25 p. 100 des habitants vivent actuellement avec 56.000 anciens francs par an. Ces chiffres ont été obtenus après application au franc C. F. A., dans les deux cas, de l'indice de correction de 1,70 adopté à la page 557 du projet de loi n° 1573.

Dans quelle mesure le IV^e plan pourrait-il améliorer cette situation ? C'est la question qui doit être posée.

Pour la première fois, il faut le remarquer, l'augmentation du revenu global à réaliser en quatre ans est fixée. Elle doit atteindre au minimum dans chaque D. O. M. 26 p. 100 du revenu de 1961, sur la base d'un taux d'expansion de 6 p. 100, compte tenu d'un taux d'accroissement démographique de 3 p. 100. Il reste 3 p. 100 pour le relèvement du niveau de vie.

La première observation à faire est donc que le fossé qui nous sépare de la métropole se creusera un peu plus dans les années qui viennent.

Mais pourra-t-on, tout au moins, atteindre l'augmentation de revenu qui est annoncée en ce qui concerne la production agricole ?

L'examen du plan ne peut conduire qu'à une réponse négative.

Quelques précisions chiffrées nous sont fournies sur ce secteur dont la part, dans l'économie des départements d'outre-mer, est de 40 p. 100. La commission centrale du plan a admis que ce pourcentage serait maintenu. La production agricole devra donc assurer, de 1962 à 1965, une augmentation des valeurs ajoutées de 14 milliards d'anciens francs pour les quatre D. O. M.

Le tableau de la page 557 du document n° 1573 donne l'accroissement maximum prévisible, pendant la même période, des principales productions autres que le sucre.

Le montant du « chiffre d'affaires » supplémentaire escompté à ce titre est de 10.250 millions de francs, ce qui correspond à une valeur ajoutée de 8 milliards.

Le sucre devra donc intervenir pour la différence, soit pour 6 milliards en valeur ajoutée et 8,7 milliards en revenu brut.

Dans le chiffre d'affaires global qui vient d'être cité, la part de la Réunion a été fixée à 3.240 millions. Nul ne peut en douter, et la démonstration en est facile, ce revenu supplémentaire ne sera pas réalisé.

D'une part, nous n'avons pas les crédits estimés nécessaires par la commission centrale du plan pour la réalisation des objectifs prévus au titre du F. I. D. O. M. Ils avaient été fixés à 58 milliards pour les quatre départements d'outre-mer. Le Gouvernement en a ramené le montant à 46 milliards. De plus, nous disposerons en 1962, non pas de 25 p. 100 de 46 milliards, soit 11,5 milliards, mais de 9,5 milliards seulement.

Il en sera sans doute de même en 1963. C'est du moins ce qui ressort des déclarations faites à la presse réunionnaise par le préfet, le 22 mai 1962, à Saint-Denis et reproduites dans le numéro du mercredi 23 mai du *Journal de l'île de la Réunion*.

L'aide à la production agricole ne pourra donc que se ressentir de cette forte réduction de ces crédits indispensables à la réalisation du plan, diminution qui serait de l'ordre de 35 p. 100 à la fin de 1963.

Aucune indication n'est donnée, en outre, sur le volume des prêts, dont chacun sait le rôle déterminant dans le développement d'une économie.

Pouvons-nous espérer, monsieur le ministre, qu'ils atteindront les niveaux fixés par la commission centrale, soit 51 milliards au titre de la caisse centrale de coopération économique, et 12,5 milliards pour la caisse nationale de crédit agricole ?

Si, maintenant, nous entrons un peu plus dans les détails et examinons, en ce qui concerne la Réunion, la répartition de la dotation de 1962, première année du plan, faite par le comité directeur du F. I. D. O. M. dans sa séance du 20 décembre 1961, nous constatons que l'aide à l'élevage, poste clé du chiffre d'affaires supplémentaires, n'y figure que pour 30 millions d'anciens francs.

C'est absolument dérisoire devant les prétentions du plan d'apporter à la Réunion, à ce titre, une augmentation de revenu de 1.700 millions d'anciens francs par la production supplémentaire de 5.000 tonnes de viande en quatre ans.

Les autres postes du secteur agricole ne sont pas mieux pourvus. La culture du thé, que l'on considère à juste titre comme devant être un des éléments de base de la mise en valeur agricole de l'île, reçoit 13 millions d'anciens francs en dehors des crédits de fonctionnement de la section « thé ».

En ce qui concerne les cultures traditionnelles et les cultures nouvelles, on en est toujours au stade expérimental, aux tout premiers et bien timides essais, avec une dotation de 13 millions des mêmes francs pour les premiers et de 3 millions pour les seconds.

Il faut donc admettre que ne sera pas réalisée en 1965 l'augmentation de revenu que devaient apporter les productions agricoles autres que le sucre.

Dans cette perspective, et si le taux d'expansion de 6 p. 100 n'est pas une duperie, force sera pour le Gouvernement de reconsidérer sa position à l'égard de la production sucrière jusqu'à ce que les « actions visant au développement des cultures nouvelles », en employant les termes mêmes du document n° 1573, aient produit au moins leurs premiers effets.

Dans le cas contraire, l'équation gouvernementale ne pourra être satisfaite. Et cela en admettant que les autres secteurs d'activité accusent les progressions envisagées, ce qui est loin d'être démontré.

Limitier actuellement l'extension de la production sucrière — ce qui ne manquera pas d'entraîner un ralentissement de la productivité — ne peut, compte tenu de la démographie, que conduire à un abaissement du niveau de vie individuel agricole, à une grave accentuation du chômage avec son cortège de misères, et l'enchaînement des faits vers une détérioration rapide de la situation sociale ne pourra que s'amplifier. L'amertume des planteurs est déjà très grande.

Comment, par ailleurs, concilier cette décision malthusienne avec tout ce qui a été dit et écrit dans un passé récent par les plus hautes autorités gouvernementales et administratives, par les missions parlementaires et les experts ?

Des ministres ont, en effet, reconnu que la progression de la culture de la canne était une nécessité absolue pour la Réunion en raison notamment de ce qu'elle est parfaitement adaptée au milieu physique et qu'elle résiste mieux que toute autre culture aux cyclones.

De hauts fonctionnaires connaissant parfaitement nos problèmes l'ont écrit dans des rapports lucides et courageux. Tout dernièrement encore, les agriculteurs réunionnais n'avaient accès au crédit que s'ils s'engageaient à planter de la canne à sucre, dont le cycle est quinquennal, rappelons-le.

De son côté, la commission centrale du plan d'équipement, après de longues et laborieuses études, a adopté à l'unanimité un certain nombre de conclusions tendant à l'extension de la production sucrière des départements d'outre-mer.

On peut lire, en effet, dans le rapport général présenté à cette commission, page 29 : « L'accroissement de la production sucrière est nécessaire en tout état de cause, si l'on veut, en fonction de l'accroissement démographique, maintenir le « minimum vital » que cette production assure à la population ». Ou encore : « Il a été estimé, compte tenu des niveaux actuels de production, qu'il n'était pas possible de laisser en totalité les excédents à la charge des producteurs ».

M. de Broglie, alors secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer, confirmait officiellement cette position en déclarant à la tribune du Sénat, le 20 novembre 1961, ce qui suit :

« Si paradoxale que la chose puisse paraître, pour atteindre dans les départements d'outre-mer les objectifs du IV^e plan, nous sommes obligés de demander à la canne à sucre de fournir une part de l'accroissement de revenu recherché.

« Il convient de rappeler que le sucre de canne fournit aux départements d'outre-mer les deux tiers de leurs exportations, sans que leur soient offertes jusqu'ici des possibilités importantes de substitution.

« C'est donc en tenant compte de ces impératifs que la commission du IV^e plan a retenu l'hypothèse que la canne à sucre devait apporter aux départements d'outre-mer un revenu supplémentaire de l'ordre de 8 milliards, représentant un accroissement de production de 110.000 tonnes environ. »

On a donc le droit d'être surpris, voire étonné, de constater que le Gouvernement — tout en reconnaissant, d'ailleurs, dans le document n° 1573, que la canne à sucre tient dans l'économie des départements d'outre-mer une place prépondérante et constituera, au cours des prochaines années, un des éléments fondamentaux du revenu de ces départements — ait pu faire table rase des propositions largement motivées de sa commission centrale du plan et écrire, dans le même texte, qu'il fallait « maintenir au niveau actuel la part de la production sucrière des départements d'outre-mer, en aménageant des mesures d'aide spécifique appliquées à l'intérieur de l'objectif, cette aide devant revêtir des modalités telles qu'elle n'incite pas les planteurs à accroître les tonnages actuellement produits ».

Il est difficile de réunir tant de contradictions en si peu de mots et en si peu de temps !

La politique sucrière ainsi définie par le Gouvernement est contraire à la raison, compte tenu de l'impossibilité connue et

reconnue de réaliser à la Réunion des cultures de remplacement dans les toutes prochaines années.

En outre, qu'entend le Gouvernement par « tonnages actuellement produits » ? Comment jouera l'aide spécifique et quel en sera le montant ? Que fera-t-on des excédents dont le rapporteur général de la commission centrale indiquait qu'il n'était pas possible de les laisser en totalité à la charge des producteurs ?

Je demanderai au Gouvernement, dans une réponse nette, de faire disparaître ces obscurités.

Mes chers collègues, personne, à la Réunion, ne conteste qu'une évolution des structures agricoles soit souhaitable et même nécessaire. Mais il n'est pas douteux que le Gouvernement, s'il veut éviter de trop graves remous sociaux, devra obligatoirement soutenir la production sucrière pendant les prochaines années.

A-t-on songé que, pour la Réunion, se maintenir à l'intérieur de l'objectif, c'est, par rapport à la campagne 1961-1962, priver la population active, en accroissement rapide, de 1.200.000 journées de travail, sur la base non discutée de deux journées de travail par tonne de canne ?

Dans ces conditions, il n'est pas raisonnable de vouloir, à l'intérieur d'un objectif réduit, fixer l'aide de l'Etat. Ce principe trop rigide doit être tempéré. Il faut admettre un dépassement inévitable de l'objectif.

N'y a-t-il pas d'autre part dans le fait que la marge de potentialité de cette production n'est pas grande, limitée qu'elle est dans son développement par la surface, un motif de plus pour consentir à nos sucres une priorité, en application du principe, évoqué au dernier congrès de la F. A. O. à Rome par M. Pisani, de l'égalité comparative, qui donne plus à celui qui a le plus besoin ?

Ce n'est pas non plus sans raison que les experts de la S. E. D. E. S., après avoir souligné le rôle directeur, même décisif de la production sucrière dans la dynamique de l'économie réunionnaise, par son action directe et indirecte sur l'activité des industries et des services, ont indiqué que l'arrêt de son extension, avant que l'on puisse obtenir des productions à débouché local, ne pouvait qu'amener une régression globale, alors que la population s'accroît à un rythme rapide.

Sait-on que, suivant une enquête récente, la production mauricienne de sucre par tête d'habitant est plus élevée de 50 p. 100 que celle de la Réunion, ce qui conduit, malgré un prix supérieur de 18 p. 100, à un revenu-sucre pour les Réunionnais inférieur de 20 p. 100 à celui des Mauriciens.

La politique d'aide aux excédents sucriers préconisée par la commission centrale du plan, à réaliser soit par un abaissement de la taxe de résorption, soit par tout autre moyen, peut sembler à première vue critiquable, vu les difficultés actuelles d'écoulement du produit. Ce n'est pourtant qu'une « aberrance » de surface, l'objectif étant de ne pas freiner le développement de cet élément de base du revenu réunionnais jusqu'à ce que, par des mesures appropriées — que le Gouvernement n'a pas encore prises — la possibilité soit donnée à l'agriculture de s'adapter partiellement et progressivement à de nouvelles productions complémentaires en fonction, pour certaines d'entre elles, de la demande locale dont la situation exacte n'est pas connue, et encore moins son développement possible.

Une autre de nos revendications, concernant toujours le sucre, porte sur la mise en parité avec la métropole de cet élément fondamental du prix qui est pour nous le coût du transport maritime.

Nous ne cesserons de répéter qu'il est contraire à l'équité de faire supporter à nos sucres les frais de leur acheminement de l'usine au port de débarquement, alors que le prix unique fixé par arrêté ministériel s'entend départ usine pour les sucres fabriqués en métropole.

Cette distorsion des frais de transport entre les diverses implantations d'une même activité doit être corrigée. Ce handicap très lourd, cette pénalisation qui n'a pas existé pendant soixante-dix ans, de 1876 à 1946, pèse fortement sur l'économie des départements d'outre-mer et particulièrement sur celle de la Réunion où le sucre occupe de loin la première place parmi les productions agricoles.

Enfin, si les producteurs réunionnais sont conscients, je le rappelle, de la nécessité impérieuse de rechercher un appoint par l'extension des autres cultures traditionnelles et l'implantation de cultures nouvelles, pour beaucoup d'entre elles, la réalisation préalable d'une infrastructure est indispensable et en premier lieu des travaux d'hydraulique agricole s'imposent.

Nous avons déjà insisté sur ce point lors de la discussion de la loi de programme pour les départements d'outre-mer, en juillet 1960.

Dans ce domaine pourtant peu de projets figurent au IV^e plan. Seule, une opération d'une certaine envergure serait envisagée, mais par l'intermédiaire du fonds européen, dont l'utilisation

échappe totalement au contrôle des parlementaires. Cette opération se situe toujours, je le suppose, dans le cadre d'un aménagement d'ensemble de la région comprise entre la rivière des Remparts et la rivière Saint-Etienne d'une part, et la zone côtière et la plaine des Cafres de l'autre, suivant la décision arrêtée par M. le ministre d'Etat Lecourt, le 30 juin 1961.

Il a été question dans le III^e plan d'un plan hydrologique dont l'inexistence a servi pendant longtemps de prétexte pour ne rien faire ou presque. On n'en parle plus.

Nous dirons encore une fois que tout retard dans la mise sur le terrain d'un réseau d'irrigation et d'arrosage est une faute lourde. Il suffirait pour s'en convaincre, s'il était besoin, de se reporter au rapport sur l'équipement rural, présenté à la commission centrale d'équipement.

L'auteur de cette note écrivait en effet : « La production d'un hectare irrigué est supérieure de 50 à 100 p. 100 à celle d'un hectare cultivé en sec. On peut dire qu'un retard de trois ans dans la réalisation d'un équipement hydraulique est un manque à gagner égal au coût de cet équipement ».

Et voici la conclusion de cet expert : « C'est le taux de rentabilité le plus élevé que l'on puisse trouver pour l'équipement d'un pays comme la Réunion ».

Après l'agriculture à laquelle il m'a paru nécessaire de consacrer un certain développement, j'examinerai rapidement les autres secteurs mentionnés dans le plan, non que j'en méconnaisse l'importance mais parce que je ne veux pas, mes chers collègues, abuser de votre patience. Je les reprendrai un à un lors de la discussion du budget. Au demeurant, aucune précision ne nous est donnée sur les crédits affectés aux départements d'outre-mer au titre des ministères techniques.

En suivant le classement adopté dans ce projet de loi, après la production agricole et la pêche — cette dernière encore très peu développée parce que dans une certaine mesure insuffisamment encouragée, spécialement en ce qui concerne la pêche hauturière — viennent l'industrie et le tourisme.

Le retard est considérable, comme l'indique le rapport du plan, dans le domaine des industries, qui sont pratiquement inexistantes en dehors de celles concernant le sucre et le rhum.

Les industries diverses autres que celles-ci — et sauf celles relatives à la construction et aux travaux publics — ne représentaient en 1958 à la Réunion que 4 p. 100 dans la répartition des valeurs ajoutées par secteur. Encore ne s'agissait-il pour la plus grosse part que d'activités d'entretien.

L'institution de mesures d'encouragement comme la prime d'équipement commence à produire ses effets. Le démarrage est toutefois bien trop lent.

Quant au tourisme, si son développement doit apporter une valeur ajoutée de l'ordre de 3,5 milliards d'anciens francs en quatre ans aux Antilles, cette activité ne semble pas avoir retenu considérablement l'attention des auteurs du plan en ce qui concerne la Réunion, qui possède cependant des ressources touristiques incontestables pouvant être exploitées dans le cadre géographique où se situe ce département et qui comprend, bien entendu, l'Afrique.

L'infrastructure économique appelle deux observations importantes.

Dans le domaine des transports aériens, je rappelle que nous n'avons pas encore de pistes permettant de recevoir des avions quadricoptères dont l'atterrissage est déjà possible à l'île Maurice ainsi qu'à Madagascar, où un deuxième terrain serait en outre bientôt réalisé.

« C'est une pluie de milliards qui tombe sur Madagascar » écrivait récemment un journal local.

Pour ce qui est de la radiodiffusion, rien n'est encore envisagé pour satisfaire le vœu de la sous-commission de l'infrastructure demandant que la Réunion soit dotée d'un poste émetteur radiofonore à grande puissance qui constituerait l'un des éléments d'une ceinture radiophonique française autour du monde. Ce département, français depuis toujours, revendique l'honneur d'assurer le rayonnement culturel français dans cette zone de l'Océan indien.

Quelques mots au sujet de l'énergie électrique pour signaler l'absence de vues d'ensemble dans la conception des projets et le coût très élevé du courant qui est 50 p. 100 plus cher qu'à l'île Maurice, où la consommation est trois fois plus importante par habitant.

En ce qui concerne l'habitat, une très importante mesure est annoncée en faveur des personnes ne possédant que de très faibles ressources. Il s'agit de la mise en place d'un système d'aide équivalent à l'allocation de logement.

Une de nos revendications parmi les plus importantes serait ainsi satisfaite.

Le plan prévoit la construction en métropole de 350.000 logements par an, soit 1.400.000 logements en quatre ans, et de 25.000 à 27.000 logements pour les quatre départements d'outre-mer pendant la même période.

Non seulement ces derniers chiffres ne seront pas atteints, étant donné la très grave insuffisance des crédits, mais la population des départements d'outre-mer étant le quarante-cinquième de celle de la métropole, c'est 32.000 logements qu'il faudrait réaliser en quatre ans pour respecter simplement la parité. Or, dans ce domaine, comme en bien d'autres, nous avons un retard considérable à rattraper. Le pourcentage de logements ayant plus de deux personnes par pièce atteignait en 1954 35 p. 100 à la Réunion, où 21.400 ménages se trouvaient en état de surpeuplement critique.

En outre, notre accroissement démographique n'est pas comparable à celui de la métropole. Si nous ne parvenons pas à construire des logements en fonction de l'augmentation de la population ce n'est pas de progression qu'il faudra parler, mais bien de régression. Notons que les victimes de cette situation pénible sont surtout les foyers modestes et les jeunes.

Est-il besoin de souligner, d'autre part, qu'une politique du logement digne de ce nom devrait comprendre dans ses objectifs, avec une place prioritaire, la disparition de milliers de paillotes dont un grand nombre sont régulièrement détruites à chaque cyclone et reconstruites dans les mêmes conditions, faute de moyens financiers ? Cette situation humiliante est indigne d'un grand pays dont la Réunion est partie intégrante. Combien de personnes eussent échappé à la mort, en février dernier, lors du passage sur l'île du cyclone « Jenny » si des habitations solides les avaient abritées !

J'évoquerai le problème scolaire seulement pour situer son importance dans l'équipement de l'île, en rappelant que la population scolaire atteindra en 1965 le chiffre de 98.000 enfants contre 41.000 en 1954 et qu'au recensement fait dans cette même année il a été constaté que plus de 50 p. 100 des jeunes gens de 15 à 19 ans étaient illettrés. J'ajouterai que la création d'un collège littéraire et universitaire à la Réunion permettrait, notamment, de donner aux instituteurs destinés aux collèges d'enseignement général une formation plus complète.

Je terminerai l'examen des différents chapitres du plan par quelques brèves observations sur l'émigration qui s'avère indispensable. Il serait cependant souhaitable qu'elle aille de pair avec une régulation des naissances.

Il faudrait, en effet, avoir un épais bandeau sur les yeux pour ne pas voir que si nous continuons à accepter, sans réagir, la progression géométrique de notre population, les prochaines générations sont vouées à mourir de faim ou à s'entretuer. Selon la formule de Bergson : « Laissez faire Vénus et vous aurez Mars ».

Il ne faut pas penser toutefois que l'émigration soit une solution panacée et que dans les années à venir l'élévation du niveau de vie, ou même son maintien au bas niveau actuel, pourra être réalisée par un départ massif d'une partie de la population.

La mise en place d'une politique d'émigration de grande envergure demande une minutieuse et très longue préparation, des moyens financiers importants. La condition préalable de sa réussite est la diffusion de l'enseignement technique et général à tous les degrés, l'accélération poussée de la formation professionnelle.

Il faudra bien se garder d'un « écrémage » dans les départs, car le remède serait pire que le mal.

Nous ne pouvons accepter, d'autre part, comme l'écrit M. le président Pleven dans son remarquable ouvrage *Avenir de la Bretagne*, que, pour une trop large partie de notre jeunesse, garçons et filles, avenir soit seulement synonyme de partir.

Le problème central est donc de savoir comment trouver partiellement sur place les emplois nécessaires pour élever le niveau de vie et pour faire face à l'accroissement démographique.

Sa solution n'est certes pas facile, mais des possibilités doivent être trouvées par la réalisation d'une infrastructure appropriée, par des actions stimulantes permettant le développement de l'agriculture, par le soutien donné au secteur secondaire qu'il importe de lancer rapidement, malgré le handicap que constituent l'absence de matières minérales dans l'île et l'étroitesse de son propre débouché. Une avancée industrielle pour la fourniture de biens à nos voisins n'est pas forcément d'ailleurs une vue théorique.

Il faut valoriser les sous-produits de la canne, penser aux industries alimentaires, faire appel aux ressources de la chimie.

Cette politique, qui est celle des « régions problèmes », des « zones critiques » — la Réunion n'est-elle pas en totalité une zone critique ? — nécessite l'établissement d'un programme s'étendant sur dix à quinze ans, coordonné et cohérent, fondé sur des études qu'il importe d'entreprendre immédiatement en y affectant les crédits nécessaires. Rien de sérieux n'a été encore fait dans ce domaine où le retard, par rapport à la métropole, est considérable.

M. Lecourt, ministre d'Etat, ne déclarait-il pas à cette tribune, le 30 juin 1960 : « Nous ne sommes pas en état, je le dis fran-

chement, à défaut de la documentation économique précise nécessaire, d'établir par département un plan minutieux et exact » ?

Un peu plus tard, M. Pierre Massé, dans sa note de directives pour la préparation du IV^e plan des départements d'outre-mer, écrivait :

« Il est difficile, dans l'incertitude où l'on est, par manque de statistique concernant la production réelle des départements d'outre-mer, d'établir dès maintenant un taux d'expansion économique pour le IV^e plan. »

Ce taux a cependant été fixé, en définitive, à 6 p. 100. Mais, alors qu'en métropole l'augmentation globale des revenus résulte de progrès variables suivant les secteurs, il n'a pas pu en être de même pour les départements d'outre-mer, faute de renseignements suffisants.

Les enquêtes et les études à faire sont nombreuses et variées. Leur énumération serait trop longue et ne trouverait pas sa place dans le cadre de cette intervention. Elles sont indispensables à la mise sur pied d'un véritable programme de nature à régler le problème essentiel qui est d'assurer des débouchés à la jeunesse, de doter la population la plus déshéritée d'un niveau de vie compatible avec les exigences de l'humanité et de la solidarité nationale.

Ce programme, établi en fonction de notre qualité de province française, comportera également les adaptations de notre législation économique et fiscale commandées par notre situation géographique et par l'environnement.

Ce programme à long terme, à la préparation duquel seront associés les élus et les organismes locaux, publics et privés, par les avis et les précieux renseignements qu'ils peuvent fournir, devrait être l'œuvre de hauts spécialistes groupés en équipe, dans une sorte de bureau d'études ; car disperser les actions, c'est consacrer le désordre, ce n'est pas planifier.

L'aménagement optimum de l'île en fonction des débouchés intérieurs et extérieurs est affaire d'experts. Il ne peut plus être laissé au hasard ou livré au cloisonnement vertical des administrations. Il doit être pensé, mûri, dans une perspective d'ensemble, avec une hiérarchie dans les urgences.

Il est indispensable de fixer des priorités, des délais et des étapes, d'orienter les investissements vers les buts à atteindre, de déterminer les mesures législatives ou réglementaires propres à assurer le succès des opérations envisagées.

Les études ainsi faites et leurs conclusions adoptées, un organisme d'impulsion, d'incitation devra être créé, lequel, par l'information — actuellement inexistante et sur le caractère de rentabilité de laquelle on ne saurait trop insister — en faisant mieux connaître la situation du pays dans le domaine économique et démographique, associera la population à l'œuvre entreprise, dissipera les malentendus, montrera la nécessité d'une évolution, s'attachera à faire disparaître les réserves tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et, en donnant aux possibilités, aux perspectives et aux moyens mis en œuvre la publicité désirable, fera naître les initiatives indispensables.

Enfin, un autre organisme, institué lui aussi localement, avec un prolongement à Paris, contrôlé sur place par le préfet assisté d'un comité, sera spécialement chargé de la mise à exécution du programme arrêté. Il aura dans ses attributions la tâche d'orienter, suivant les données du plan, l'activité des sociétés d'Etat et d'économie mixte, qui gagneront ainsi en efficacité.

Telles sont, sommairement tracées, les grandes lignes de ce que pourrait être le plan réunionnais, à préparer dès maintenant et auquel j'aurais été heureux de demander à M. le ministre d'Etat, s'il avait été présent, de bien vouloir attacher son nom.

Ces idées rejoignent les conclusions du rapport d'information de nos collègues de la commission des lois constitutionnelles sur la mission effectuée dans le département de la Réunion au mois de septembre 1961.

Après avoir noté que la Réunion n'évitera le pire qu'au prix de mesures exceptionnelles, voire révolutionnaires, le rapport indique que la tâche très lourde à réaliser exige entre autres mesures « l'établissement par des spécialistes hautement qualifiés, disposant d'une autonomie totale, après étude complète des données de base, d'un plan de sauvegarde et de rénovation hardi et à long terme ».

En attendant, il faut travailler avec les outils qui ont été forgés. Ne convient-il pas, tout d'abord, pour le Gouvernement, de mettre en application, purement et simplement, les diverses dispositions des textes législatifs amendés avec son accord et votés par le Parlement, qu'il s'agisse de la loi de programme de juillet 1960, de celle du 21 décembre 1960 fixant les conditions d'application dans les départements d'outre-mer de la loi du 28 décembre 1959, en particulier de son article 8, ou encore de la loi sur la réforme foncière ?

N'y a-t-il pas lieu, par ailleurs, de traduire en termes locaux la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, pour que les départe-

tements d'outre-mer en aient le bénéfice ? Ils sont, pour le moment, exclus du budget d'intervention du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles dont une adaptation, en leur assurant une part de l'effort consenti en France, procurerait l'aide nécessaire à l'extension et au lancement des productions agricoles complémentaires et tropicales destinées à être exportées sur le marché métropolitain ou sur les marchés étrangers.

Il faudra, enfin, essayer d'obtenir le maximum de rendement de ce IV^e plan malgré son insuffisance et ses incertitudes, en redressant, en cours d'exécution, ses imperfections de ses conditions.

Un certain nombre de mesures sont à prendre immédiatement pour promouvoir et organiser l'économie de la Réunion et créer des emplois. Elles portent sur la valorisation de notre production, le soutien des cultures, en particulier celle du thé dont on ne comprend pas qu'il puisse être frappé d'une taxe à son entrée en métropole, la protection de certains produits, telle l'essence de vétiver concurrencée sur le marché métropolitain par la production haïtienne, la recherche de débouchés pour le tabac.

Elles concernent l'extension ordonnée de l'élevage, l'organisation de la commercialisation des produits corsonnés sur place et, dans ce dessein, la mise en place d'une infrastructure de stockage. Elles intéressent le lancement de certaines industries.

« Le manque de fabrications locales se fait sentir dans toutes les catégories de produits industriels », remarquait la S. E. D. E. S.

Enfin, il y aurait lieu de développer l'artisanat. Qu'attend-on pour créer une école dentellière pour nos brodeuses dont le travail, déjà si apprécié, devrait être une source de revenus non négligeable pour notre département ?

Aucune suggestion ne doit être négligée. Je pense notamment à celle faite en mars 1961, après un séjour à la Réunion, par notre collègue M. Becker, éminent spécialiste en botanique, et relative à la culture des oignons d'amaryllidacées et des orchidées. M. Becker disait en conclusion d'une note adressée au ministre d'Etat :

« Ces deux cultures auraient l'avantage d'apporter à l'île de la Réunion des ressources nouvelles et d'occuper une main-d'œuvre considérable.

« Ce sont là, ajoutait-il, des cultures de prestige considérables et qui vaudraient bien vite à la Réunion une renommée internationale dans ce domaine. »

Il faut également songer à pratiquer sans délai une politique tendant à faire baisser le coût de la vie. A l'île Maurice, les prix seraient, dans un grand nombre de secteurs, de 10 à 25 p. 100 et même parfois de 50 p. 100 moins chers qu'à la Réunion. Une partie de la farine importée de France ou d'Allemagne par notre voisine est payée 20 francs C. F. A. le kilogramme. La même denrée vaut 32 francs à la Réunion.

Faut-il, en outre, signaler encore une fois que le fait de laisser à la charge du port de la pointe des Galets la totalité des frais d'entretien des profondeurs — ce qui n'existe dans aucun autre port français — équivaut à faire supporter à la marchandise une charge de 400 anciens francs par tonne ?

Les années qui viennent s'annoncent économiquement et socialement dangereuses. Il est grand temps de prendre à bras-le-corps nos problèmes, de dresser et de mettre à exécution un véritable plan de sauvegarde.

Dans une interview publiée dans le journal *Le Monde* du 11 juillet 1960, M. Lecourt, alors ministre d'Etat, disait : « Les départements d'outre-mer attendent l'égalité que nous leur avons promise ».

L'égalité des droits politiques existe depuis longtemps. Il ne peut donc s'agir que de l'égalité sociale, de l'égalité des biens économiques.

Le communisme à la Réunion, tout au moins dans le peuple, est, sans doute plus qu'ailleurs, une protestation sociale. On a tendance à porter à l'avant-plan des mesures politiques alors qu'elles sont en réalité à l'arrière-plan. L'avant-plan est formé par cette masse d'habitants qui désirent vivre, travailler et assurer l'avenir de leurs enfants. Pour eux, il faut réaliser une politique des revenus. Il faut travailler pour leur situation humaine. (Applaudissements.)

Mme la présidente. La parole est à M. Delachenal. (Applaudissements à droite.)

M. Jean Delachenal. Dans ce long débat, où tant de choses excellentes ont déjà été dites et le seront encore, je voudrais appeler brièvement l'attention du Gouvernement sur un point particulier avec l'espoir que les réflexions que je vais faire seront — j'en suis sûr, connaissant votre courtoisie — écoutées, et aussi suivies d'effet, ce que seulement j'espère.

C'est essentiellement de la décentralisation industrielle que je désire vous entretenir, mes chers collègues. La décentralisation industrielle, il est évidemment facile d'en parler ; la réaliser c'est mieux et j'insiste à cet égard sur les difficultés que l'on peut rencontrer dans une région comme la Savoie pour implanter de nouvelles industries.

Un industriel n'accepte de quitter Paris ou un grand centre pour installer son usine en province qu'à un certain nombre de conditions.

Il y a d'abord un facteur financier ; l'industriel choisira la région où le maximum d'avantages lui sera accordé et, sur ce point, il serait indispensable que l'on tînt compte, pour l'octroi des primes et des prêts accordés par l'Etat, non pas tant de la situation économique de l'ensemble d'une région telle que celle peut résulter des statistiques, mais davantage de la situation particulière de la localité où l'implantation est envisagée et de l'intérêt social et économique qu'elle peut présenter.

Dans des régions dites prospères sont situées des vallées qui se meurent, où les implantations industrielles apporteraient, sinon la richesse, du moins les emplois qui permettraient aux jeunes de rester sur place au lieu de s'expatrier. Ces vallées doivent obtenir les mêmes avantages que ceux que l'on accorde aux autres régions bénéficiaires de la sollicitude gouvernementale, sinon les municipalités, conscientes de l'avenir de leurs communes, seront obligées de suppléer la carence de l'Etat, alors qu'elles se trouvent déjà dans des situations financières difficiles et que l'effort qui leur est ainsi demandé risque d'être insupportable pour les contribuables.

D'ailleurs, M. le ministre de l'intérieur s'oppose à ce que les communes accordent ces avantages que, pourtant, l'Etat donne dans d'autres régions.

Un autre facteur dont l'industriel tiendra compte, est celui des logements et des moyens de transport dont il pourra bénéficier, et sur ce point je présenterai deux remarques concernant notre région.

Il est certain, d'abord, que l'effort prévu par le plan pour les logements est insuffisant et qu'il paraît indispensable de faire bénéficier la construction de crédits supérieurs à ceux qui sont prévus. Nous espérons que les budgets en cours permettront de satisfaire les besoins et que, d'ici quatre ans, nous aurons les logements indispensables pour permettre aux jeunes d'installer leur foyer.

Ma deuxième observation concerne les moyens de transports. A cet égard, notre région de montagne est nettement défavorisée. La déperdition des tarifs de la S. N. C. F. qui va augmenter les tarifs de transport par chemin de fer aura de graves répercussions économiques pour la Savoie.

L'autoroute Océan-Italie, par Lyon et Chambéry, qui n'a pas été retenue au plan maintiendra l'enclavement dans lequel se trouve notre département, relié aux autres provinces françaises par des routes trop étroites et sinueuses qui ne correspondent plus aux besoins modernes de notre région à vocation essentiellement touristique et industrielle.

Aussi, nous ne pouvons que protester contre cette situation qui risque de réduire à néant les efforts entrepris par les élus locaux pour assurer le développement économique de notre département.

Quant à la liaison fluviale Rhône-Rhin par la Suisse, elle mérite mieux que les lignes lapidaires de notre collègue M. Marc Jacquet dans son rapport quand il écrit : « Si l'on néglige la liaison par la Suisse, coûteuse et peu intéressante du point de vue français... »

En effet, d'une part, le sort économique des départements traversés par le Haut-Rhône est aussi digne d'intérêt que celui des autres départements français et ne doit pas être négligé ; d'autre part, le coût de cette liaison sera pour la France bien inférieur à celui des autres réalisations envisagées, puisque les deux tiers de la dépense doivent être réglés par la Suisse.

Tout en comprenant que la France s'intéresse également aux autres régions de France et envisage la liaison Rhône-Rhin par la voie lorraine ou la voie alsacienne, j'estime qu'il serait regrettable de négliger les autres voies d'accès qui, d'ailleurs, ne seraient pas concurrentes mais complémentaires les unes des autres et nous demandons qu'une étude technique soit faite mettant en parallèle toutes les solutions possibles, y compris celle de la liaison par le Haut-Rhône.

Telles sont les brèves remarques que je voulais présenter.

La Savoie est à la veille de graves difficultés économiques. Elle a besoin de l'aide des pouvoirs publics pour faciliter la décentralisation industrielle. Celle-ci doit lui permettre de remédier aux conséquences graves de la fermeture de dix-huit usines depuis 1954 et à l'excédent de main-d'œuvre rurale non utilisé faute de débouchés locaux.

En facilitant les relations routières et fluviales de notre département ou des régions voisines, en favorisant les implantations industrielles, les pouvoirs publics aideraient les élus locaux dans l'effort qu'ils déploient pour répondre aux aspirations d'une jeunesse nombreuse et studieuse qui ne demande qu'à travailler en restant dans son pays.

Souhaitons que leurs espoirs ne soient pas déçus. (*Applaudissements.*)

Mme la présidente. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 1573-1728 portant approbation du plan de développement économique et social (rapport n° 1712 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; avis n° 1707 de MM. Maurice Lemaire, Boscary-Monsservin, Devemy, Duillard et Pillet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1714 de MM. Fréville, Chapuis et Debray, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)